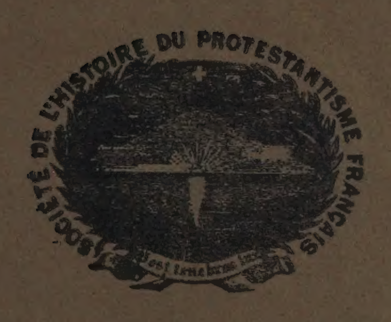
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXIX[e] ANNÉE
TROISIÈME DE LA 6[e] SÉRIE
4. Octobre-Décembre 1930



PARIS
Au siège de la Société
54, Rue des Saints-Pères, (VII[e])

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme), 33, rue de Seine (6[e])

1930

BULLETIN

de la Société de l'Histoire du Protestantisme.

SOMMAIRE DU N° D'OCTOBRE-DÉCEMBRE 1930

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : **Paris 407-83 (Société d'histoire du protestantisme).**

France et Colonies : 30 fr. (pasteurs et professeurs : 15 fr.).

Etranger : 40 fr. (pasteurs : 30 fr.).

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : **chèques postaux Paris 407-83 (Société d'histoire).**

Les abonnés français sont priés de verser directement, de préférence à ce compte, plutôt qu'aux libraires.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 140 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

En cas de changement d'adresse, il est dû 2 fr. pour nouvelle bande.

Prix d'un numéro : avant 1913, 4 fr.; après 1914, 9 fr. (port en sus).

Un an : 40 fr. Il reste quelques collections (incomplètes), prix à débattre.

RÉDACTION

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sous la rubrique « Livres donnés ».

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS

des Tables du Bulletin (1852-1902).

Le tome II des Tables du Bulletin comprend, suivant la promesse faite aux souscripteurs, 24 feuilles.

Il vient de leur être envoyé (H-P).

Le tome III, renfermant la fin, comportera 23 feuilles (331 pages). Il sortira de presse au commencement de 1931. La pagination du T. III continuera celle du Tome II, en sorte qu'on pourra, si on le préfère, relier en un seul fort volume ces deux dernières parties.

Les souscripteurs du Tome II seront considérés comme souscripteurs aux mêmes conditions. Ils sont invités à verser dès à présent au compte de la *Société d'histoire*, chèques postaux, *Paris* 407-83, les sommes rappelées ci-dessous (les mêmes pour le tome II et pour le tome III).

		Papier ordinaire	Papier fort
En souscription, franco de port :		Francs	Francs
Pour les abonnés du Bulletin	France	40	45
	Étranger	45	50
Pour les non-abonnés	France	45	50
	Étranger	50	55
Après clôture de la souscription :			
Prix en librairie, France et Etranger (Port en plus)...		60	70

Le Tome III sera expédié (en février 1931 probablement) aux souscripteurs qui auront payé *d'avance*.

Une deuxième édition parut en automne 1579 chez *Théodore Rihel*, à Strasbourg, pendant la dispute de Jean Sturm avec Jean Pappus, par les soins des amis de Sturm, mais sans le consentement du magistrat. Bientôt après, le magistrat, après avoir entendu l'avis défavorable de ses théologiens, fit confisquer toute cette édition, autant qu'il put se la procurer. Par conséquent, il existe peut-être encore moins d'exemplaires de cette seconde édition que de la première.

Une troisième édition fut publiée à Deux-Ponts, en 1604. Celle-ci devait servir à combattre l'Agende strasbourgeoise très luthérienne de 1598.

Les archives de Strasbourg fournissent des renseignements complets sur la Tétrapolitaine.

Dans le troisième volume de la collection de manuscrits faite par *Jacques Wencker*, qui se trouve aux archives de Saint-Thomas, un document porte la suscription « *Mémoire remis aux délégués de Strasbourg pour être présenté à l'empereur à la Diète d'Augsbourg, en vue de justifier leur doctrine et leur conduite, l'an* 1530 ». Ce document contient un exposé clair des innovations ecclésiastiques, décrétées par le magistrat dans les dernières années, innovations hautement approuvées par la grande majorité de la population. En même temps, cet exposé fournit la preuve que le magistrat n'aurait pu agir autrement sans léser très gravement son devoir vis-à-vis de Dieu et de sa majesté impériale.

Heureusement, nous possédons aux Archives municipales de Strasbourg, sous la cote AA 415, le brouillon de cet exposé. Dans ce brouillon, écrit de la main du même secrétaire qui rédigea également la copie citée plus haut, il se trouve de nombreuses corrections en partie étendues en marge ou sur des feuilles jointes, écrites de la main de *Jacques Sturm*. Ces corrections

sont en majeure partie des abréviations. Et ces abréviations ont été conseillées par Bucer. Car de sa main se trouve au bas de la page 8*a* la mention *abbreviatur*, au bas de la page 8*b*, *eadem sæpius repetita*, et au bas de la page 14*b*, Bucer ajoute *ex conceptu Capitonis*. Il en résulte que ce document a été rédigé par Jacques Sturm et Capiton conseillés par Bucer.

Le magistrat de Strasbourg avait donné à ses délégués *Jacques Sturm* et *Mathis Pfarrer*, partant pour Augsbourg, l'instruction d'insister pour que tous les Etats protestants ne présentassent qu'une seule et même confession de foi. Pour le cas où cela ne serait pas possible, les délégués strasbourgeois devaient remettre à l'empereur le mémoire rédigé par Sturm et Capiton. Lorsqu'il apparut que les efforts de Sturm et de Pfarrer restaient stériles, ils prièrent, à plusieurs reprises, le magistrat d'envoyer Bucer et Capiton. Mais le magistrat hésita à donner suite à cette requête, par crainte pour la vie de ses deux plus éminents théologiens. Ce n'est que le 23 juin que Bucer arriva à Augsbourg, suivi trois jours plus tard de Capiton. Mais pendant trois semaines ils n'osèrent se montrer publiquement. Après la présentation de la Confession des princes, le 25 juin, les délégués strasbourgeois en reçurent une copie.

En toute hâte, Sturm, Bucer et Capiton se mirent à rédiger alors une confession de foi. En cela, ils se rattachèrent, comme on le sait, autant qu'il leur fut possible, à la Confession des princes. Mais de même, — et ceci n'était pas connu jusqu'à ce jour, — ils utilisèrent le mémoire rédigé par Sturm et Capiton. Si nous comparons ce mémoire avec la Tétrapolitaine, nous trouvons de nombreuses analogies se rapportant non seulement au contenu, mais aussi aux expressions. Comme preuve de ces analogies, je ne vous citerai que ce qui est dit dans ces deux documents, au sujet de la messe, et ensuite leur conclusion.

Mémoire Sturm-Capiton.	*Tétrapolitaine.*
1. Dans la messe on ne se soucie ni de la gloire de Dieu ni de la mort du Christ.	1. La mort du Seigneur n'est pas annoncée dans la messe; le salut et la rédemption ne sont pas présentés au peuple.
2. Ne doivent célébrer la messe que les disciples du Christ qui désirent vivre selon son enseignement.	2. La messe est célébrée à part, tandis que le Seigneur a commandé à ses disciples de prendre le sacrement en commun.
3. On prétend que le prêtre offre au Tout-Puissant son fils en sacrifice.	3. Nos prédicants ont réfuté la doctrine d'après laquelle le prêtre, en célébrant la messe, ose prétendre offrir le fils au père.
4. Les prêtres assurent que tous les participants à la messe font la bonne œuvre par excellence. Rien ne pourra donc plus nuire, mais tout servira au plus grand bonheur.	4. Les nôtres ont rejeté l'idée de faire de la messe une œuvre si bonne et méritoire, par laquelle on obtiendrait auprès de Dieu tout ce qu'on peut désirer.
5. La messe est un mépris public de Dieu et de la mort amère de Jésus, ainsi qu'une suprême abomination et une cruelle idole.	5. La messe est également une abomination intolérable aux yeux de Dieu, parce que d'ordinaire la dévotion n'en est pas le motif, mais tout simplement le désir du gain.
6. C'était d'autant plus le devoir du magistrat de faire disparaître cette insulte à Dieu, que Dieu est plus haut que toutes choses, et qu'il réclame notre amour plus que tout autre. Il est notoire que dans tous les Etats bien ordonnés, le crime de lèse-majesté envers Dieu est plus sévèrement puni que tout autre.	6. La messe a été abolie par le magistrat pour la seule raison que dans les Saintes Ecritures l'Esprit de Dieu ne réprouve rien autant, ni n'ordonne aussi sérieusement d'abolir qu'un culte faux et inventé par les hommes.
Conclusion. — Qu'il plaise à votre majesté impériale, — ainsi qu'elle l'a reconnu nécessaire par la voix de son remplaçant et frère, de ses commissaires et de ses orateurs, et ainsi que tous les électeurs, princes et Etats l'ont reconnu	*Conclusion.* — Qu'il plaise à votre majesté impériale de décréter aussitôt que possible à un endroit accessible la convocation d'un libre concile de la chrétienté, comme votre majesté l'a promis lors des précédentes diètes de l'empire, de

afin que dans la question religieuse on en arrive à une réelle amélioration, — de décréter la convocation d'un libre concile de la chrétienté à un endroit bien accessible de l'Allemagne.

pair avec tous les électeurs, princes et Etats, afin que la communauté chrétienne en arrive à une paix véritable et durable.

Les délégués strasbourgeois prirent beaucoup de peine pour la rédaction du chapitre 18 de leur Confession qui traitait de la Sainte Cène. C'est tout particulièrement en cette matière qu'ils étaient considérés comme hérétiques, non pas seulement par les représentants de l'ancienne foi, mais aussi par les signataires de la Confession des princes. Il devait donc leur importer hautement de rejeter loin d'eux le reproche d'hérésie.

Mais quand il s'agit de trouver parmi les Etats d'empire qui n'avaient pas signé la Confession des princes des délégués prêts à reconnaître la Confession de Strasbourg devant la Diète comme leur, les Strasbourgeois ne réussirent à gagner à leur cause que les trois villes de Constance, de Memmigen et de Lindau, et celles-ci n'accordèrent leur adhésion qu'à la condition de remplacer dans la Tétrapolitaine l'article de la Sainte Cène par un autre se rapprochant le plus possible de la Confession des princes.

Ce n'est qu'à contre-cœur que les délégués strasbourgeois renoncèrent à cette partie importante de leur Confession. Mais ce qu'ils ne pouvaient pas confesser dans leur Confession, ils le confessèrent de cette manière qu'ils remirent une copie de leur chapitre 18 primitif aux délégués de plusieurs Etats d'empire. L'une de ces copies, que j'ai trouvée parmi des actes non classés dans les archives de Saint-Thomas, se trouve maintenant à sa juste place : *Doctrine*, 45, 1. Elle porte le titre : « Article du sacrement du corps et du sang du Christ, non inséré dans la Confession des quatre villes, mais remis à plusieurs princes. Chapitre 18. » Ce dix-huitième chapitre se termine par le passage suivant : « Nous, délégués strasbourgeois Jacques Sturm et

Mathis Pfarrer, nous sommes proposé de remettre cet article à la Diète, afin de ne pas être considérés comme fuyant la lumière, et afin que des propos futils fussent d'autant plus clairement évincés. Mais, pour plaire à d'autres villes, nous avons jugé bon d'abréger son contenu, comme on le lit maintenant dans la Tétrapolitaine. Cependant dans cet article restreint nous n'avons pas renié notre manière de voir. Que Dieu nous accorde sa grâce aussi dans la suite! »

Sur la genèse de la Tétrapolitaine, il manque jusqu'à ce jour une monographie scientifique. Et pourtant cette monographie ne présenterait plus, aujourd'hui, de sérieuses difficultés, vu que les documents y relatifs se trouvent tous dans nos archives de Strasbourg et que leur connexité est établie sans lacune. Il me semble qu'il s'agit ici d'une question d'honneur pour nous autres Alsaciens que ce travail soit fait sans retard par l'un des nôtres.

Jean Adam

Pasteur Inspecteur,
Docteur en théologie.

Dorlisheim (Bas-Rhin).

L'ancienne Eglise réformée de Sées (Orne) [1]

I

Sées, en Normandie, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Alençon, dans le département qui tire son nom de l'Orne, est située sur cette rivière, presque à sa source, et à vingt et un kilomètres au nord-est d'Alençon. Si elle ne compte que quatre mille trois cents âmes, elle peut se prévaloir de sa haute antiquité et de son évêché. A l'époque gallo-romaine, elle était la *civitas* (cité) des *Sagii* ou *Sajii* (2), d'où le nom de *Sagiens* que

(1) Sources : A. *Manuscrits :*

1° Un registre des délibérations du Consistoire de Sées (années 1659 à 1684), appartenant à l'hospice civil de la ville, et signalé par M. Jouanne, archiviste du département de l'Orne, au Comité de la Société. Nous en avons pris copie pour la Bibliothèque de la Société.

2° Autres documents provenant des Archives hospitalières de Sées, et départementales de l'Orne : M. l'archiviste Jouanne a eu l'obligeance de nous en faire tenir copie.

3° Mairie de Sées, Etat civil : Registres protestants de Sées-Giberville (années 1676 à 1684). Comme les registres catholiques du lieu, ils ne donnent que l'état civil, sans digressions.

4° Bibliothèque et Archives nationales, Bibliothèques de la Société et de l'Arsenal, *passim.*

B. *Imprimés :*

BOST (Ch.), *Récits d'histoire protestante régionale. Normandie* Le Havre, 1928.

DE MAUREY D'ORVILLE, *Recherches historiques sur la ville, les évêques et le diocèse de Sées.* Sées, 1829.

DUVAL (Louis), *Etat de la généralité d'Alençon sous Louis XIV.* Alençon, 1890.

VÉREL (Charles), *Le marquisat de Courtomer.* Alençon, 1913.

Nous devons enfin remercier M. le pasteur Pannier, bibliothécaire de la Société, et M. le docteur J. Hommey, maire de Sées, qui nous ont fourni de précieuses indications.

(2) Le nom de la ville a été écrit *Seéz, Séez* ou *Sées.* Cette dernière forme est plus usitée aujourd'hui.

ses habitants ont conservé. Son évêché remonte au v[e] siècle et comprend tout le département.

Elle ne laissa pas d'être agitée par le grand mouvement de la Réforme. Vers avril 1521, son évêque, Jacques de Silly, saisit la Faculté de théologie de Paris du « scandale » qu'un moine, prêchant le carême à la cathédrale, a causé en accusant de fiscalité les gens d'Eglise. Vainement la Faculté censure le moine (juin 1521), bientôt va rayonner l'ardent foyer de rénovation religieuse créé dans Alençon, sous les auspices de la duchesse Marguerite, sœur de François I[er], par le moine augustin Michel d'Arande, le prêtre Caroli et l'imprimeur Simon Dubois. Tandis qu'à Condé-sur-Sarthe, non loin d'Alençon, le curé Etienne Lecourt prêche des doctrines protestantes dont il mourra martyr, à Sées sont poursuivis pour hérésie : d'abord un prêtre, puis deux moines du couvent local des Cordeliers : le frère gardien Denis Martel et le frère Germain (1525-1534) (3).

Quels furent les débuts de l'Eglise protestante sagienne, et en quelle année fut-elle « dressée » ou organisée? Nous l'ignorons. La ville, prise par Coligny en 1562, par Montgomery en 1568, puis devenue ligueuse, se soumit en 1590 à Henri IV. Entre-temps, l'édit de 1577 la désigna comme premier lieu du bailliage d'Alençon, pour l'exercice de la religion réformée.

L'Edit de Nantes publié, deux commissaires royaux, François de Guermont et Anthoine Le Camus de Jambe-

---

(3) Ch. Bost, p. 10 à 14. — *Bull.*, XLV, 210, 211. — Léop. Delisle, *Notice sur un ancien registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris*, de 1505 à 1533. Paris, Imp. Nat., in-4°, 1899, p. 27. — Imbart de la Tour, *Origines de la Réforme*, Paris, 1914; t. III, p. 195, 254, 289, 380, 381.

J. Viénot, *Hist. de la Réforme fr.*, t. I, p. 85, dit que le moine de 1521 s'appelait Denis *Marcel :* en pleine chaire de la cathédrale, il osa « déclarer que les prêtres qui acceptent quelque chose pour les sépultures sont des simoniaques, des sacrilèges, des larrons. »

ville, vinrent le faire exécuter dans la généralité d'Alençon. Constatant qu'à Sées l'édit de 1577 était demeuré lettre morte, ils fixèrent au village de La Place, à l'extrémité sud-est de la ville, le premier lieu du bailliage d'Alençon, le second lieu étant Laigle (22 mai 1600).

Que le culte protestant fût installé presque dans Sées, l'évêque du moment (4) ne le put souffrir, et Henri IV, lui cédant comme il cédera en 1609 aux Jésuites pour le temple de Caen (5), transféra l'exercice public des huguenots sagiens, le 17 juin 1606, à une demi-lieue (deux kilomètres) au nord-ouest de leur cité, au hameau de Giberville. Déjà, ils y avaient leur cimetière : une moitié de celui des « Pauvres catholiques de l'Hostel-Dieu ». Ils le conservèrent (6), sous condition de laisser à l'Hôtel-Dieu le profit de l'herbe qui y croîtrait.

Des nobles du troupeau, les Cléray, les Boisroussel, n'en continuèrent pas moins d'inhumer « à Cléray » et « à Boisroussel », c'est-à-dire dans des cimetières leur appartenant (7).

Restait à se procurer un terrain pour le temple. Le 29 mars 1607, François Séguin, « marchand bourgeois de Sées », stipulant tant pour lui que pour ses coreligionnaires, acheta de Nicolas Le Jeune, moyennant la somme de quatre-vingts livres, « cinq perches de terre en quarré [environ trois ares trente centiares], assises en la paroisse Saint-Gervais de Sées, village de Giberville ». Ce terrain « jouxtait d'un côté et des deux bouts Lambert Hommey, et de l'autre le chemin tendant du

---

(4) Qui était-ce? Peut-être Louis du Moulinet (1564-1601), ou Claude de Morenne (1601-1606), auquel succéda Jean Bertaud, le prélat-poète (1606-1611). (De Maurey d'Orville, p. 23.)

(5) Voir notre *Hist. du Protest. à Caen et en Basse-Normandie*, p. 18, 19.

(6) « Les communautés, dit E. Benoît, étaient ruinées par les longues guerres; elles aimèrent mieux partager avec les Réformés les cimetières anciens que d'en acheter de nouveaux. » (*Hist. de l'Edit de Nantes*, I, 365.)

(7) Reg. état civil prot. de Sées, 31 mars 1682, 28 décembre 1683.

village de Giberville au grand chemin d'Argentan ». Il dépendait « en fief noble des seigneurs [catholiques] de la Madeleine de Sées » (8).

De nouvelles difficultés retardèrent la construction du temple, et, comme il en surgissait d'analogues un peu partout, de nouveaux commissaires de l'Edit furent envoyés en 1611. Les réformés de Sées se plaignaient d'être sans cesse « outragés de fait ou de parole », en allant à Giberville « faire l'exercice » de leur religion ou « conduire leurs morts ». Les commissaires arrêtèrent que quiconque les molesterait à l'avenir serait puni comme « perturbateur du repos public ». Ils enjoignirent « aux pères et mères » catholiques « de contenir leurs enfants ». Sans illusions sur l'efficacité de ces mesures, ils ajoutèrent que si les réformés ne pouvaient « avoir exercice libre » à Giberville, on leur chercherait « un autre lieu » (3 janvier 1612) (9).

Tout s'arrangea cependant, et le temple fut édifié à Giberville (10).

Il était sans doute achevé, lorsque l'Eglise de Sées reçut, en avril 1613, le Synode provincial, le seul qui s'y soit réuni sous le régime de l'Edit de Nantes. « L'on y contait bien, dit un ecclésiastique contemporain (11),

---

(8) Arch. Nat. TT 266. — Reg. du Consist., p. 28 v°.

(9) Bibl. de l'Arsenal, ms. 6.595.

(10) Un document de 1694 (Arch. Nat. T. T. 266) mentionne ce temple comme construit quatre-vingts ans auparavant; donc, en 1614, ou plutôt en 1613, à cause du Synode qui s'y tint cette année-là.

De ce qu'était l'édifice, nous ne savons rien. D'après ce que nous a écrit M. le secrétaire de la mairie de Sées, on croit que la maison ayant servi de temple à Giberville existe toujours, en face la route qui conduit au pont du chemin de fer (du Mans à Mézidon, par Alençon et Sées). Mais la tradition doit être fausse, car nous verrons l'hôpital de Sées, en 1695, fieffer le terrain où avait été bâti le temple.

(11) Marin Prouverre, cité par Louis DUVAL, *Généralité d'Alençon*, p. 422, n. 1. — Le Synode eut lieu non en 1612, comme dit Duval, mais en 1613. Voir de MAUREY D'ORVILLE, p. 186, et les *Extraits des actes des Synodes tenus en Normandie*. (Bibl. de Flers de l'Orne, ms.)

six ou sept vingt tant ministres que députés des Eglises », soit cent vingt à cent quarante pasteurs et anciens : chiffre correspondant aux cinquante-huit Eglises que comprenait alors la Normandie protestante.

Tenir des Synodes provinciaux était pour les réformés un droit strict, reconnu par l'Edit de Nantes (12), confirmé en 1610 et en 1612 (13). Néanmoins, l'évêque de Sées, Suarès de Sainte-Marie, le contesta aux membres du Synode de Giberville; deux huissiers vinrent de sa part leur défendre de rester assemblés « contre les ordres du Roy ». Ils répondirent ne vouloir nullement « désobéir à S. M. », mais seulement « traiter de leurs affaires ». Les catholiques de la ville « murmuraient »; le prélat les convoqua « dans l'église » (sans doute la cathédrale). Il prêcha sur Jérémie (XII, 10) : *Multi pastores demoliti sunt vineam meam* (Un grand nombre de bergers ont gâté ma vigne). Il ordonna ensuite « une procession générale ». C'était jeter de l'huile sur le feu. Le Synode fut-il contraint d'abréger ses séances? « Les conférences cessèrent », dit de Maurey d'Orville, ajoutant, toutefois, que « les ministres se retirèrent tranquillement » (14).

La Normandie protestante se divisant alors en six colloques, Sées était de celui d'Alençon.

Vers l'est de Sées, une Eglise de fief, Courtomer, appartenait aux Saint-Simon (15), d'abord barons, et, depuis 1620, marquis du lieu. Propriétaires de paroisses dont l'ensemble équivaudra en 1789 au canton actuel de Courtomer (16), apparentés aux Montgomery, aux

---

(12) Art. 34 des particuliers.

(13) Bibl. Nat. ms. fr. 4.046. — E. BENOIT, II, 7.

(14) De M. d'ORVILLE, p. 186.

(15) Ces Saint-Simon, appelés d'abord *Simon*, obtinrent d'Henri III, en 1585, de s'appeler *Saint-Simon*. (Ch. VÉREL, p. 31, 32.) Rien de commun avec la famille du célèbre auteur de *Mémoires*.

(16) Ce canton (arr. d'Alençon) comprend aujourd'hui seize communes : Courtomer, Gâprée, le Plantis, Trémont, Ménil-Guyon, etc.

Lanoue, aux Caumont-La Force, servis dans leur château par vingt et un domestiques, les marquis de Courtomer faisaient grande figure (17).

Vers le nord-ouest, l'Eglise de Sées avoisinait celle de Mortrée-Joué-du-Plain (18); au sud-ouest, celle d'Alençon; au sud-est, celle de Montgoubert (19).

Petit groupe d'une centaine de membres (20), elle fut plusieurs fois réunie sous un même pasteur avec Courtomer ou Laigle jusqu'à l'arrêt du Conseil du 5 octobre 1663, qui défendit aux ministres de prêcher hors du lieu de leur résidence (21). Par contre, l'Eglise d'Alençon comptait près de trois mille fidèles, avec trois pasteurs (22). Elle possédait en 1685 une réserve pécuniaire de trente-deux mille livres (23). Elle reçut en 1637 le seul Synode national qui ait siégé en Normandie, et, de 1607 à 1678, dix Synodes provinciaux (24). A cette robuste Eglise, leur voisine, les réformés de Sées demanderont souvent conseil ou appui.

II

Quels furent leurs pasteurs sous le régime de l'Edit de Nantes?

Il en est deux, d'abord, dont nous ne savons guère

---

(17) Arch. Nat. T. T. 230. — Ch. VÉREL, passim.

(18) Mortrée : ch.-l. de canton; Joué-du-Plain : comm. du canton d'Ecouché, arr. d'Argentan (Orne).

(19) Montgoubert : château de la commune de Saint-Julien-sur-Sarthe, c. de Pervenchères, arr. de Mortagne (Orne).

(20) Nous n'avons les registres d'état civil de l'Eglise qu'à partir de 1676. Pour sept années complètes (1677 à 1683), on compte une moyenne annuelle d'un peu plus de deux baptêmes (2,14). En supposant mille habitants pour trente baptêmes, cela donnerait soixante et onze fidèles. Il est vrai qu'il s'agit des dernières années de l'Eglise.

(21) Elie Benoît, III, *Déclar. et arrêts*, p. 121.

(22) Dont Elie Benoît.

(23) Ch. BOST, p. 56, 60, 132.

(24) Ceux de 1607, 1627, 1633, 1639, 1645, 1651, 1656, 1666, 1671, 1678. (*Extraits des actes des Syn. de Norm.*, Bibl. Flers, ms.)

que les noms : Gallot (Cléophas), pasteur à Crocy (25) (1571-1597), puis à Sées en 1603; Azire (Isaac), pasteur à Sées et à Laigle en 1620 (26).

Vient ensuite Etienne Le Prévost (ou Prévôt), sieur du Buisson, né vers 1572, pasteur de Sées de 1616 à 1659, et de Courtomer avec Sées de 1637 à 1650 (27). Les Synodes normands de 1631 et de 1655 ne l'appellent que Du Buisson. Il habitait à Courtomer, près le presbytère (28).

A partir de 1659, nous avons plus de renseignements, grâce au registre du Consistoire de Sées-Giberville (29).

Au moment où débute ce registre, un pasteur nommé Jean (ou Abel) Barbier, sieur de Boismoreau, marié à Renée Pousset, vient de quitter l'Eglise de Saumur pour celles de Sées et de Courtomer, où le colloque l'a « receu provisoirement », comme successeur de Le Prévost du Buisson, décédé. Il se présente le 26 mai 1660 au Synode de Dieppe.

« La Compagnie, ayant preins connaissance de la manière de son congé, tant du Synode d'Anjou que du Consistoire de Saumur authorisé par ledit Synode, a approuvé tout ce qui s'est fait. » « Edifiée » de l'entrée de Barbier

---

(25) Crocy (aujourd'hui comm. du cant. de Morteaux- Couliboeuf, arr. de Falaise, *Calvados*) formait Eglise avec Fontaine-les Bassets (comm. du cant. de Trun, arr. d'Argentan). Nous avons parlé de Crocy et d'un pasteur Gallot dans notre article intitulé : *Un coin de province* (*Bull.*, XLVIII, p. 12 sqq.). Voir aussi *Bull.*, L, 376-380, 448 sqq.

(26) *France Protest.*, 2 édit., I, 631; VI, 814.

(27) Bibl. Prot. ms. n° 590, f° 447 v°.

(28) De son frère Pierre et de Michelle de la Brosse naquirent Gillette, mariée à Jean Forest, chirurgien de Mortagne, et Suzanne, mariée le 8 avril 1652 à Henri Septier, sieur de la Maugère, de Courtomer. A cette Suzanne, le pasteur Etienne Le Prévost légua tout son avoir, par testament du 5 mai 1657. (Ch. VEREL, p. 54, note 1).

(29) Ce registre comprend 52 feuillets numérotés; les 32 premiers contiennent les procès-verbaux du Consistoire. Malheureusement, les feuillets 1 à 4 sont à moitié mutilés, de haut en bas. Le reste du registre est en blanc, sauf les feuillets 50 et 52, où sont quelques notes écrites en sens inverse, et barrées après coup d'un double trait en diagonale.

« dans la province », elle lui prescrit cependant « de se trouver au prochain Synode d'Anjou », pour en obtenir « son plein congé » (30).

Barbier a élu domicile entre ses deux Eglises, à Gâprée, où il a acheté le domaine de la Halboudière. Mais l'arrêt du Conseil du 5 octobre 1663 l'oblige à opter. Il choisit d'être « pasteur de M. le marquis de Courtomer » (31).

Contrainte d'avoir un pasteur particulier, l'Eglise de Sées le cherche en vain pendant trois ans. Enfin, le 26 juin 1667, *Faucher*, venu du Languedoc, « commence, dit le Consistoire, à nous donner son ministère ». Mais il n'a voulu s'engager que pour un an. Le 8 janvier 1668, on lui offre de rester à demeure, moyennant subvention annuelle de cinq cents francs. Il refuse : il voudrait au moins six cents francs; il n'a pu trouver de logement à sa convenance, « il a été si mal logé à Cléray qu'il a failli y perdre la vue par une grande fluxion ». Cependant ministre et troupeau se séparent en bons termes. Faucher à reçu à Sées, dit-il, « tous les signes d'amitié et d'honneur qu'une Eglise bien conduite en religion doit à son pasteur », et l'Eglise reconnaît lui avoir dû « l'édification d'une pure et sainte doctrine » (30 septembre 1668) (32).

Pour le remplacer, se présente presque aussitôt *Jacques Trippier*, sieur de Larpent, marié à Ester Lefort, dont il aura trois fils et deux filles. Il est fils d'un pasteur de Normandie, et vient de l'Eglise du Mans (33). Comme il desservait avec cette Eglise celles d'Ardenay,

---

(30) Bibl. Prot.; ms. Norm. Aff. gén. I, f° 38.

(31) Ch. VEREL, p. 76, n. 1. — Reg. du Consist. de Sées, f° 12.

(32) Reg. du Consist., ff^{os} 7, 8, 9, 12.

(33) Un Jean de Larpent, de Caen, s'établit en Angleterre à la Révocation. (AGNEW, *Protestant exiles from France*, II, 497.) Mais Jacques Trippier de Larpent était peut-être originaire du Maine. Un Tripier, sieur de Loyson-Bridé, représente Le Mans, en 1599, au Synode provincial de l'Ile-Bouchard, en Touraine. (*Bull.*, XLII, 124.)

de Loudon, du Tronchet, de la Goupillière et de Dollon (34), il a été poursuivi par le syndic du clergé du Maine comme prêchant hors du lieu de sa résidence, et c'est sans doute pourquoi il a dû quitter la province (35).

Le 4 novembre 1668, les anciens et chefs de famille de Sées, ouïe sa prédication, l'agréent « sous la volonté du saint sinode »; ils lui promettent comme à Faucher cinq cents francs de subvention. De son côté, Larpent s'engage à « prescher tous les dimanches », à visiter « les malades et familles en le besoin », à se montrer « bon et fidelle pasteur » (36).

Au mois de mai 1669 (37), le Synode de Caen l'accepte pour Sées-Giberville, « par provision, jusques au prochain Synode, à condition qu'il y apportera le congé du Synode de la province [le Maine] où il a cy-devant servy » (38).

Trippier de Larpent (39) va diriger l'Eglise de Sées-Giberville jusqu'à sa suppression (juillet 1684).

III

Après les pasteurs, les fidèles.

D'abord les nobles. On en compte quatre vers 1659 : « *Jacques-Anthoine de Neufville* de Cléray (ou Clérey),

---

(34) Ardenay : comm. du canton de Montfort; — Loudon : hameau de la comm. de Parigné-l'Evêque (arrond. du Mans);

Le Tronchet : comm. du cant. de Beaumont-sur-Sarthe; — La Goupillière : soit hameau de la comm. de Mézières-sous-Ballon, cant. de Ballon; soit château de la comm. de Saint-Hilaire-le-Lierru, cant. de Tuffé (arrond. de Mamers);

Dollon : comm. du canton de Vibraye (arrond. de Saint-Calais).

(35) *France Prot.*, 1ère édit., VI, 362. — Reg. état civil prot. de Sées, *passim.*

(36) Reg. du Consist., f° 10.

(37) En 1669, et non en 1675, comme le dit par erreur la *France protestante* (VI, 362).

(38) Bibl. Prot. ms. Norm., Aff. gén., II, f° 74 v°.

(39) Chose singulière : au registre du Consistoire de Sées, il signe toujours *Trippier* tout court, alors que le Consistoire le nomme toujours *M. de Larpent.* Mais c'est bien le même individu; le Synode de 1669 l'appelle « M. Jacques Le Trippier, sieur de l'Arpent ».

escuier, seigneur de Cléray, Belfonds (40) et autres lieux », marié à Marie (ou Madeleine) de Chartres; ils ont quatre fils et trois filles; cinq domestiques les servent en leur château de Cléray; — « *Jean de Cléray*, escuier, sieur de la Perrière » (sans doute leur parent); — « *Pierre Le Sens*, escuier, sieur de Boisroussel », qui signe parfois Boisroussellesens au registre du Consistoire; — « *Molley*, escuier, sieur de la Roussellière » (41), marié à Madeleine Hesbron.

Sont mentionnés sans titres de noblesse : un de *Guichaumont* (ou Guychaumont), un d'*Orgemont*, un des *Morignères*, dont le fils aîné est sieur de Saint-Clair (42).

Existent encore aujourd'hui : à l'ouest de Sées, le château de Cléray, avec haute tour, et les hameaux de La Perrière, de Guichaumont, de Saint-Clair (commune de Belfonds); — au sud de Sées, le château de Boisroussel (commune de Bursard) (43).

Voici maintenant des bourgeois : les *Avenant, Bayel, Brunet, de Chantepie, Davois, Docagne de Launey, Fouquier, Galopin, Goupil, Langrune* (44), *Lelong, Lorel, Macé, Moignot, Séguin.*

De *Quentin Langrune*, sieur de la Chambre, est né *René Langrune*, sieur de la Sausaie (ou Sausaye, ou Sausais), marié à Louise Gilot (ou Girot), dont il a eu onze enfants. Un Esaïe Langrune est sieur des Aunes.

---

(40) Belfonds : commune du canton de Sées.

(41) Il y a dans l'Orne deux hameaux de la Roussellière : l'un à 40 kilomètres à l'ouest de Sées, commune de Beauvain, canton de Carrouges, arr. d'Alençon; l'autre à 35 kilomètres à l'est, comm. de La Chapelle-Viel, cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne.

(42) Est aussi sieur de Saint-Clair un Jacques de Brossard, écuyer, que le marquis de Courtomer autorise, le 4 juin 1677, à construire à Courtomer une verrerie. (Ch. VEREL, p. 186, 187.)

(43) Bursard : comm. du cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon.

(44) Rien de commun, sans doute, avec la commune de Langrune-sur-Mer, au nord de Caen.

Un Moignot est sieur du Buisson; un autre, sieur de Haut-Fossé.

Bien que Sées n'ait jamais été « fort commerçante » (45), la seule profession indiquée pour les bourgeois réformés du pays est celle de marchand. Quelle autre, d'ailleurs, leur a-t-on laissée ouverte? *Thomas Macé,* sieur de Lhommel, est « apothiquaire »; *Josué Moignot,* « marchand de draps »; *René Langrune,* « marchand de toiles ». Nicolas Langrune, François Séguin, Daniel et Pierre Lorel sont simplement qualifiés « marchands bourgeois », ou « marchands ».

De même que les *Boisroussel* et les *Cléray,* plusieurs fidèles habitent hors la ville : René Langrune à Trémont, Pierre de Chantepie à Saint-Aubin (46). Il y a des Lelong protestants à Ménil-Erreux (47) (à mi-chemin entre Sées et Alençon) (48).

A. Galland.

(*A suivre.*)

---

(45) De Maurey d'Orville, p. 19.

(46) Le département de l'Orne a quatre communes de ce nom; peut-être s'agit-il de la moins éloignée de Sées : Saint-Aubin d'Appenay, comm. du c. du Mêle-sur-Sarthe.

(47) Comm. située aussi dans le c. du Mêle-sur-Sarthe.

(48) Arch. de l'Orne, C. 618. — Reg. état civil protest., *passim.*

PAUL DE VIGNOLLES

dit le capitaine Montredon (1566-1660)

Vers la fin du XVI[e] siècle, au moment où la Réforme pénétrait dans les Cévennes, vivait à la Salle Saint-Pierre une famille de Vignolles sortie d'un hameau de ce nom situé au fond de la vallée de la Salindrenque, affluent du Gardon de Saint-Jean. Par le passage de certains de ses membres dans les charges de la magistrature, à la cour des Aides de Montpellier, ou par l'entrée de quelques autres dans l'armée, cette famille avait accédé à la petite noblesse. Elle portait dans ses armes parlantes : De sable au cep de vigne chargé de ses pampres et soutenu d'un échalas, le tout d'argent.

A cette époque, la famille de Vignolles était représentée au vieux « castellas » de Saint-Bonnet, acheté à Jean de Bucelly le 3 octobre 1553 par *Etienne de Vignolles.* Celui-ci eut une fille, *Marie,* épouse de *Jean de Faisses* et un fils, *Jean,* qui se maria le 18 septembre 1559 avec *Gauside de Pérèdès,* issue d'une vieille famille de la Valfrancesque.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants :

1° *Pierre de Vignolles,* né à La Salle le 25 octobre 1562. Il eut pour parrain Antoine de Vignolles, pasteur de Quissac, et devint plus tard juge aux conventions de Nîmes. Il épousa, le 30 octobre 1600, Gabrielle de Village.

2° *Pierrette.*

3° *Jean,* seigneur du Bruguier, naquit le 8 juin 1567. Il épousa le 8 janvier 1598 Françoise de Galtier.

4° *Paul*, le futur seigneur de Montredon, fut présenté au baptême par Antoine Dumas del Bosc, près La Salle, le lundi 4 avril 1569.

5° *Gabrielle*, baptisée le dimanche 8 juillet 1571. Elle fut présentée par M. *de Balmes de Barre*, et par demoiselle *Jacquette de Fontenilles*, femme de Claude de Vignolles, seigneur de Saint-Bonnet.

6° *Jacques*, baptisé le 22 novembre 1573, fut présenté par ses frère et sœur Pierre et Pierrette de Vignolles.

Tous ces enfants furent baptisés en l'église chrétienne réformée de La Salle par *Jacques de Tourtoulon*, le premier pasteur, « envoyé à ces fins de Genève », qui desservit à partir de 1561 cette nouvelle Eglise cévenole. Il était originaire du pays, sa famille habitait le château de Valescure dans une étroite vallée descendant du Brion sur le Gardon, entre Saint-Jean et L'Estréchure (1).

En sa qualité de cadet, Paul de Vignolles chercha de bonne heure à se créer une situation dans l'armée. Les guerres de religion, pendant lesquelles il était venu au monde, désolaient le pays. Les besoins d'hommes et de chefs étaient fréquents et de nombreux appels étaient faits dans les Cévennes. Aussi n'est-il pas étonnant de trouver, le 25 mai 1585, ce jeune Cévenol, à peine âgé de seize ans, chargé déjà de la garde du château de la Clauze. Il devait être à ce moment sous les ordres d'un de ses parents, Fulcran de Vignolles, qui fut tué quelques années plus tard dans les troupes huguenotes devant Mende, par les soldats de d'Apchier. C'est à cause de ce premier commandement que le jeune officier signa pendant un certain temps ses lettres du surnom de La Claux.

Bien que nous manquions de documents précis sur ces premières années de la vie militaire de Paul de

(1) Registre d'état civil du pasteur Tourtoulon. Archives du Consistoire de La Salle.

Vignolles, il est probable que celui-ci suivit les troupes huguenotes dans tous leurs combats contre les ligueurs du Haut Gévaudan. Dans les intervalles de paix il devait venir à Saint-Bonnet se reposer auprès de sa famille.

Le 30 août 1594, il reçoit du baron de Fosseuse, gouverneur huguenot du Gévaudan, une commission l'autorisant à lever une compagnie de cinquante hommes pour garder le château de Chaliers. Le 14 mai 1595, il commande en chef au château d'Aubrac. Sa conduite et tout ce qu'il a fait aux prises de Chaliers, Aubrac et Recoules sont approuvés le 1er mai 1596, par un certificat de Fosseuse.

La situation militaire du jeune Cévenol s'est bien raffermie; il a déjà pris l'habitude du commandement. Au moment où Fosseuse est révoqué de ses fonctions de gouverneur, Paul de Vignolles ne le suit pas dans sa rébellion. Le roi Henri IV donna l'ordre au duc de Ventadour d'assembler un corps de troupes pour assiéger ce gouverneur rebelle dans Mende, dont il avait fait sa citadelle. Par brevet royal du 29 avril 1597, Paul de Vignolles fut autorisé à lever une compagnie d'infanterie pour se joindre aux troupes du duc de Ventadour.

La période des combats cesse à l'avènement d'Henri IV au trône, et surtout après la promulgation de son édit de tolérance. Le capitaine Paul de Vignolles peut alors quitter les armées et venir auprès de ses parents jouir d'un repos bien mérité. Il entretient là, avec les châtelains de la région, les relations agréables que lui permettent sa jeunesse et ses déjà brillants états de services. Il a atteint l'âge de trente et un ans et doit songer à se créer un foyer.

Parmi ses voisins se trouvait une bonne famille noble, les de Belcastel. Ceux-ci habitaient pendant les mois d'été le château de Montvaillant, près de Florac. Pendant la saison froide, ils venaient en Cévennes s'installer au château du Castanet, appelé lui aussi de

nos jours le château de Montvaillant. Celui-ci est situé dans la profonde vallée qui descend des sommets du Mont Brion par Caderles, vers Massiès, et la vallée du Gardon de Saint-Jean. La vallée de la Salindrenque n'en est séparée que par un chaînon secondaire que couvrent les bois de Calviac, Malerargues et Thoiras. Il était donc facile aux seigneurs du Castanet de voisiner avec toute la noblesse lasalloise à laquelle ils étaient alliés; Pierre II de Belcastel, le chef de famille, ayant épousé Louise de Vabres. Il était lui-même petit-fils d'un Raymond de Belcastel venu de la viguerie de Najac, en Rouergue, épouser à Florac, en 1526, Jeanne, fille de Jean-Louis de Montvaillant et de Christine de Roquefeuille. Cette famille avait de très bonne heure embrassé les principes de la Réforme. Jean II de Belcastel présida, le 4 janvier 1573, l'assemblée d'Anduze dans laquelle fut décidée la prise d'armes des Cévennes après les massacres de la Saint-Barthélemy.

Soit par des visites de voisinage au Castanet, soit par des relations communes, Paul de Vignolles fit la connaissance de Claude de Belcastel. Leur mariage fut béni en l'Eglise chrétienne réformée au cours de l'année 1600; mais, pour des raisons que nous ignorons, le contrat réglant la situation matérielle des deux époux ne fut passé que onze mois plus tard, au château du Castanet, le 22 septembre 1601. Par cet acte, Pierre de Belcastel remettait et transmettait à sa fille, pour dot, « les fruits, rentes et revenus » du château de Montvaillant, à la réserve de la juridiction haute et de la seigneurie. Il vendait au contraire à son gendre « la seigneurie, mandement et juridiction de Montredon, située dans la paroisse de Saint-Flour du Pompidou, « avec tous les droits de haute, moyenne et basse « justice mixte et empire ».

Portant dorénavant le titre de cette seigneurie, Paul de Vignolles sera surtout connu sous le nom de capitaine Montredon et signera ainsi tous ses actes. Quoique

usufruitier du château de Montvaillant, il n'en deviendra véritablement propriétaire et seigneur qu'à la mort de son beau-père.

Pendant les premières années qui suivirent son mariage, et jusqu'en 1614, Paul de Vignolles paraît avoir séjourné au château de Montvaillant, où Claude de Belcastel lui donna, dès 1602, un fils aîné qui fut appelé François. Suivant la coutume, ses parents lui donnèrent un titre seigneurial pris dans leurs terres, ce fut le seigneur de La Valette. Il semble bien qu'ils eurent un autre fils, Jean, sieur de Vernat, que nous trouvons habitant tantôt la Vernède, paroisse de Bédouès (2) et tantôt Montvaillant (3), à la même époque que François de Vignolles.

Au cours de ses séjours à Montvaillant, Paul de Vignolles se rendait fréquemment à Florac, situé environ à quinze cents mètres. Là, il rencontrait les Saint-Martin Valmale et les de Pastorel qui en habitaient le château, où ils représentaient le baron de Florac. Il entretenait aussi des relations suivies avec les parents de sa femme, les de Thezan, seigneurs de Saint-Julien-d'Arpajon Barre et Saint Laurent de Trèves, ainsi qu'avec les de Gabriac, tous vieilles et grandes maisons huguenotes du Bas-Gévaudan.

D'un esprit essentiellement pratique, Paul de Vignolles ne dédaigne pas d'occuper ses loisirs à des opérations financières. Les plus intéressantes à cette époque dans le Bas-Gévaudan, étaient la location des biens et revenus ecclésiastiques. Le 6 novembre 1602, les chanoines de Bédouès, propriétaires de la cure de Prunet, arrentent à Paul de Vignolle et à François de Belcastel, son beau-frère, tous les bénéfices et deniers de cet endroit si proche de Montvaillant, pour

---

(2) L. Airal, no^{re} Florac, 1655, f° 630.
(3) J.-B. Saltet, no^{re} Florac, 1641, f° 34.

quatre ans, jusqu'en 1606, moyennant le paiement annuel de vingt-cinq écus de la valeur de trois livres chacun (4).

A la fin de cet arrentement, Paul de Vignolles prête cent livres, dont quarante-quatre étaient représentées par des arrérages de censives, à François Rampon des Chazes, avec comme témoin le capitaine Jean Ayral de Finialettes (5).

Le commerce le plus important dans la région floracoise qui répondait au besoin inéluctable d'assurer l'alimentation du pays, était celui du blé et des céréales dont le Causse Méjean fournissait la plus grande partie. Toutes les fermes et redevances y étaient payées en nature, très peu en argent. Les seigneurs du Bas-Gévaudan, et en particulier les Cévenols, plus riches en châtaignes qu'en blé, cherchaient à posséder une métairie sur le Causse. C'est ainsi que les Malzac, seigneurs de Terre-rouge, près de Barre, étaient devenus dans ce but propriétaires à La Fajole, sans se douter qu'un lointain atavisme, peut-être, les ramenait ainsi à ce « terroir du milieu » qui avait été le berceau primitif des diverses branches de cette tribu néolithique et lui avait donné son nom (6). Les Parlier et les Cousin, seigneurs de la Croix à Barre, en firent de même. Paul de Vignolles était propriétaire de terres dans la région de Cavalade, mais cela ne lui suffisait pas sans doute. Associé à son beau-frère François de Belcastel et à Jean Fielval, marchand de Florac, il avait arrenté les redevances curiales de la rectorie de Hures et celles du prieuré de Vébron. Pour faciliter la rentrée de ces grains, les trois associés sous-arrentent le 12 juillet 1609 (7) à Etienne Bornie, Pierre Jourdan, Jean et

---

(4) J. Leblanc, no[re] Florac, 1602, f° 124.

(5) *Id.*, 1606, f° 7.

(6) Malzac ou Melzac : *Mels*, milieu; *ac*, homme en breton et en langue gauloise.

(7) Antoine Leblanc, no[re] Florac, 1609, f° 22.

Etienne Jourdan, François Huc des Salles et Jean Bonafoux de Florac, les fruits dépendant de la dicte rectorie de Hures, dîme des blés, quarts, quints et autres, moyennant la livraison deux tiers à Florac et un tiers au château de Montvaillant, de 180 cestiers de blé « mescle », mesure de Florac, ce qui équivalait à 70 hectolitres 09 de froment, autant de seigle, d'orge et d'avoine (8).

Pour les blés de l'« yère » de la Fichade dépendant du prieuré de Vebron, ils en sous-arrentent la moitié seulement à Jacques Rouvière des Chazes. Celui-ci touchera en nature mais payera en argent 150 livres tous les ans (9).

Les habitants du petit village des Salles-de-Montvaillant, à ce moment de calme, passent entre eux de nombreux actes de vente. Le seigneur, à chacune de ces mutations, percevait un droit de lods, que Paul de Vignolles n'oubliait pas de réclamer. Ces droits sont consignés en grand nombre dans les actes des notaires.

Au nom de son beau-père, *Pierre II de Belcastel*, en présence de son neveu, *Jean Deshours*, sieur de la Devèze, habitant le château de Calviac, près La Salle-Saint-Pierre, Paul de Vignolles cède, le 8 février 1613 (10) dans la grande salle du château de Montvaillant, à Jean Dupont, Gaspard Atger et Gabrielle Metge de la Rouvière, près Florac, le droit de faire paître leur bétail gros et menu, en tous temps, au terroir de Montgiral et terres hiermes (11), dans les limites suivantes : « Comme

---

(8) D'après le tableau de Cornut le cestier, mesure de Florac, valait 155 litres 76, la carte 19 litres 47 et le boisseau 3 litres 89. Ces mesures en beau calcaire capucin servent actuellement de tables à la fontaine de Brioure. Elles y périront certainement un jour entre les mains d'un maçon en quête de pierres de taille. Ce serait bien dommage.

(9) David Saltet, nor[re] Florac, 1613, f° 71. Un de nos aïeux, Antoine II Malzac, lieutenant de juge, fut témoin de cet acte.

(10) *Idem*, 1613, f° 101.

(11) Terres hiermes : terres incultes.

va le chemin qui sort de Peyremotte et s'en va au chazal (12), appelé le palier de Montgiral et tout le long du tor (13) de la Goutine sans pouvoir descendre icelluy ny aller plus bas que le chemin et tor et jusques au vallat de la Goutine ou ajudel et terres des habitants de Ventajols, sans pouvoir passer plus avant. »

Il prête aussi de l'argent (200 livres), à Antoine Albaric, notaire de Florac le 28 juillet 1610 (14), 120 livres à Jérémie Saltet, hôte de Florac, le 22 février 1613 (15). La même année il loze à Pierre Guiraud une terre dans sa seigneurie de Montredon (16).

Pendant une absence de Paul de Vignolles, son neveu, Jean Deshours, sous-arrente en son nom, le 14 juillet 1613, l'yère de la Valette à Etienne Bornie des Salles, son procureur juridictionnel, et à Pierre Rouvière des Chazes. Les revenus de cette yère consistaient en vingt-huit cestiers de grains, dont vingt-trois de seigle, un de froment, deux d'avoine et d'orge, un de millet. Le tout, mesure de Montvaillant, était portable, au choix, soit à ce château, soit au syndic des chanoines à Bédoués.

Aussi avisé agriculteur que bon militaire, Paul de Vignolles avait été frappé, en suivant le petit sentier muletier qui joignait Florac à son château et aux Salles de Prunet, du parti qu'il pouvait tirer des terrains en pente couverts de châtaigniers et de quelques petits champs qui s'étendaient au-dessous du chemin, au confluent de la Mimente et du Tarnon. Une bonne partie de ces terrains lui appartenaient par des achats faits à Louis de Malafosse, sieur de Carnac. Une seule enclave appartenant à David Michel, sieur de Colas, le gênait dans ses projets. C'était « un castanet aux apparte-

(12) Chazal : maison démolie.
(13) Tor : sommet, éminence.
(14) Louis Malafosse, no^re^ Florac, 1613, f° 107.
(15) David Saltet, no^re^ Florac, 1613, f° 107.
(16) *Id.*, f° 99.

nances de Montvaillant, appelé Clot-Guilhen, ou autrement le champ del gua, confrontant du levant la rivière de Mimente et celle du Tarnon ». Il le fit acheter par son procureur Etienne Bornie des Salles qui lui servit de prête-nom. Son but était de transformer tout cet espace en une belle prairie arrosable. Dans cette intention il s'entend avec divers propriétaires des Salles et obtient d'eux le passage d'un béal à travers leurs terres, moyennant la concession d'un droit d'arrosage. Il achète en même temps à Jean Saltet, propriétaire du moulin situé de l'autre côté de la rivière, le droit de prendre l'eau à son barrage ou « peyssieire » (17).

C'est ainsi que furent créées les belles prairies arrosables s'étendant de nos jours au-dessous de la route nationale (107 *bis*), qui a remplacé avantageusement le petit sentier muletier et réunit par une avenue plantée de beaux arbres les deux communes sœurs de Florac et de La Salle-Prunet. Celles-ci, à l'époque de Paul de Vignolles, avaient des relations beaucoup moins cordiales que de nos jours. En outre, d'un procès dont nous parlerons plus loin, il y avait entre elles quelques causes de discussions. La preuve en est dans la décision prise par les habitants des Salles et de la Vallette, le 11 décembre 1613, à laquelle leur châtelain ne dut pas être étranger. « Considérant les dommages qu'ils reçoivent ordinairement tant par les habitants de la ville de Florac, que par le domage que faict le bestiail » (18), ils nomment pour éviter ces abus, Jean Rampon, aux fonctions de garde-champêtre avec un traitement de trente-six livres par an. Ils s'interdisent en outre de vendre du bois aux étrangers et de couper du bois vert. Ce sévère arrêté privait Florac du combustible indispensable que cette ville ne trouvait pas en quantité suffisante sur son propre terroir. Il ne dut

(17) David Saltet, no^re^ Florac, 15 décembre 1613, f° 324.
(18) D. Saltet, no^re^ 1613, f° 318.

pas être exécuté à la lettre, car il privait aussi les habitants des Salles et de La Vallette de leur principale source de revenus.

Henri IV tomba sous le couteau de Ravaillac le 10 mai 1610. Sa mort produisit dans le Languedoc une grande émotion par la crainte de voir revenir les guerres civiles. Dès 1611, une agitation se produit parmi les gentilshommes huguenots qui n'approuvaient pas les faveurs prodiguées par la reine régente aux anciens ligueurs et aux étrangers. Des conciliabules sont tenus un peu partout, en particulier dans le Bas-Gévaudan et les Cévennes.

Quand Condé, gouverneur de Guyenne, leva l'étendard de la révolte et demanda la convocation des Etats-Généraux, il eut soin de s'appuyer sur les religionnaires du Languedoc. Ceux-ci prirent pour chefs le fils de Coligny, Châtillon, et le duc de Rohan, qui adressèrent un appel pressant aux seigneurs huguenots de la province. Paul de Vignolles, de par sa situation militaire pendant es dernières guerres, fut un de ceux qui répondirent à cet appel. Dès le 31 mars 1614, le prince de Condé, alors à Mézières, lui donne le brevet de maître de camp d'un régiment de vingt compagnies de cent hommes. Cependant il ne semble pas que le capitaine Montredon ait pris part, d'une façon pratique, à la préparation des mouvements militaires. Nous l'avons déjà trouvé s'occupant pendant le mois de mai 1614 à faire creuser son béal de Clot-Guillen. Le 20 juin 1614, il est encore chez lui. Il est témoin, à Florac, d'un accord entre Helye de Valmalette, seigneur du Villeret habitant Chanac, et Luc de Valmalette, écuyer de Saint-Etienne-de-Valfrancesque, tous deux fils de feu Mathieu Valmalette, bourgeois (19).

L'année suivante il paraît s'être absenté de Montvaillant où désormais le remplacera souvent son frère

---

(19) Ant. Leblanc, nore Florac, 1614, f° 183.

Pierre. Celui-ci est témoin, le 3 juin 1615, de l'arrentement du bénéfice de Prunet à Pierre Jourdan des Salles par François Comte, doyen des chanoines de Bédouès (20). Paul de Vignolles a autre chose à faire que de cultiver ses terres ou louer des dîmes comme pendant les années précédentes. Ill ne paraît pas s'être mêlé aux entreprises de Dandredieu dans la Haute-Lozère, quoique étant aux armées. Il s'était peut-être rapproché de Paris pour mieux suivre les événements.

Louis XIII ayant voulu aller lui-même dans le Béarn, faire appliquer son édit de 1618 sur le rétablissement du culte catholique et le retour des biens ecclésiastiques, le parti protestant, se sentant lésé par cette mesure, prit à nouveau les armes qu'il n'avait prises qu'à contre-cœur, à l'instigation de Condé quand celui-ci leur avait dit que l'Edit de Nantes allait être aboli.

Les violences qui marquèrent en Béarn le passage des troupes royales occasionnèrent de nombreuses plaintes de l'Assemblée de La Rochelle, plaintes qui ne furent pas écoutées. Malgré la médiation des seigneurs du parti, la Cour ne voulut pas acquiescer aux justes plaintes des huguenots français. Dans une assemblée générale tenue à La Rochelle, le 10 mai 1621, ceux-ci publièrent une déclaration d'indépendance. La France protestante fut divisée en huit cercles ayant chacun à leur tête un chef particulier : Rohan, commandait le cercle formé par le Haut-Languedoc et la Haute-Guyenne; Châtillon, celui que formaient le Bas-Languedoc, les Cévennes et le Vivarais. Ce dernier fut « désauthorisé » par l'assemblée de Nîmes le 20 octobre 1621. Son cercle passa d'abord pour quelque temps, sous le commandement de Bertichères que Rohan ne tarda pas à remplacer, réunissant ainsi les deux cercles sous un même commandement. Comme

---

(20) Jean Leblanc, not^re^ Florac, 1615-19, f° 45.

toute l'activité du parti protestant se concentre dans ces deux cercles, Rohan devient pratiquement le chef de tout le parti militant dont le duc de Bouillon, Lesdiguières, La Force et Châtillon avaient décliné l'honneur d'être les généralissimes.

Par brevet du 25 juillet 1621, Gaspard de Coligny, comte de Châtillon, général pour les Eglises réformées, avait donné à Paul de Vignolles le pouvoir de lever un régiment de gens de guerre à pied, français, du nombre de cinq compagnies. Chaque compagnie composée de cent hommes piquiers et mousquetaires, devait servir en la province de Languedoc.

Comme dans tout le reste de la France, les protestants des Cévennes s'étaient fortement organisés. Les sept cent soixante Eglises du royaume étaient partagées en seize provinces, et celles-ci en districts. Le Bas-Languedoc, les Cévennes et le Vivarais formaient trois provinces. Celle des Cévennes fut partagée en trois districts : celui de Saint-Germain-de-Calberte ou du Bas-Gévaudan, celui d'Anduze ou des Cévennes, et celui de Sauve. Dix-neuf Eglises constituaient le district de Saint-Germain. Un colloque formé de délégués de leurs Consistoires s'assemblait tous les trois mois et gouvernait le district. Paul de Vignolles fut mis à la tête des troupes du colloque de Saint-Germain. Nous ne décrirons pas en détail les mouvements qui eurent lieu, ni les mesures prises par le chef catholique du Haut-Gévaudan, le marquis de Portes pour s'opposer aux Cévennes protestantes. Des escarmouches nombreuses eurent souvent lieu sur la ligne frontière de la vallée du Tarn.

Le 21 février 1622 eut lieu à Florac, dans le château, une réunion importante. Le capitaine Gentil, gouverneur de Florac, Montredon, De la Val, Ducros, des Plantiers, de Gruissent, de Faisses, La Carrière, Randon, Peyrebonne, Felgeyrolles, Sevanier et La Chambre, députés de la province des Cévennes et Gévaudan, s'y

trouvèrent assemblés. Ils étaient venus à Florac pour traiter les « amorces de labourage » avec les syndics et commis du Haut-Gévaudan. A la suite d'une de ces trêves, après l'assemblée provinciale tenue à Alès le 17 janvier précédent, les chefs huguenots dans cette séance remirent, sans aucune rançon, aux mains de M. de Pastorel, Jean Afflatet et Claude Méjean de Runes, qui avaient été faits et détenus prisonniers par le sieur de Valmalle de Barre. Le châtelain floracois leur rendit aussitôt la liberté, non sans en avoir fait dresser acte par le notaire.

Cette réunion des chefs militaires eut un autre résultat. Pendant leur séjour à Florac, ceux-ci purent en examiner les vieilles fortifications. Ils exigèrent d'urgence les réparations jugées par eux indispensables. Les consuls mettent en adjudication, trois jours après en avoir reçu l'ordre, ce travail livrable dans trois semaines, pour le prix de cinquante et une livres, en fournissant les matériaux. Pierre Chardenon, Jean et Etienne André, Jean Agulhon, maîtres maçons adjudicataires, devaient « *bâtir et édifier, bien et duement,à chaux et sable,quatre guérites ou gabions; les deux à la tour nommée du Raynal, l'un à l'appui et vizant, vers la tour nommée du Mazoyer, et l'autre vers la porte du Pescher. Le troisième à la tour joignant le temple vizant vers l'aultre guérite fraischement faicte à la tour du Claustre, et le quatrième à la dite tour de Claustre vizant vers la tour de la Gleize; ensemble de faire la voûte servant de marchepied « la tour dite du Maurinet* ». En outre, il devait être fait un *griffoul* ou *gourgau* de bois au-dessus de la maison du sieur Fielval, au bourg du Teron et à sa rue (21).

Le 9 septembre 1621, le duc de Rohan, devenu chef des Eglises réformées, confirme aussitôt la commission donnée par Chatillon à Paul de Vignolles. Celui-ci le sui-

---

(21) Th. Mourque, nor[re] Florac, 1621, f° 162.

vit probablement à la défense de Montpellier, tout en exécutant de nombreuses allées et venues vers les Cévennes.

Après la paix de Montpellier qui, si elle rendit à Rohan les charges qu'il avait perdues et l'espoir de toucher une « récompense » de deux cent mille livres, ne laissa plus aux Réformés que deux places fortes : Montauban et La Rochelle, un calme relatif dura jusqu'en 1625. Richelieu entre à ce moment au Conseil du roi et commence l'exécution du plan qu'il avait conçu pour ruiner tout à fait le parti politique des protestants. Rohan, son ennemi personnel, réunit alors à Anduze une assemblée des chefs huguenots du Languedoc. Il se fit à nouveau nommer leur chef pour reprendre la lutte. Malgré son instance, les Cévennes restèrent tranquilles, leur foi religieuse ne paraissant pas menacée.

Le 25 septembre 1625, le roi faisait écrire à Paul de Vignolles de se rendre auprès de lui. Nous ignorons si celui-ci obéit à une aussi flatteuse invitation. Sa femme, Claude de Belcastel, était morte depuis quelque temps. Il se remariait peu après avec Claude de Thézan, fille de son voisin et ami Tristan de Thézan, seigneur de Barre, Saint-Julien d'Arpaon et Saint-Laurent de Trèves. Celle-ci lui apportait en dot la plus grande partie de la seigneurie de Vébron.

Cependant, après de nombreux pourparlers, Rohan, avec l'appui du peuple, parvint à pénétrer dans Anduze, dont les consuls lui avaient d'abord prudemment refusé l'entrée. Une fois maître de la vieille citadelle, porte des Cévennes, il s'efforce de réchauffer l'enthousiasme de ses anciens partisans et y parvient. D'Anduze, il écrit à Paul de Vignolles :

« *Monsieur, Me voicy arrivé dans les Cévennes après avoir mis bon ordre et laissé en fort bon train les villes du Bas-Languedoc prêtes à soutenir tous les efforts dont on nous menace. Si votre désir est aussi grand que le mien pour nous voir, ce sera bientôt. Je parts d'icy*

pour m'en aller à Sauve, où je serai durant quelques temps et y ferai procéder aux affermes des bénéfices et revenus ecclésiastiques de la Province. Je m'assure que vous nous y viendrez voir, vous y apprendrez les nouvelles que nous avons et nous ferez part des vôtres. Je crois que le sieur de Fabrègues (22) *auquel j'écris, sera de la partie et viendra avec vous. Sur ce je vous baise les mains et demeure, Monsieur, votre très affectionné à vous fere service. D'Anduze, ce* 2 *mai* 1625 (23). HENRI DE ROHAN. »

Paul de Vignolles fut donc rejoindre Rohan. Il se fit une fois encore suppléer à Montvaillant par son frère Pierre, qui paraît avoir été non seulement son homme d'affaires, mais aussi celui du Colloque. Celui-ci prend avec Pierre Cabanis de Saint-Laurent de Trèves, la ferme de divers biens ecclésiastiques sur lesquels, par ordre de Rohan, le Colloque de Saint-Germain avait mis l'embargo, et dont il employait les revenus pour les besoins des Eglises et de leurs troupes. Le 1er janvier 1628 (24), ils sous-louent le bénéfice du Pompidou à Etienne Meynadier, du Mas Bonnet, pour trois cent cinquante et une livres et huit cestiers de blé. Ils gardent pour leur compte les biens du prieuré de Florac (25) pour lesquels ils versent au Synode neuf cent trente livres par an. Le château de Montvaillant constitue ainsi un grenier, une réserve de céréales où viendront se fournir les troupes et les municipalités voisines lorsqu'elles se trouveront à court de pain.

(*A suivre.*) Dr Louis MALZAC.

---

(22) Philippe de Thezan, seigneur de Saint-Laurent-de-Trèves, beau-frère de Paul de Vignolles.

(23) La date donnée par D. Hozier (*Armorial*, tome II) à cette lettre nous paraît inexacte. C'est le 4 juillet 1626 que Rohan se trouvait à Sauve pour, de là, aller entreprendre le siège de Sommières, à moins qu'il n'ait fait plusieurs séjours à Sauve, ce qui est encore possible.

(24) 3°. D. Saltet nore 1628, f° 1.

(25) 4°. Idem, 21 avril 1628, f° 98.

DOCUMENTS

Quelques notes sur les Pasteurs nommés dans un registre de Badonviller (1567-1624)

Aux archives communales de Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace) est déposé le registre des baptêmes de l'ancienne paroisse réformée de Badonviller, aujourd'hui petite ville de l'arrondissement de Lunéville. Autrefois chef-lieu du comté de Salm, elle avait une Eglise réformée florissante jusqu'à 1624. Actuellement, toute la population est catholique.

Le registre comprend les années de 1567 à 1624 et ne contient que les baptêmes; les mariages et les enterrements ne sont pas inscrits; il fournit des renseignements utiles sur plusieurs pasteurs, soit de Badonviller même, soit de la région de la Sarre d'Alsace; surtout la vie du pasteur *Jean Figon* est largement éclaircie.

Je donne ci-après les extraits du registre se rapportant à notre sujet, en y ajoutant quelques remarques :

Voici le premier acte de baptême, qui nous intéresse :

1568 le mercredi 22 janvier a été baptisée :

Marie, fille à *Jehan Figon*, ministre de la parole de Dieu et pasteur de cette église réformée de Badonviller, et a été administré le dit baptesme par maistre *Thierry* résidant à présent à Guerling.

Les parrains : maistre *Pierre*, ministre et pasteur de l'église du dit *Guerling; Pierre le Boucher*, du dit lieu.

Jean Figon, nommé comme ministre et pasteur de l'Eglise de Badonviller, originaire de Metz, a été pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines de 1561 à 1562, puis vicaire ou maître d'école à Genève, de 1562 à 1565, ensuite pasteur à Badonviller de 1565 à 1583 (1). Il a dû quitter sa paroisse, et on ignorait où il a trouvé un nouveau poste.

D'après le pasteur Matthis, auteur d'une *Histoire des Eglises protestantes du comté de Saarwerden*, il y avait un pasteur, Jean Figon à Rauwiller de 1586 à 1607, date de sa

(1) MÜHLENBECK, *Une Eglise calviniste au* XVIe *siècle* (Sainte-Marie-aux-Mines).

mort; il y était venu d'Otterberg, où il avait rempli les fonctions de maître d'école; à Otterberg, petite ville du Palatinat, une Eglise wallonne avait été fondée (1579). Il était à présumer que Jean Figon de Badonviller et celui d'Otterberg et de Rauwiller étaient identiques. Cela est prouvé par un acte de notre registre. Là, nous lisons :

1584 le 10 juin a été baptisé... etc.
Témoin Rachel, fille de Jehan Figon, ministre à Montdotter.

Ce curieux nom « Montdotter » n'est autre chose que la traduction du nom allemand « Otterberg ». Ainsi, nous apprenons que Jean Figon est passé, en 1584, de Badonviller à Otterberg, et y était maître d'école et ministre, c'est-à-dire vicaire ou pasteur-adjoint, car le pasteur titulaire, en ce temps-là, s'appelait Clément Dubois; en 1586, Figon quitta Otterberg et succéda au pasteur Pierre de Moyse à Rauwiller.

Notre registre nous donne, en outre, quelques détails sur la famille du pasteur Figon; sa femme s'appelait Marie d'Althoph; le 27 mai 1570, elle était marraine; probablement elle était d'origine suisse. Outre les filles déjà citées, Marie et Rachel, Figon avait un fils, Abel, baptisé le 4 mars 1569. En 1579, une fille, Sara, est citée quatre fois comme marraine; elle est née à Genève et fut baptisée le 26 février 1565 par Th. de Bèze, Antoine Chauve, aumônier de l'hôpital, étant son parrain.

L'auteur de l'article *Jean Figon* de la *France protestante*, deuxième édition, tome VI, a commis une erreur en identifiant notre pasteur avec un Jean Figon, originaire de Montélimar, qui a exercé son ministère en Dauphiné.

Maître *Pierre*, ministre et pasteur de l'Eglise de Guerling, qui est nommé comme parrain le 22 janvier 1568, est évidemment *Pierre de Moyse*, pasteur à Goerling de 1561 à 1586. Ce village était, en ce temps-là, le chef-lieu de la paroisse composée des trois villages : Goerling, Rauwiller et Kirberg, fondés en 1559 par des huguenots fugitifs, qui avaient trouvé un refuge dans le comté de Saarwerden, région de la Sarre d'Alsace. Pierre de Moyse, probablement natif de Metz, mourut en 1586 et eut pour successeur son ami Jean Figon, qui devint pasteur à Rauwiller, depuis cette époque chef-lieu de la paroisse.

Maître *Thierry*, résidant à Guerling, qui a administré le baptême, était sans doute le vicaire du pasteur de Goerling. Thierry est le prénom, il est regrettable que le nom de famille ne soit pas indiqué; aussi est-il impossible de

l'identifier. Néanmoins, nous savons par cet acte de baptême, que la paroisse de Goerling était déjà, en 1568, d'une telle importance, qu'elle avait besoin d'un pasteur et d'un vicaire.

Les deux actes suivants présentent également un certain intérêt.

1623 le 23 août fut baptisée Marie, fille de Samuel Lassus et de Marie Anguenet, sa femme.

Témoins : M. *Anguenet,* ministre à Lixheim; la femme de Joseph Anguenet.

Le parrain Anguenet, ministre à Lixheim, c'est *Benjamin Anguenet,* originaire de Metz, de 1616 à 1631 à Lixheim, ensuite de 1632 à 1667 à Vitry-le-François en Champagne. Il épousa le 20 septembre 1620, *Anne de Savigny* de Metz, puis, en secondes noces, *Suzanne Le Noir.* Il était en correspondance amicale avec le célèbre pasteur *Paul Ferry* de Metz; trente-deux de ses lettres se trouvent encore dans la collection des papiers de ce dernier. (Bibliothèque du protestantisme français à Paris.) En 1649, Anguenet présida le Synode provincial, qui s'était réuni à Vitry.

Lixheim, petite ville de la Lorraine, fut fondée (1600-1608) par l'électeur palatin Frédéric IV, comme refuge de huguenots français et lorrains, et fut vendue en 1623 par l'infortuné électeur Frédéric V, après sa défaite en Bohême, au duc de Lorraine Henri II; elle a beaucoup souffert pendant la guerre de trente ans. A présent, une petite partie seulement de la population est encore réformée. Un ancien couvent de tiercelins, qui avaient la tâche de convertir les réformés de la contrée, sert actuellement de temple et presbytère.

1618, le 28 mars fut baptisée... etc.

Témoin *Sara,* fille de M. Garnier, ministre du saint évangile au village de Lixheim.

Tout près de Lixheim, la ville, est situé le village de Lixheim ou Vieux-Lixheim, jusqu'à 1629, chef-lieu d'une paroisse réformée comprenant plusieurs villages des environs, aujourd'hui entièrement catholiques.

En 1618, le pasteur s'appelait Garnier, inconnu jusqu'à présent; nous avons probablement affaire à Jean Garnier, né de parents huguenots à Bouquenom (aujourd'hui Sarre-Union), immatriculé le 25 avril 1594 à l'Université de Heidelberg.

Ajoutons encore les noms des pasteurs de Badonviller cités dans le registre.

A côté de Jean Figon, un autre pasteur desservait les villages voisins, ce qui nous est rapporté par l'acte suivant :

Le premier octobre 1568, a été baptisé Moïse, fils à M. *Sébastien Le Loup*, ministre de la parole de Dieu des Eglises réformées; qui sont en la vallée d'Alarmont.

Samuel Le Pois; le 29 octobre 1595 sa fille Jeanne fut baptisée. Il mourut peu après.

Mathieu Barthol : le 26 décembre 1597; il était parrain, de 1582 à 1590 il avait été pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines.

1614, le 27 octobre, fut baptisé Jean, fils de M. *Barthélemy du Cloux*, ministre de la parole de Dieu de Badonviller.

En 1623 le 12 avril fut baptisé son fils Charles.

Du Cloux était le dernier pasteur de Badonviller. En 1624, le comte de Salm fut élevé au rang de prince par l'empereur d'Allemagne. Cette élévation entraîna avec elle la conversion du comte au catholicisme, ainsi que celle de ses sujets. La paroisse fut donc supprimée et le pasteur chassé du pays; il trouva en 1626, un refuge à Annwiller au Palatinat, en 1632 à Otterberg (2). Ceux des habitants réformés de Badonviller, qui voulaient rester fidèles à leur foi, émigrèrent en majorité à Sainte-Marie-au-Mines, emportant avec eux le registre qui se trouve à la mairie de cette ville, et qui nous a fourni ces quelques extraits.

Rauwiller. L. GREIB.

---

(2) GÜMBEL, *Geschichte der prot. Kirche der Pfalz.*

NOTES

sur quelques familles et maisons sedanaises (1)

LALOUETTE

La maison rue de l'Horloge n° 10 a été vendue successivement : le 11 octobre 1565, *Jean de Gelhay* et *Marie Franquin* sa femme achètent le tiers d'une maison petite près des remparts des murailles vers la Rivière la Meuze pour le prix de vingt-trois livres. Cette partie vendue appartenait veuve Mathieu laboureur à Floing.

Le 20 juin 1571 les épous de Gelhay Franquin vendirent à M. *françois de lâlouette,* avocat en parlement, bailli de Vertus.

L'acte est de Stasquin, assez long : maison, étable, lieu, pourpris, jardin, cour, elle tenait à Charles Deshayes, receveur, et d'autre à *Philippe Ducloux,* notaire (2), aboutissant au rempart, pour le prix de 1.325 livres tournois.

Dans cet acte, françois de lalouette n'est pas qualifié appartenant à la cour souveraine de Sedan.

Le 21 avril 1572, Lalouette acheta à *Pierre Genessier* maison, pourpris, front au rempart des murailles de la ville, aboutant derrière à l'acquéreur.

Après la mort de Lalouette, *Elisabeth de Cename,* veuve de l'avocat en parlement, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, au nom comme tutrice et ayant la garde de nobles *Robert* et *Charles Lalouette* enfants mineurs du dit défunt et ses héritiers, seuls propriétaires demeurant à Sedan, mais étant alors

---

(1) Il y a dans l'ancienne étude *Stasquin,* aujourd'hui *Rousseau,* beaucoup de contrats, mariages, ventes, très intéressants pour l'histoire.

M. Rousseau, notaire, paraît prendre un grand soin de ces actes.

(2) Philippe Ducloux a été remplacé par Stasquin qui devait être son gendre.

à Paris, vendit par acte de novembre 1609 à *Antoine Drelincourt,* procureur au bailliage de Sedan et *Catherine Buirette* sa femme (3), maison manable de fond en comble à Sedan, contenant trois corps de logis, l'un faisant front sur la rue Neuve de l'horloge, l'autre au milieu et l'autre sur la rue des Francs-Bourgeois, tenant à Stasquin, notaire et Jacques de Gastines. Prix, 3.600 livres.

Drelincourt a revendu la partie de cette maison, en la grande rue de l'horloge devant l'Hôtel de Ville, le 17 juin 1610; tenant la totalité de la dite maison à *Jacques de Gastines* (successeur de Deshayes); d'autre Stasquin, notaire, à *Suzanne Brandon,* veuve de *Claude Pontois.* Prix, 2.000 livres.

La dite portion de maison consistant en chambre et salle basse attenant à de Gastines, le grand portique chambres et grenier.

Acte d'acquisition d'une maison à Sedan, par M. François de Lalouette, bailli de Vertus, le 20 juin 1571.

Comparait personnellement Jehan Gelhay archer des ordonnances du roi sous la charge de Monseigneur lequel volontairement a reconnu avoir vendu et cédé a promis et promet garantir même de faire gréer consentir accorder cette vendition par Marie Franquin sa femme sy besoin est.

A noble homme et seigneur M. François de Lalouette advocat en la cour de parlement à Paris bailli du comté de Vertus, a ce présent de bonne foi et acceptant pour lui ses hoirs successeurs et ayant cause c'est à savoir : une maison court estable, jardin, lieux, pourpris etc. comme le tout se contient et comporte de fond en comble en longueur et largeur sise en la ville de Sedan en la rue Neufve (de l'horloge) tenant d'une part, à Me Charles Deshayes, recepveur ordinaire de Monseigneur, et d'autre part à Philippe Ducloux notaire au bailliage du dit Sedan faisant front sur la rue et aboutissant par derrière aux remparts des murailles de la dite ville sans rien réserver, excepter ni retenir.

Au dit vendeur appartient d'acquisition qu'il en a fait pour en jour pour le dit sieur de Lalouette acquéreur ses hoirs successeurs et ayant cause, ci toujours héréditablement chargés, de deux sols, six deniers tournois pour le devant d'icelle et pour le derrière trois sols envers monseigneur payable par chaque an en la recette ordinaire du dit Sedan.

Cette vendication est faite aux dites charges et outre moyennant la somme de treize cent vingt-cinq livres tournois au marché prin-

---

(3) Père et mère du célèbre pasteur de Paris *Charles Drelincourt* (*France prot.*, 2e éd., v, 484).

cipal que pour le dit vendeur a confessé avoir eu et reçu et dont, il s'est tenu pour content et en a quitté et quitte le sieur de Lalouette acquéreur de laquelle maison, cour, estable, jardin ci-dessus vendus et transporté.

Fait et passé au château de Sedan le dit vingtieme jour du dit mois de juing l'an mil cinq cent septenté un.

(*Signé* :) Jehan GELHAY.

STASQUIN. DUCLOUX.

De Lalouette paraît être venu à Sedan vers 1571. C'est en cette année qu'a commencé l'état civil protestant à Sedan (les baptêmes et mariages seulement). Lalouette paraît avoir eu des princes, des dons de terrains. Ainsi qu'on peut le voir par l'acte ci-dessus, la rue des Francs-Bourgeois n'existait pas en 1571; la rue parallèle fut appelée à sa création vers 1590 rue Neuve-Bourbon (aujourd'hui rue Gambetta). Lalouette a eu des terrains rue Neuve-Bourbon, il fit construire un châlet où est maintenant la maison de Montagnac, rue Neuve-Bourbon, aujourd'hui rue Gambetta.

Il vendit des terrains rue de la Halle, vers la rue qui vient d'être ouverte en face du château, terrains qui ont servi à relier l'ancienne ville au Menil.

MADAME DE LIZY

Charlotte de Pisseleu, veuve de messire *François de Bretaigne*, chevalier de l'ordre du roi, premier baron de Bretaigne et seigneur d'Avangour, de Clisson, comte de Vertus, seigneur de Champlore et d'Ingrande, s'était remariée à messire *Jacques de Broulart* (il signait *du Broulat*), seigneur de Lizy, dont elle devint veuve.

Le 11 mai 1575, Jean Pignier, tailleur d'habits, donna à bail à messire Jacque de Broulat. Deux chambres hautes, garde-robe, attenant dans sa maison, rue Neuve-de-l'Horloge, tenant à Philippe Ducloux et Jean de Hesdin avec des meubles. Prix : six vingt livres dix sous, payables en quatre termes Mme de Lizy donna pouvoir en octobre 1577.

Dans la série des maisons place de la Halle à Sedan, il y a l'indication : tenant au jardin de Mme de Lizy et au promenoir de Monseigneur.

La maison *Roy* dit *Dauphin* (ou Dauphiné) fut vendue à Pierre Trouillart le 5 décembre 1640. Sur saisie le propriétaire était alors Pierre Trouillart à l'hostel des trois

écus, père de Trouillart qui devint professeur en théologie à l'Académie de Sedan.

Claude Pithois la fit saisir le 6 octobre 1685, les prêtres de la mission (lazaristes) en firent l'acquisition. C'est alors que le promenoir leur échut et qu'il fut appelé promenoir des prêtres. Cette maison, la dernière de la rue du Ménil près la place de la Halle, fut vendue comme bien national à la Révolution. Depuis longtemps la partie qui a entrée sur la rue du Ménil, 16, et place de halle, est à usage de Café.

Le jardin de Mme de Lizy butait au jardin des prêtres; il était situé derrière les maisons place de la halle à la distance de neuf toises 43 pieds de la maison Roy dit Dauphin en allant vers la place du petit marché.

Dans la deuxième partie du XIXe siècle, la maison Roy était à usage de café tenu par Mme Devaux, puis fut le café Cavagnac; c'est là que se réunissaient les meuniers, marchands de farine et de grains et les boulangers. Depuis 1914, le marché aux grains et farine est supprimé.

Mme de Lizy mourut à Sedan et fut inhumée dans l'église Saint-Laurent.

DE COURCELLES

François de Courcelles, docteur en médecine, marié en premières noces à *Charlotte Villain* dont : *Jacob, Nathaniel, Marguerite,* et *Elisabeth* mariée à *Paul Villette,* procureur au bailliage, receveur, ont vendu le 23 février 1592, à Guillaume de la Rousselée et Gabrielle de Saint-Simon, sa femme, par acte de Stasquin, 450 livres tournois (moitié de 900 moyennant laquelle somme fut vendue au bailliage le 20 février 1592 une moitié de maison rue Saint-Michel et jardin à l'endroit de la porterie d'entre le boulevard Dumoulin et de... Lamarck.

Cette maison tient d'un bout rue des Laboureurs, pardevant la rue, derrière *Denis Levasseur,* en face le jeu de Paulme de Bourbon (construit aux frais de *Charles de Navières,* poète).

Le 12 mai 1592, M. de la Rousselée achète un jardin, et en 1593 (folio 57), à Louis Loupot, chevalier, et Françoise Fagnart sa femme, une place à bâtir devant le jeu de Paulme de Bourbon : trente pieds de front sur rue, tient à Simon de Morenville. Prix, cinquante écus.

Le 8 avril 1595, Guillaume de la Rousselée et Gabrielle

de Saint-Simon, sa femme, achètent une cense avec maison à Noyers, neuf cents écus, à *Julien Mozet* et *A. des Espingalles*.

Maison du Moulin père et fils (Joachim et Pierre).

Rue de Villiers d'en haut, portant le n° 8 des actes de 1683 (5), était la maison qui appartint à *Joachim, Pierre*, puis *Marie Du Moulin.* Le 10 mai 1604, *Laurent Bourguignon*, ministre à Mer, beau-frère et procureur de Joachim Du Moulin, ministre, donne à bail à *Bertrand de Billy*, écuyer, une maison avec cour, étables, tenant à de Hollier et de Courcelles, aboutissant au fer à cheval.

En mars 1619, mise en vente au bailliage sur licitation; maison rue de Villiers d'en-haut, devant la petite fontaine; tenant aux héritiers de défunt François Roussel, lieutenant général, Jehan Herbulot, derrière le fer à cheval: requete *Pierre Du Moulin*, ministre à Paris, *Jean* et *Daniel Du Moulin, Ester Du Moulin*, Veuve de *René Bochart*, ministre à Rouen, *Samuel Bochart, Marie Du Moulin*, veuve *des Guyots, Suzanne Du Moulin*, veuve du fils de *Laval*, enfants de Joachim Du Moulin.

26 août 1646, Pierre Dumoulin fait saisir cette maison sur *Suzanne de Remond*, veuve *Taffin*, sieur de Torsay, demeurant à Roucy.

Après la mort de Pierre Dumoulin, le 22 mai 1658, sa fille *Marie* racheta avec *François Boucher* dit le rouge, soldat, la maison de son père rue de Villiers d'en-haut, composée de deux corps de logis, pour 2.100 livres. Elle tenait d'une part à Rozendal, de l'autre Gommeret, aboutissant au fer à cheval.

Le 29 mai les acquéreurs se partagèrent la maison. Marie Dumoulin eut le grand corps de logis cote de Rozendal. Avant le partage, Marie Dumoulin habitait cette maison du vivant de son père. En 1672, elle habitait le petit faubourg du Menil. C'est chez elle qu'eut lieu par permission du gouverneur le 26 janvier de cette année, le mariage de sa sœur *Marthe* avec *Abel de Chadirac*.

Ern. HENRY.

---

(5) Les actes de 1683 sont des actes faits par les notaires étude Stasquin : David en 1683, Rousseau 1930 et l'étude qui appartint en 1930 à Me Maillot. Les minutes étaient dans cette étude, elles ont disparu lors du déménagement de la rue Saint-Michel à la maison de Montagnac : c'est une grande perte pour l'histoire.

Prosélytes et Réfugiés à Genève de 1714 à 1717 (1)

1717	20 mai.	Jean Roux, de Vernon, en Vivarais.	*ADM.*
1717	26 août.	Jeanne Roux, de Caiverac, en Languedoc.	*ADM.*
1717	18 nov.	Jeanne Roux, d'Uzès.	*ADM.*
1717	16 déc.	Pierre Roux, de Lusson.	*ADM.*
1714	5 avril.	Charles Roy de Montigny, de Moulins, en Bourbonnais, religieux bénédictin de la congrégation de St-Maur.	*ABJ.*
1715	16 mai.	Jeanne-Marie Sabon, de Dieulefit.	*ADM.*
1716	24 déc.	André Sabonneau, de Samestan, en Poitou.	*ADM.*
1715	16 mai.	Pierre Saget, de Chateaudouble.	*ADM.*
1716	26 mars.	Marguerite Salarde, de St-Paul-trois-Châteaux.	*ADM.*
1716	11 juin.	Jean-Luc Saunier, de Paris.	*ADM.*
1717	18 mars.	André Sauve, du Plan de Boy, en Dauphiné.	*ADM.*
1716	8 oct.	Jean-René Senat, de Castelrau, en Guienne.	*ABJ.*
1714	24 nov.	Antoine Serres, de Pappe, en Vivaret.	*ADM.*
1714	29 mars.	Louise Servet, de Caussilles, en Languedoc.	*ABJ.*
1715	18 juill.	Claude Serveta, de Corti, près de Courville.	*ABJ.*
1716	24 déc.	Louis Sevanier, de Florac, en Givaudan.	*ADM.*
1714	25 janv.	Pierre Severac, de Contas.	*ABJ.*
1714	24 nov.	Jean Simon, de Beauchâtel, en Vivaret	*ADM.*
1715	30 mai.	Marie Souillé, de Castres.	*ADM.*
1716	17 déc.	Jean Soullier, de St-Paul-trois-Châteaux.	*ADM.*

(1) Suite des noms figurant sur les registres du Consistoire à partir de 1660, relevés par M. Francis Reverdin; (cf. *Bull.*, 1914, p. 148, 244; 1915, p. 538; 1916, p. 149, 313; 1927, p. 51, 236).

1715	22 août.	Jaques STUEUR, de St-Hypolite, en Languedoc.	*ADM.*
1716	31 déc.	Pierre SUGER, de Saint-Ambroise, en Languedoc.	*ADM.*
1717	24 juin.	Jeanne TABOUIS, de Boisi, en Chablais.	*ABJ.*
1717	2 déc.	Pierre-Jacinte TAJON, de Béziers, cy-dev. prêtre dans l'ordre des capucins.	*ABJ.*
1715	5 sept.	Louis TARTIN, de Die.	*ADM.*
1717	8 juill.	Suzanne TIER, de Gap.	*ADM.*
1715	16 avril.	Pierre TISSERAT, de Bourges, en Berry.	*ADM.*
1717	18 mars.	Philipa TISSOT, de Montonay, dans les Bornes.	*ABJ.*
1717	16 déc.	François TOMBET, de Magny, au pays de Gex.	*ADM.*
1716	5 mars.	Isabelle TORNON, de St-Hypolite.	*ADM.*
1716	2 juill.	Jérome TORRES, aragonais, franciscain.	*ABJ.*
1716	5 nov.	Jean TOURGEAN, de Montpellier.	*ABJ.*
1717	6 mai.	Jean TOURNEVI, de Poissi.	*ADM.*
1714	13 déc.	Marie TOURNON, de St-Hypolite, en Languedoc.	*ADM.*
1716	24 déc.	François TROUILLARD, du Bas-Languedoc.	*ADM.*
1716	30 juill.	Pierre-François VALINOTTO, de Carmagnola, en Piémont.	*ABJ.*
1715	17 oct.	Susanne VAUMALETTE, de St-Michel-de-Daise, aux Cévennes.	*ADM.*
1714	24 nov.	Noé VEILLET de Lamastre en Vivarais	*ADM.*
1716	27 août.	Marie VERDELIANE, de Samalouse, en Languedoc.	*ADM.*
1714	6 sept.	Jacques VERNET, de Lieuran, en Vivaret.	*ADM.*
1716	13 août.	Madeleine VERSIÈRE, de Castres.	*ADM.*
1715	30 mai.	Isabeau VEYRET, de Nismes.	*ADM.*
1714	22 févr.	Anne VIAL, de Lyon.	*ADM.*
1714	13 déc.	Catin VIAL, de Vinsobre, en Dauphiné.	*ADM.*
1715	15 août.	Paul VIAL, de Châlons, en Champagne.	*ADM.*
1715	21 mars.	Anne VICAT, de Robon.	*ADM.*
1717	29 juill.	François VIDAL, de Nimes.	*ADM.*
1714	16 août.	Catherine VIGE, de Loriol.	*ADM.*

1715	11 avril.	Marie VIGNE, de **Bourdeaux**, en Dauphiné.	*ADM.*
1717	18 mars.	Jean VILLARET, de **St-Hypolite.**	*ADM.*
1714	29 mars.	Nemon VILIAR, de **Cen**, en Dauphiné.	*ADM.*
1714	15 mai.	Jaques VILLARS, de **St-Hypolite**, en Languedoc.	*ADM.*
1716	27 août.	Alexandre VILORES, de **St-Hypolite**, en Languedoc.	*ADM.*
1714	9 août.	Marc-Antoine VITAL, de **Carpentras**, en Provence, député du Comtat de Venaisin.	*ABJ.*
1716	30 janv.	Marie VIVIEN, fem. de Daumay, de Coulonges.	*ABJ.*
1714	20 déc.	Abraham VOIRE, de près de **La Rochelle**, en Saintonge.	*ADM.*
1715	4 avril.	Louis VULSON de la Colombière, de Mains, en Dauphiné.	*ADM.*

F. REVERDIN.

Quelques documents des archives de la Lozère

I

« *Lettre de M. Bernard advocat, dans laquelle est la minute de l'exploit libellé qu'il faut faire pour donner assignation à ceux de la Rel. pr. réf. du* 22 *mars* 1662 » (1).

« Nîmes, ce 22 mars 1662.

Monseigneur,

Je vous envoye c'est (*sic*) exprès par l'ordre de M. l'intendant qui, n'ayant pas trouvé à propos de vous escrire lui mesme, m'a donné charge de vous fere savoir qu'aujourd'huy le depputé catholique de Marvejols accompaigné de celui de la R. P. R. l'est venu trouver, et a desavoué la poursuitte qui estoit faite au nom du sindic de vostre clergé, devant MM. les comissaires pour fere regler le conseil politique : cette action inouie a si fort surpris M. l'intendant et elle lui a paru si mauvaise qu'il a esté sur le point de le fere arrester; et il l'auroit sans doute fait, s'il ne lui eust monstré deux délibérations du XIII du mois l'une prise en conseil général, l'autre dans le conseil réduit qui le deputoient pour venir en ville desavouer cette poursuitte de sorte qu'il trouve à propos que pour empecher l'effect de cette intelligence criminelle il vous pleut monseigneur interposer vostre authorité pour fere revoquer cette délibération, ou en cas la chose fut mal aisée, tachez de fere fere un sindicat par les bons catholiques pour adherer à la poursuitte que nous fesons au nom de votre sindic, en tout cas au deffaut de tout cela nous ne cesserons pas d'agir vigoureusement ici et vous m'honorerés s'il vous plaît de vos ordres.

Je vous envoye une minutte d'exploit libellé, il vous plairra de fere donner les assignations en vertu d'icelle à tous les lieux de vostre diocèse où il y a exercice. Celle qui donnera les assignations baillera la copie de l'exploit et vous donnerés s'il vous plait ordre qu'on m'envoye les originaux, affin que sur iceux je voye ceux qui se presenteront à l'assignation et que je fasse expédier les

(1) Archives dép. de la Lozère, série G.

deffauts contre ceux qui ne se presenteront pas. Dès que le terme des assignations que vous ferés donner sera expiré je mettrai toutes vos instances en estat sur les mémoires que vous me ferés s'il vous plait envoier. M. l'intendant veut avancer les affaires de ce quartié tout autant qu'il pourra affin de les avoir expédiées dans le mois de juin et une partie de juillet, après quoy, il a dessein de prendre une autre routte. Vous me ferés cette justice monseigneur d'estre persuadé que de mon costé, j'y apporterai toute la diligence qu'il faut puisque je n'ai pas de plus forte passion que celle de vous fere paroistre que je suis avec toute sorte de respect..

Monseigneur,
Votre très humble et très obéissant serviteur.
BERNARD. »

II

Défense adressée aux protestants de Saint-André-de-Lancize

« Du mardi sixième jour du mois de may mil six cens soixante quattre au lieu de Saint-André-de-Lancize par devant nous Messire Nicolas Danglès bachelier en sainte théologie prebstre prieur de notre Dame des Balmes Archiprestre des Cévenes commissaire deppenté.

C'est présenté Messire Anthoine Borie prebstre, curé de la paroisse de Saint-André-de-Lancize au diocèse de Mende, lequel nous a dit et représenté qu'il est porté par arrest du Conseil d'Etat du Roy que dans toutes les parroisses des Cévennes (2)... consul catholique, conseil et greffier consulaire aussi catholique et que ceux de la Religion pretandeue réformée ne pourront tenir auqunne assamblée ny despartir les deniers Royaux ny autres dans auqunnes des parroisses sans l'assistance des conseul conseil et greffier conseulaire catholique, et que pour cet effet, sa Majesté auroit envoyé par toutes les parroisses le sieur Richard son garde, un garde de Monseigneur le prince de Comti avec le sieur de la Lapomarède et nous dit commissaire, pour faire la signification dudit arrest au conseul des dites communautés à ce quelles eussent à y obéir et ny point contrevenir, ce neantmoins, les habitans de la Religion

(2) Papier déchiré et usé. Peut-être pourrait-on combler ce vide par ces mots : « rien ne pourra être fait sans la présence des ».

pretandeue réformée de la parroisse de Saint-André-de-Lancize au mespris desdits arrets ont desparti leurs deniers la presante et courante année sans apeller ledit sieur borie, curé ny le sieur bansillion greffier, ni aucun consellier catholique en quoy ils parroissent toujours insolans de ce que, non contant d'avoir tué et brullé leur curé avec ses maisons, ils ausent encore commettre des parellies contrevantions aux arrests du Roy, desquelles contrevantions ledit sieur borie, curé, nous a prié vouloir dresser le presant verbal et cest soubsigné avec nous dit commissaire ès presance de Messire Estienne Roux, curé de la parroisse de Cassanias et de M. Jean Oziol de la ville de Mende aussi soubsignés. » (3).

(*Suivent les signatures*).

III

A Vébron, vers le temps de la Révocation

« *Mémoire des choses qu'il serait utile de faire à Vébron pour le bien de la Religion.* » (4).

« 1° Que M. le curé, ny M. son vicaire ne dissent (*sic*) la première messe les jours de feste et de dimanche, que lorsque les enfants des villages sont arrivés, et si l'un ou l'autre estoit pressé de la dire avant ce temps-là. Il serait mieux de la dire avant qu'aucun enfant fut arrivé, quand il y a trois prestres et qu'on ne la sonna pas.

2° De donner des cartes aux enfans du tiers de Vébron qu'ils remissent en venant à la messe comme les grandes personnes, soit les écoliers, soit les autres parce qu'autrement, il est difficile de savoir ceux qui assistent et qui n'assistent pas à la messe, personne ordinairement ne pouvant veiller.

4° (5) de faire rendre les cartes toutes les semaines. Et s'il y a trop de peine, je m'en chargerai. Et si M. le curé veut prendre ce soin un mois et M. le vicaire un autre, il faut tous les mois confronter leurs remarques affin de mieux connoitre la négligence et la fidélité à venir à la messe. Et ensuite dénoncer les coupables à l'officier qui,

---

(3) Archives départementales de Mende. Série A. 1.003.
(4) Archives départementales de la Lozère. Série G. 1.002.
(5) Il n'y a pas de 3°.

selon la délibération de la communauté doit faire paier une amande pour les absences.

5° Il faut faire un catéchisme un jour de la semaine, dans l'église pour ceux du tiers de Vébron, comme on en fait un dans les autres lieux. Et ce catéchisme sera fait par le missionnaire.

6° Il faut que comme MM. le curé et vicaire doivent dénoncer à l'officier les négligens à assister à la doctrine de l'église et à la messe et à l'école. Le missionnaire dénonce ceux qui ont manqué au catéchisme qu'il aura fait .

7° Il faudrait faire mettre dans des monastères, l'aînée des filles de Mlle de Bressous, de M. Aures, de M. Boudon, celle de M. Olivier, il faudrait mettre dans des collèges les fils aînés de MM. Aurès et Olivier. Il serait même à souhaiter qu'on peu mettre parmy des anciens catholiques des filles d'artisan les plus opiniâtres qui, en travaillant et en donnant peu de chose tous les mois pourroient subsister.

8° Il faudrait déterminer par quelles règles on peu connoitre que des nouveaux convertis, qui se présentent au mariage sont sincèrement catholiques pour éviter beaucoup d'inconvénients fort préjudiciables à la Religion.

9° Il faudrait, ou ne plus parler d'amende pour ceux qui manquent, ou veiller efficacement à ce que ces amendes fussent paié (*sic*) fidèlement dès que la dénonce a esté faite.

10° Il faudrait que les curés et les missionnaires eussent une même forme de catéchisme. Et il serait à souhaiter qu'on s'attacha (*sic*) au catéchisme du diocèse. Premièrement au petit et ensuitte au grand, surtout pour ce qui regarde les sacremens de pénitence et d'eucharistie.

11° Il faudrait sous peine d'amende, que les enfans vinssent au commencement de vépres. Et que les garçons s'accoutumassent à y chanter.

12° Il ne faudrait point renvoyer chez leurs parents les filles reléguées dans des monastères, qu'après la sincère conversion de leurs parens.

12° (6) Il faudrait que le missionnaire eu (*sic*) connaissance de l'absence des enfans à l'Eglise parce qu'il y a des Curés qui favorisent trop les nouveaux convertis dans la crainte de les rendre ennemys.

---

(6) N° 12 deux fois répété.

(7) Ils ne devaient pas être nombreux.

13° Il faudrait obliger MM. Maynadier et Saltet de faire justice. On pourrait obliger ce dernier en faisant mettre de ses filles dans des monastères. M. le Curé de Pompidou m'a dit qu'il y en a deux qui le mintenaient bien.

Pour copie conforme. Mende, 1930.

Albert ATGER.

IV

Un refus de sépulture pour cause de religion en 1741

Procès-verbal délivré par le greffe de Melle, le 9 *août* 1766, *pour servir d'acte mortuaire aux héritiers et ayants droit de François Poupinot, mort en* 1741.

Aujourd'hui premier d'avril 1741, sur les huit heures du matin, a comparu par devant nous, Hilaire Collin, conseiller du roi, président, lieutenant particulier et juge magistrat du Siège royal de la ville et ressort de Melle : François Poupinot laboureur (1), fils de défunt François Poupinot, garde-étalons, demeurant à Miséré (2), paroisse de Chail de notre juridiction; lequel nous a dit que led. François Poupinot aurait été attaqué depuis huit à dix jours d'une grosse fluxion, dont il est mort le jour de hier, environ le soleil couchant; que ce matin, il aurait été chez M. le prieur de Chail, leur curé, pour le prier de lui donner la sépulture ecclésiastique; où étant et parlant aud. sieur Cameau, ancien prieur dud. Chail, le nouveau curé étant absent; lequel dit sieur Cameau leur aurait dit que ce n'était plus ses affaires; que si cela était, il lui dirait ce qu'il fallait faire; mais qu'ils n'auraient qu'en (*sic*) l'enterrer où ils voudraient. Lequel dire, led. Poupinot a pris pour refus, ce qui fait qu'il nous a requis de nous

---

(1) Mentionné dans la liste des persécutés après 1749, par *Lièvre* (*Histoire des Protestants du Poitou*, t. III, p. 351).

François Poupinot, à Celles en 1755, qui paraît être le fils de François Poupinot auquel fut refusée la sepulture en 1741.

Jean Poupinot, à Chail, en 1754 qui est soit le fils (décédé avant 1766), soit le petit-fils du même.

(2) Miséré, ferme de la commune de Chail (Deux-Sèvres).

transporter aud. lieu de Mizéré, pour constater la mort dud. François Poupinot l'aîné et d'en dresser procès-verbal...

...En conséquence, nous sommes avec maître Jacques Nicollas, conseiller du roi, son procureur aud. siège, transporté aud. lieu de Mizéré, ayant avec nous maître Elie-François Minot, notre greffier ordinaire et, en chemin faisant, nous aurions rencontré le sieur prieur curé dud. Chail, auquel nous aurions déclaré le sujet de notre voyage, lequel nous aurait dit que la dame de la Groix (3) lui a dit qu'elle avait fait tout ce qu'elle a pu pour engager led. Poupinot père, de se reconnaître et de mourir dans la religion catholique, ce qu'il n'a voulu entendre et que, lui ayant fait demander de la part dud. François Poupinot fils, de leur accorder de faire enterrer ledit Poupinot dans leur jardin, il leur aurait fait réponse qu'ils l'enterrassent s'ils voulaient dans un fossé; que s'ils l'enterraient dans le cimetière, il le ferait désenterrer et traîner sur la claie...

...En conséquence de la déclaration du roi de l'année 1736 (4), sur ce ouï, et du consentement dudit procureur du roi, avons permis aud. Poupinot d'enterrer led. cadavre où bon lui semblera...

Etant audit Mizéré, environ l'heure de midi, les jours et an que dessus...

(Suivent les signatures).

(Communiqué et annoté par M. le professeur Levieil, qui a fait don de l'original à la Bibliothèque du protestantisme.)

---

(3) La Groie, hameau de la commune de Chail.

(4) En cas de refus de sépulture par l'Eglise, une ordonnance du juge de police intervenait (art. 13 de la déclaration du 9 avril 1736) pour faire faire l'inhumation et il était fait registre au greffe des ordonnances données dans ce cas.

VARIÉTÉS

La « Boîte à Cailloux »

Le 3 novembre a été enregistré à la Conservation des hypothèques de l'arrondissement de Péronne l'acte du 11 août (1) par lequel la Société est devenue propriétaire de deux ares de terre à Hesbécourt, canton de Roisel (Somme), tenant d'un bout au chemin d'Hesbécourt à Villeret, d'autre bout au « ravin de la Boîte à Cailloux », d'une lisière à M. Drancourt, d'autre à M. Gobet.

Les propriétaires de ce terrain acquis par les Trocmé vers le temps de la Révolution (d'après les dires de Mme Drancourt, née Héloïse Gambier, âgée de 80 ans), ont été *Jean-Pierre Trocmé* (mort en 1869), son fils *Chrysostôme,* son petit-fils *Jules,* enfin Mme Julien Martin, née Trocmé.

Dans les *Registres des Eglises de la Barrière* (2), on relève les noms de plusieurs membres de celle de Tournai, venus du hameau d'Hesbécourt, paroisse de Jeancourt, élection de Péronne, généralité d'Amiens entre 1762 et 1775 (3); et dès le 9 septembre 1752 la bénédiction de deux mariages : *Etienne Capart d'Hébécourt* avec *Madeleine Lefèvre* de Templeux-le-Guérard, *François Carlier* d'Hébécourt et *Marie-Marguerite Diaguin* (4).

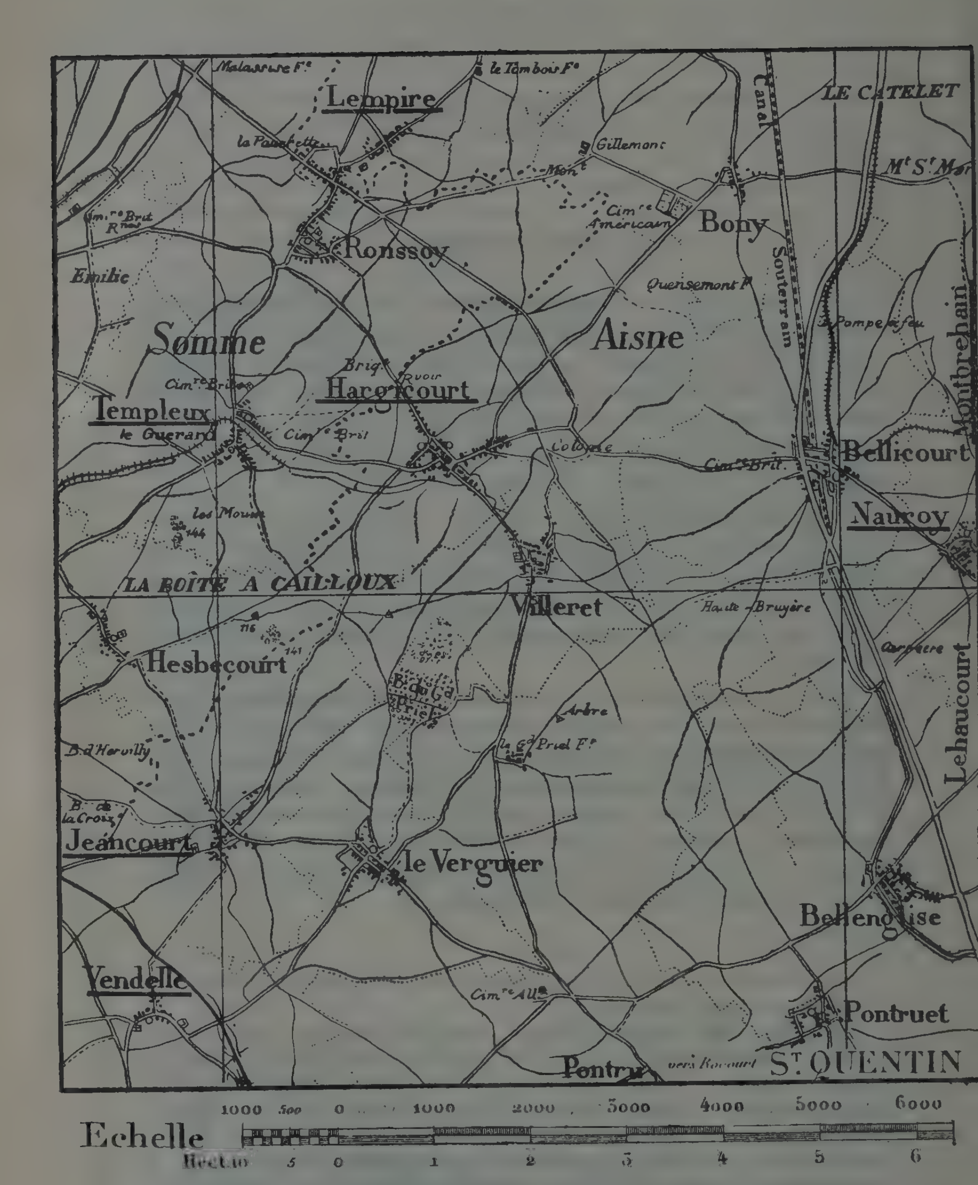
---

(1) Et non 31 juillet comme cela a été dit ci-dessus p. 491.

(2) Le Cateau, 1894, in-8.

(3) Vers 1762, *Nicolas Capar, Antoine Capasse, Jean Bruck* (p. 261), *Jean Capart* (p. 267), *Florent Carlier* (p. 277), *Jean et Thomas Masse* (p. 279), *Jean-Louis Flamend* (p. 296), *Marie-Elisabeth Rousselle* (p. 309), *Jean-Louis-Robert Masse* (p. 315), *Thomas Masse, Pierre Le Roy* (p. 316), *Charles Le Roy* (p. 321), *Marie-Anne Le Roy* (p. 330), *Joseph Le Roy* (p. 333), *Marie-Joseph et Marie-Françoise Masse* (p. 336), *Madeleine Capare* (p 344), *Marie-Barbe Capar, Henriette Bleriaux, Marianne Belmont, Charles-Antoine Mas,* « néofites » (p. 353).

(4) P. 85 et 86.



ENVIRONS DE LA BOITE A CAILLOUX

d'après la carte de l'Etat-Major au 80.000^{e}

N.-B. — Les sept villages dont quelques habitants assistèrent probablement aux Assemblées de 1691 sont soulignés.

Le Catelet avait été le lieu de culte à la fin du XVIe siècle, Lehaucourt au XVIIe.

A Tournai sont aussi bénis les mariages de nombreux membres de la famille *Trocmé,* venus d'Hargicourt entre 1758 et 1782 (5). Plusieurs d'entre eux, probablement, descendaient du propriétaire de la « Boîte à Cailloux » en 1689.

Quant à l'origine de cette appellation, M. le pasteur Paul Quiévreux a bien voulu préciser ses indications (p. 490 ci-dessus) :

« Le vrai nom en patois picard devait être *la Boëte à cailleux* ou *cayeux.* »

Le mot *bove* désigne dans la région une cave, ou plutôt une sorte de réduit creusé dans la paroi latérale de la cave. Certaines de ces boves sont très longues et peuvent avoir une dizaine de mètres de profondeur. Il en existe plusieurs dans les vieilles maisons du Cateau. Souvent la bove est plus profonde que la cave; on y descend par plusieurs marches. Elles devaient servir autrefois de cachette en cas de siège, ou de prise de la ville. Par extension, ce mot s'applique à *tout endroit creusé.* Avant la guerre, dans la région de Nauroy, on voyait dans les champs de petites carrières d'où on tirait du « blanc » pour marner les terres. On tirait aussi de ces petites carrières, quand on en trouvait, des *cailloux,* et plus particulièrement du silex, pour empierrer les routes. Il est probable que la *boëte à cailleux* est une ancienne carrière à ciel ouvert creusée dans un talus, qui a existé à cette place. (M. Marcel Trocquemé, de Jeancourt l'a encore connu); elle a été nivelée pour la facilité de la culture. On en tirait des pierres, des cailloux, pour empierrer le chemin qui passe auprès, et celui de Jeancourt à Hargicourt. On pouvait s'y cacher

---

(5) Le 20 mai 1758, *Nicolas* ép. *Marie Bellement* d'Hesbécourt; le 23 décembre 1758, *Mathieu* ép. *Angélique Puisart.*

Le 22 juillet 1759, *Abraham* ép. *Marie-Josèphe Drancourt.*

Le 17 février 1760, *Elie* ép. *Marie-Elizabeth Piloy.*

Le 13 septembre 1760, *Philippe* ép. *Marie-Françoise Flamend.*

Le 5 janvier 1766, *Jean,* d'Hargicourt, ép. *Marie-Josèphe Hoquet.*

Le 24 février 1770, *Mathieu,* d'Hargicourt, ép. *Marie-Catherine Charlet.*

Le 18 mai 1771, *Charles* ép. *Marie-Anne Loy.*

Le 26 janvier 1772, *Charles,* d'Hargicourt, épouse *Geneviève-Félicité du Celier.*

Le 17 juin 1782, *Abraham* ép. *Marie-Augustine Trocmé* (p. 125 à 254, *passim*).

pour y tenir une assemblée. Elle était en plein sur le plateau, et on pouvait voir venir les troupes chargées de disperser les fidèles, soit de Jeancourt, soit d'Hargicourt, soit de Templeux. Il est probable qu'il y avait de plus des guetteurs pour signaler leur approche. Ce talus était boisé. Il existe encore, sur la route de Pontru au Verguier, en contrebas, une ancienne carrière de ce genre.

Peu de lecteurs actuels du *Bulletin* possédant la collection complète, il est utile de reproduire ici la page publiée en 1859 (t. VIII, p. 532) par M. le pasteur O. Douen, à propos du pasteur *Jean Gardien Givry,* dit *Duchesne,* qui visita les protestants du Vermandois après l'illustre avocat *Claude Brousson* (6), bientôt condamné à mort. Originaire de Vervins, d'abord pasteur à Sedan, Givry, réfugié en Angleterre en 1685, revint à Landouzy et Lemé en 1691 (7). Le 18 octobre 1692, l'intendant écrit à Chauvelin (8) :

« Au commencement d'octobre de l'année 1691, ce ministre [Givry] se rendit à un village proche de Vervins, et après avoir passé en plusieurs endroits tomba à Saint-Quentin, où il dit que sept villages des environs de Saint-Quentin lui envoyèrent quatre députez pour le prier de passer chez eux, afin de recevoir les déclarations qu'ils lui vouloient faire de professer à l'avenir la religion protestante, d'y vouloir vivre et mourir en quittant la catholique dans laquelle ils avoient vescu jusques alors...

« Sur la promesse qu'il leur fit de s'y rendre le dimanche en suivant, l'un de ces députez le vint prendre à Saint-Quentin et le conduisit dans un vallon où il trouva cinq cents personnes assemblées qui estoient de cent dix familles et lui déclarèrent

(6) P. 586 de ce même *Bulletin* de 1859, M. Douen a publié quelques extraits de sept sermons de Brousson, dont le manuscrit appartenant à des membres des familles Demarque et Charlet, a été écrit à Templeux-le-Guérard de 1719 à 1725. Il y a aussi une lettre de Brousson au roi, de 1692. En 1860, p. 174 à 192, M. Douen a publié une notice sur Givry. Arrêté à Paris le 3 mai 1692, il fut emprisonné à Vincennes, puis, en 1694, à l'île Sainte-Marguerite (en face de Cannes). Il vivait encore, incarcéré ailleurs, en 1713. Cf. 1863, p. 472. Enfin en 1879, M. Douen a consacré à Givry le chapitre XIII du tome 1er de son livre sur *Les premiers pasteurs du Désert.*

(7) Cf. P. Beuzart, *Le Protestantisme en Thiérache,* 1931, p. 224.

(8) Archives nat., Registres du Secrétariat, O' 36, f° 205.

qu'elles estoient nées de parents catholiques et avoient toujours fait profession de la religion catholique et qu'elles vouloient néanmoins la quitter et l'abjurer...

« Il n'a pu se souvenir que du nom de Templu qui est un des sept villages, ayant oublié les autres, mais il dit que tout le monde sçait à Saint-Quentin que les habitants de ces sept villages ont abjuré la religion catholique. »

M. Douen décrit ainsi quel était, en 1858, l'état de la « Boîte à Cailloux » où, d'après la tradition des environs de Templeux, avaient lieu les réunions :

« Ce vallon que la charrue a longtemps respecté se trouve à une demi-lieue de Templeux, à distance à peu près égale de Jeancourt et d'Hargicourt, et non loin de Vendelle. C'est évidemment le berceau des sept Eglises fondées par Givry. Ce vallon resserré, autrefois couronné de forêts dont il ne reste plus que des débris, semble un amphithéâtre bâti par la main divine pour ces assemblées de proscrits, qui trouvaient un asile au milieu des bois, quand les dragons ou la maréchaussée venaient interrompre leur culte.

« Les sept villages sont très probablement Montbrehain, Nauroy, Hargicourt, Templeux, Jeancourt, Lempire, Vendelle (9). »

Il y a un demi-siècle, le même auteur (10) décrivait ainsi la région déjà un peu modifiée depuis qu'il était enfant :

« A trois cents mètres environ en avant de la ferme de Fervaques, commence une dépression de terrain qui s'abaisse de plus en plus en ligne droite et va former la pointe orientale et principale de la vallée d'Hesbécourt. Dans cette dépression régulière et progressive, qui passe à l'angle du petit bois (de Priel), vous découvrez à une centaine de pas, en regardant vers ce bois, une nouvelle et brusque dépression, une sorte de trou, qu'un rideau

---

(9) Un instituteur protestant d'Hargicourt, M. Gontard, vers la même époque (1860), publia une poésie sur *La Boîte à Cailloux*.

Un de nos lecteurs pourrait-il nous procurer une brochure populaire publiée sous ce même titre vers la même époque : la couverture représentait une assemblée au fond du vallon, sur la hauteur des sentinelles munies de torches. Serait-ce un opuscule de M. *Augustin Bost*, pasteur à Templeux jusqu'en 1850, ou de M. *Auguste Fosse* qui y inaugura en 1854 le temple (détruit pendant la grande guerre) ?

(10) DOUEN, *Les Premiers pasteurs du Désert*, p. 351.

presque perpendiculaire borde d'un côté. Descendez dans cette excavation : vous êtes dans la Boîte à Cailloux où le culte fut célébré presque jusqu'à la Révolution (1789).

« Ce lieu, témoin de tant de prières et d'héroïsme, près duquel aucun protestant ne devrait passer sans que son cœur battît au souvenir de ses ancêtres, inspire tant de respect à un chasseur de Templeux qu'il s'en détourne, de propos délibéré, depuis qu'un coup de fusil tiré non loin de là lui fit l'effet d'une profanation. C'est aujourd'hui un couloir de cent dix pas de longueur, d'une douzaine de pas de largeur, et d'à peu près trois mètres de profondeur. Sans le rideau qui la protège du côté de l'Ouest, cette excavation aurait sans doute à peu près complètement disparu sous le soc de la charrue, qui en a déjà singulièrement restreint les proportions et modifié la forme et le caractère. Les anciens du pays l'ont connue plus profonde et plus large. Nous-mêmes l'avons vue plus large il y a quinze ans, quand l'autre rideau existait encore. »

Combien plus, depuis lors, le terrain a été modifié, bouleversé pendant la guerre, alors que la ligne « Siegfried » était si près (entre Nauroy et le canal), et que des combats si acharnés ont été livrés par les troupes alliées qui ont reconquis les pays envahis en 1918 (11). La Boîte à Cailloux est près de la cote 116, tandis que près de là sont des points situés à 141 mètres au sud-est, 144 au nord-ouest, parmi les plus élevés de cette région longtemps voisine de la frontière septentrionale de la France (« Lempire » le rappelle). La Boîte à Cailloux, dans la Somme, est à la limite même de l'Aisne, Hargicourt est dans le canton du Catelet, Jeancourt dans celui de Vermand. Ainsi la Boîte à Cailloux était parfaitement bien choisie comme point de rassemblement, puisque les fidèles rassemblés dans ce creux échappaient à la vue, et qu'au contraire, des éminences voisines, les guetteurs pouvaient voir approcher les forces de police qui seraient venues pour disperser l'Assemblée et arrêter les fidèles.

---

(11) Le cimetière américain de Bony, les cimetières britanniques de Bellicourt, etc., les cimetières allemands de Pontru, etc., rappellent ces combats. Le plan directeur établi par le groupe des canevas de tir (feuille *Roisel*) à la date du 5 octobre 1918, montre une tranchée au nord du ravin de la Boîte à Cailloux vers la cote 125 (*Hargicourt Switch*), allant du bois des Boursaux au nord de Fervaques.

Au XIX[e] siècle, le Vermandois a donné aux Eglises de France bon nombre de pasteurs (12).

Dispersées pendant la guerre, vaillamment reconstituées depuis, elles se ressentent encore de tant d'épreuves.

On a comparé les sept Eglises du Vermandois, nées en 1691, aux sept Eglises dont parle l'Apocalypse (chap. 1[er]) et aux sept étoiles entourant le flambeau symbolique des Eglises vaudoises d'Italie, avec la devise : « *Dans les ténèbres ma lumière resplendit* (13). »

Puissent ces Eglises briller d'un éclat nouveau, en notre siècle, autour du modeste monument rappelant la fidélité de leurs ancêtres, au temps des persécutions, autour de Givry et des autres prédicateurs du « Désert », à la Boîte à Cailloux.

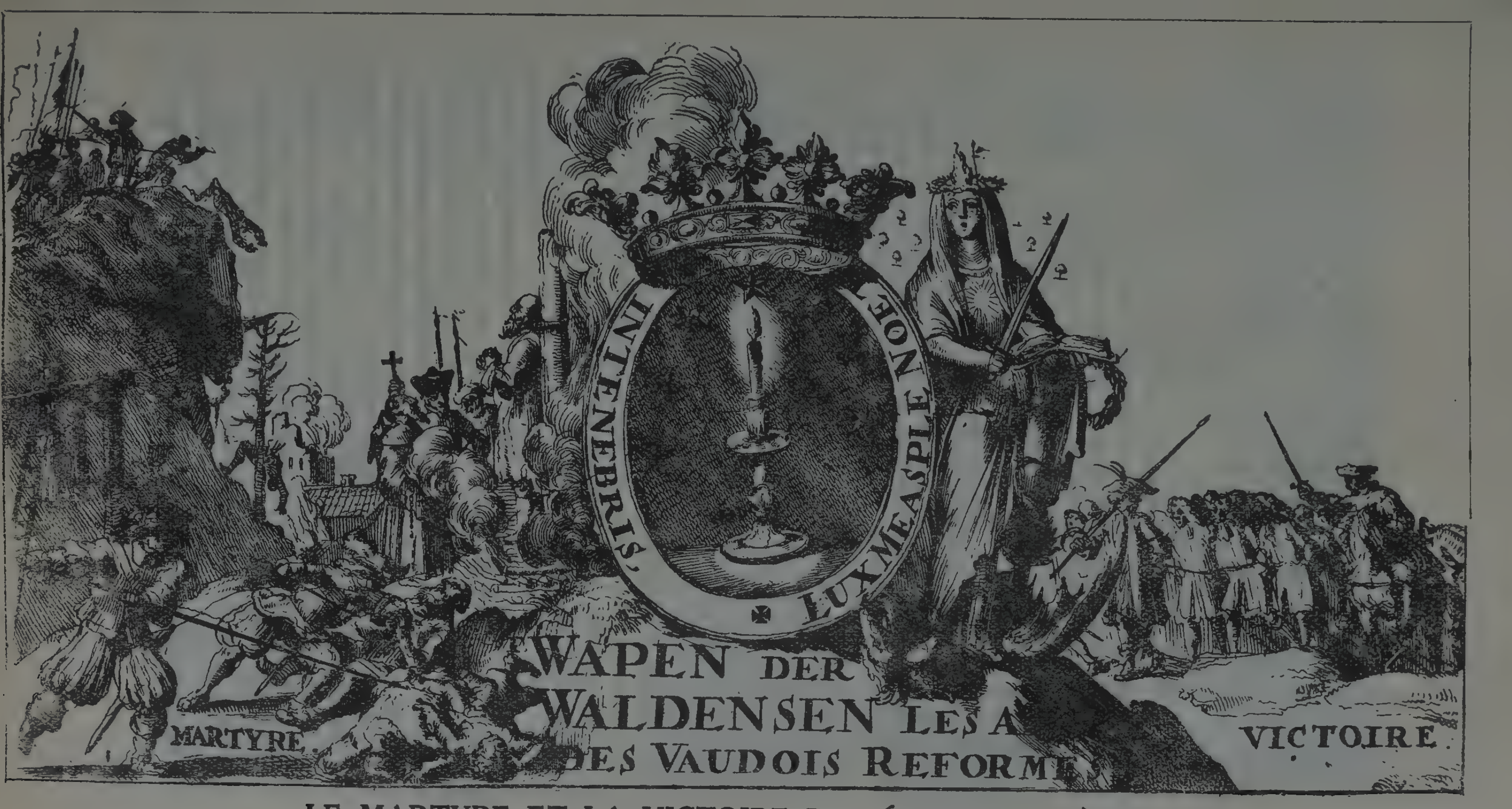
Jacques PANNIER.

---

(12) *Pierre-Osée Gambier*, né à Hargicourt en 1794, *Joseph Duproix*, à Nauroy, 1810; *Louis Duproix*, à Nauroy, 1812; *Louis Cochet*, à Montbrehain, 1815; *Auguste Delbart*, à Montbrehain, 1818; *Erasme Cochet*, à Montbrehain, 1831; *Aimé Blin*, à Hargicourt, 1828; *Alphonse Caron*, à Hargicourt, 1833; *Achille Caron*, à Hargicourt, 1837; *Adolphe Caron*, à Hargicourt, 1839; *Charles Vernes*, à Nauroy, 1844; *Irénée Cochet*, à Nauroy, 1852; *Louis Fosse*, à Templeux, 1857. (D'après la *Chronique du Consistoire de Saint-Quentin*, par A. DAULLÉ, p. 56.)

(13) Notre Bibliothèque a tout dernièrement reçu de M. R. Puaux une *Nouvelle carte des Vallées de Pieomont* (*sic*) par Jean Malet, publiée à Amsterdam chez I. Ottens, vraisemblablement peu après l'accord (1690), entre le duc de Savoie et Arnaud, dont le portrait se trouve dans l'angle supérieur droit. Dans l'angle inférieur gauche se voient *Les armes des Vaudois Reformés* (*sic*, sans accent sur le premier *e*). Dans un écu ovale un chandelier projette sa lumière sur le fond sombre parsemé de sept étoiles; légende : LUX MEA SPLENOET (*sic* pour *splendet*) IN TENEBRIS. Le tout surmonté d'une couronne *ducale* (celle du duc de Savoie évidemment). A gauche, plusieurs scènes avec la légende *Martyre*, à droite d'autres scènes avec la légende *Victoire*.

« Celle de gauche, nous écrit M. J. Jalla, rappelle une des gravures de Merland et Léger (1658 et 1668) ; le contraste entre le martyre et la victoire pourrait s'appliquer à l'année 1655 et à Janavel; mais le portrait d'Arnaud — probablement le plus ancien paru — nous transporte au lendemain de la Rentrée. La coudonne ducale fait penser à l'accord de 1690, alors que Victor Amédée a fait à Arnaud les plus belles promesses. L'auteur de la carte pourrait être *Mallet*, lieutenant-colonel des réfugiés qui combattit en Piémont (cf. *Mémoires* de Cavalier, p. 63). »



LE MARTYRE ET LA VICTOIRE DES ÉGLISES FIDÈLES

Fragment d'une carte des Vallées Vaudoises

David Jourdan

pasteur esclave à Alger (1)

Notes complémentaires.

Aux intéressants détails biographiques qu'il a donnés dans le *Bulletin de l'histoire des Eglises vaudoises* (septembre 1930), M. Jean Jalla a bien voulu joindre à notre demande les précisions ci-après :

« J'ai trouvé l'origine de cette famille comme venant du Lauze d'Oulx, dans les mémoires d'un *Balcet* de Pragela, son descendant. *Lantelme Jordan,* du Lauze d'Oulx, abandonna le papisme et fut pasteur au Val Cluson aux XVIe et XVIIe siècles. Son testament est aux archives de Pignerol. Il eut, entre autres enfants, *David,* pasteur à Fénestrelles et père de l'autre *David,* qui subit la captivité d'Alger.

« Avant d'aller à Châteaudauphin, il paraît avoir été pasteur en Queyras : en août 1685 arriva de Schaffhouse à Saint-Gall Jean-David Jordan, autrefois pasteur à Abriès, Aiguilles et Ristolas (2).

« Quant aux difficultés qui lui furent créées à Châteaudauphin, j'en ai trouvé les données dans un manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Pignerol : *Breve narrazione delle Missioni della valle di Casteldelfino, traduzione dal francese di fra Teodisio Lanfranchi Laluzzese.*

« L'interdiction du temple de la Chenal est du 21 octobre 1684.

« Ce qui regarde la captivité d'Alger est naturellement tiré de votre Bulletin, tant de 1878 que de 1930.

« Je ne réussis pas à retrouver la source d'où j'ai tiré la donnée concernant Amsterdam, mais je crois que c'est dans le *Bulletin de la Société d'histoire des Eglises wallonnes, ann.* 1887-1888. Dans mes notes, prises ε ἰέαυτόν, je l'ai reproduite comme suit, je pense que c'était mot à mot : « David Jordan, pasteur du Roure, délivré de la

---

(1) Bull., 1930, p. 156.

(2) *Bull.,* 1908, p. 123, note 5 de la p. 122.

« captivité d'Alger avec Isaac Brassart, pasteur de Mon-
« tauban, et Jacques Fournes ou Fornes, qui n'avait pas
« encore d'église, se présentent tous trois au Consistoire,
« le 12 juin 1689, pour être recommandés au magistrat
« pour en avoir le secours. »

« Son retour, coïncidant avec la réussite de la glorieuse rentrée d'Arnaud, est mentionné dans Bishop Newton : *Dissertations on the Prophecies,* p. 567.

« Les données de famille et celles concernant son séjour dans nos vallées sont dues à nos registres de paroisses et aux verbaux des Synodes. Celles qui regardent son deuxième exil et son ministère en Allemagne, sont déduites des listes d'exilés publiées par nos *Bulletins,* et les *Geschichtblaetter* publiés par la Société huguenote d'Allemagne. »

Jean JALLA.

Les origines de Charles Drelincourt

Dans son livre sur l'*Eglise réformée de Paris sous Louis XIII,* M. le pasteur J. Pannier indique que Drelincourt pourrait bien être originaire du pays qui vit naître Calvin, où ce nom est celui d'une commune voisine de Noyon. Je n'ai pas, pour ma part, trouvé Drelincourt sur la carte, mais au moins deux Derlincourt — ce qui est la même chose — l'un dans l'Oise et l'autre dans l'Aisne.

C'est là une hypothèse très vraisemblable. D'Azincourt à Caulaincourt, en passant par Havrincourt, Bertincourt... on trouve dans toute la Picardie force noms terminés en *incourt* et la forme Drelincourt s'y précerait tout naturellement.

Je note cependant dans le Jura bernois un hameau, Brelincourt, qui paraît avoir été le berceau d'une famille noble ayant existé au moyen âge dans cette région. Cette famille a disparu ou est tombée en roture, mais on trouve à Monible et aux environs de Tavannes, depuis plusieurs centaines d'années, des *Brelincourt,* dont le nom s'écrit aujourd'hui *Berlincourt,* mais qui étaient autrefois appelés indifféremment *Burlincourt* et *Drelincourt,* ce qui peut être une simple erreur orthographique ou la contraction du nom « De Brelincourt » si on peut rattacher cette famille aux anciens seigneurs de ce nom.

Le greffier de l'état civil de Monible, de qui je tiens ces détails, est lui-même un Berlincourt.

Rien ne permet de rattacher Charles Drelincourt à cette famille. Il est cependant curieux de noter :

1° Que le père et le frère de Drelincourt étaient maîtres cordonniers. Je n'ai pu établir à quelle corporation les Berlincourt se rattachaient, mais *Louis Girardmaire,* qui vint s'établir à Paris en 1760 avec sa femme, *Françoise Guerne,* dont la mère était une *Brelincourt,* de Tavannes, était maître cordonnier, et il semble que plusieurs membres de sa famille aient exercé le même métier. Ses descendants ont, sans interruption depuis cette époque, fait partie de la communauté de la chapelle de Hollande, puis de l'Oratoire;

2° Que certains descendants de Louis Girardmaire, revenus à Tavannes, se sont alliés à des familles (*Juillerat, Morel, Gerber, Grosjean, Gagnebin, Moschard...*), dont un ou plusieurs membres étaient pasteurs;

3° Qu'à la Révocation de l'Edit de Nantes, quelques-uns des descendants de Drelincourt se fixèrent dans le Jura, à proximité du pays d'origine des Brelincourt.

Aucun de ces faits en soi n'est évidemment très concluant. Leur rapprochement permet cependant de poser la question de l'origine bernoise (ou bâloise, Tavannes relevait alors de l'évêché de Bâle) du pasteur de Paris. Il pourrait être intéressant de recueillir quelques informations sur ces données.

H. de P.

ACTUALITÉS

Les princes de Sedan et leurs quadruples obsèques (1)

On n'a pas souvent sous les yeux le spectacle qui vient de se dérouler à Sedan le 12 octobre.

Dès le matin, sous le péristyle de l'Hôtel de Ville, sept cercueils sont déposés devant lesquels circule une foule respectueuse. La mort ne procure pas toujours le repos de nos restes. Preuve en soit l'extraordinaire aventure des princes de Sedan, réunis par un hasard apparent sous ces tentures solennelles (2)...

Ils avaient été inhumés, d'abord, dans le grand temple bâti, dès 1593, par Henry de la Tour. Mais, cent ans plus tard, c'était le règne de Louis XIV et le régime de la Révocation, la fermeture de l'Académie, la ruine des industries sedanaises par l'exode forcé des protestants. Le temple devint en 1692 et resta depuis lors l'église catholique.

Ces morts ne pouvaient rester dans une église régie par le droit canon. On déplaça donc les sept cercueils, qui furent entassés dans un désordre certain dans une chapelle non bénie. C'est là qu'ils furent découverts en 1841.

La ville de Sedan s'honora une première fois en s'efforçant de procurer une retraite *définitive* et honorable à ces nobles restes. Ils furent transportés en grande solen-

---

(1) Extraits du *Christianisme au XX*e *siècle*, 16 octobre.

(2) *Henri de la Tour*, duc de Bouillon, prince de Sedan (mort en 1623) ;

Elisabeth de Nassau, sa femme (morte en 1642) ;

La comtesse de *Roucy de la Rochefoucault*, leur fille (morte en 1637) ;

Henry et *Guy de Roye de La Rochefoucault*, leurs fils et petit fils (morts en 1653 et 1684) ;

Louis de Hanau, neveu de *Henry de la Tour*, (mort en 1627) ;

Philippe, prince palatin, fils du roi de Bohême Frédéric V et arrière-neveu de *Henry de la Tour*, (mort en 1650).

Cf. *Bull.*, 1927, p. 536.

nité dans ce qui était alors le temple protestant, en présence de deux délégués du roi de Hollande, que l'on voulut avec raison associer à cet honneur rendu à ses ancêtres. La ville, l'Etat, l'armée concoururent à la cérémonie avec le Consistoire.

Mais, depuis, Sedan a été doté d'un beau et grand temple (3) et la ville a besoin de l'ancien, tombé en ruines. Que faire des cercueils des princes?

Le Conseil presbytéral de Sedan fit valoir que ces princes avaient voulu une sépulture religieuse dans une église, et le Conseil municipal, avec une réelle largeur d'esprit, accéda au désir des protestants de recueillir dans leur temple ces vaillants huguenots d'autrefois.

C'est pourquoi, le 12 octobre, des affiches annonçaient en ville la solennelle translation des cercueils dans le nouveau temple. La municipalité n'a pas voulu faire moins bien les choses qu'en janvier 1842. Le gouvernement s'associa à la cérémonie par la présence du préfet. S. M. la reine Wilhelmine avait délégué pour la représenter son chapelain français, le pasteur Paul Gounelle. Les familles françaises apparentées aux Turenne avaient été également invitées.

La cérémonie civile eut lieu devant l'Hôtel de Ville. Tous les orateurs, sans un faux trait, rendirent justice aux anciens princes de Sedan. C'étaient : le maire qui, avec ses adjoints, s'était énormément dépensé pour donner à cette translation un éclat digne de Sedan ancien et nouveau; un député des Ardennes; le préfet, M. Philippoteaux, l'historien de Sedan. M. Gounelle transmit le message de la reine Wilhelmine et annonça qu'elle avait à cette occasion nommé le maire de Sedan officier de son Ordre d'Orange.

Puis on vit se former un cortège peu banal en France. Derrière les cercueils placés sur des prolonges d'artillerie, le chapelain de la reine Wilhelmine; M. E. Morel, président de la Commission permanente des Eglises évangéliques; un professeur de théologie dont la robe rappelle l'Académie protestante disparue; les pasteurs, puis les autorités civiles et militaires, les Sociétés de la ville... La foule se pressait sur le passage jusqu'au temple où furent déposés enfin les cercueils dominés par la vieille bannière à croix

(3) Cf. *Bull.*, 1896, p. 363.

blanche des princes de Sedan reconstituée pour la circonstance.



LE TEMPLE DE SEDAN
jusqu'en 1896 (4).

(4) Ancienne chapelle des religieuses de la Propagation de la foi, construite, d'après M. Ern. Henry, sur l'emplacement de la maison du pasteur *Tilenus.*

Ici, quatre orateurs qui surent éviter les longueurs, le président, M. Emile Morel; le pasteur de Sedan, M. Mousseaux; M. Gounelle qui se servit habilement de la vie d'Elisabeth de Nassau pour caractériser la piété protestante, et, enfin, le signataire de ces lignes, invité, comme président de la Société de l'histoire du protestantisme français, à rappeler l'exemple donné par les sept membres de la famille Orange-Nassau.

Les vieux Psaumes, chantés sous la direction de M. Cellier, furent aussi comme une justice rendue à l'art des vieux huguenots. Ce fut un jour de concorde et de paix, de tolérance et de largeur dont le souvenir ne doit pas être perdu (5). John VIÉNOT.

Quatrième centenaire familial

La famille Mallet, qui compte des représentants à Paris, à Genève, en Angleterre et aux Etats-Unis, a fêté par un culte, en la chapelle des Macchabées, à Genève, le quatrième centenaire de la naissance de l'ancêtre commun. Celui-ci, réfugié de Rouen, s'était établi à Genève marchand drapier au XVI[e] siècle; il eut dans sa descendance des commerçants et des banquiers, etc... Une plaque de marbre a été apposée sur le presbytère de Céligny, où *Jacques Mallet* (le nom de *du Pan*, joint au sien, était celui de sa mère), naquit en 1749 : son père était pasteur. A propos du plus connu de ses ouvrages, les *Considérations sur la Révolution*, Sainte-Beuve disait qu'il était « le seul écrivain qui sut, sans insulte ni flatterie, donner une analyse raisonnée de ces grands débats ».

Tricentenaire d'Agrippa d'Aubigné

Le 9 novembre, M. Barnaud, professeur à la Faculté de Montpellier, a donné une conférence sur d'Aubigné, à Sommières où on célébrait la restauration du temple (ancien église des Cordeliers affectée au culte protestant au début du XIX[e] siècle).

Le tricentenaire d'A. d'Aubigné a encore été célébré à Paris sous les auspices de l'Association des Etudiants protestants le 29 novembre au Foyer international des Etudiantes par une conférence de M. le professeur Rocheblave, le 6 décembre, à l'Association des Etudiants protestants, par une causerie de M. Jean Prévost.

(5) Le syndicat d'initiative avait reproduit une brochure de 1842 retrouvée en septembre 1930 dans une boîte de plomb, lors de l'ouverture des caveaux de l'ancien temple. Tous les discours prononcés le 12 octobre ont été publiés en une brochure illustrée.

Inauguration de plaques en l'honneur d'Al. Roussel, Abraham Mazel, Louis Coste, Pierre Claris, à Uzès

Le 9 novembre ont été inaugurées dans le temple d'Uzès deux plaques de marbre avec les inscriptions ci-dessous.

A LA MÉMOIRE
DU PRÉDICANT
ALEXANDRE ROUSSEL
Né à Uzès, le 7 juillet 1700;
pendu à Montpellier, le 30 novembre 1728.
« *Le ciel est ma couverture;*
je veux toujours garder la loi de Jésus-Christ. »
(Déclaration à ses juges.)
« *Si mon fils eût témoigné quelque faiblesse,*
je ne m'en serais jamais consolée. »
(Déclaration de sa mère à Antoine Court.)
1930
MUSÉE DU DÉSERT

A LA MÉMOIRE DE
ABRAHAM MAZEL,
LOUIS COSTE, d'Uzès,
tués au Mas de Couteau,
le 15 octobre 1710,
ET DE PIERRE CLARIS,
grièvement blessé le même jour;
exécuté à Montpellier, le 25 octobre 1710.
« *Eternel, tu nous donneras ta paix.* »
Esaïe 26, 12.
1930
MUSÉE DU DÉSERT

Après une prédication du pasteur Faivre, de Montpellier, sur la vie et la mort d'Alexandre Roussel, j'ai, au nom du Musée du Désert, prononcé une courte allocution de circonstance.

Après-midi, promenade historique au Mas-de-Couteau, à cinq cents mètres d'Uzès, et visite de l'immeuble sur le toit duquel ces malheureux ont trouvé la mort.

G. TOURNIER.

Quatre centième anniversaire de la Réformation a Neufchâtel

C'est en octobre 1530 que l' « idolâtrie » fut abattue dans la vieille église de Neuchâtel, la Collégiale. Le protestantisme neuchâtelois a fêté cet anniversaire par d'impressives manifestations. Les 25 et 26 octobre c'étaient des représentants, pasteurs ou laïques, des Eglises du canton, avec eux des invités de la Suisse romande, du Jura Bernois, de la Suisse alémanique et de la France aussi, qui se sont joints aux autorités de la ville ou de l'Etat pour une séance religieuse à la Collégiale et un culte au temple du Bas. Un banquet a suivi. Puis une *Evocation* en trois actes, de M. Charly Clerc, forte de pensée et émouvante, a été jouée au théâtre par une troupe d'amateurs convaincus et habiles. Le 27, une séance universitaire organisée par la Faculté de Théologie nationale (qui avait invité la Faculté indépendante), nous a permis d'entendre trois leçons : du professeur Aubert (sur l'*Epître à tous Seigneurs* de Farel), du professeur M. Neeser (sur l'*Autorité de la Parole de Dieu et l'expérience religieuse*), et de l'archiviste Arthur Piaget. Ce dernier a montré que la fameuse inscription de la Collégiale, qu'on croyait contemporaine des événements de 1530 a dû être placée un siècle plus tard, que de plus, c'est le 24 octobre (et non le 23), que « l'idolâtrie y fut abattue », que la responsabilité du fait revient à des soldats gagnés à la Réforme par les Bernois (et non aux « bourgeois »), et qu'enfin Farel ne paraît pas avoir participé lui-même à ce mouvement violent.

C'est dire que l'histoire documentaire a eu sa place dans cette magnifique commémoration. Le recteur de l'Université a dit excellemment ce que la culture intellectuelle devait, dans le canton, au protestantisme d'autrefois, et le Président du Conseil d'Etat, en de fortes paroles, avait déjà rendu aux Eglises Réformées un vibrant hommage.

Diverses publications, dont le *Bulletin* parlera, ont paru à cette occasion. Nous mentionnerons tout de suite un résumé vivant, populaire et d'ailleurs solidement établi, du pasteur Marc Du Pasquier sur *La Réforme en terre*

neuchâteloise, et sur Farel en particulier. Nous dirons aussi qu'en vue des cultes solennels qui devaient être célébrés dans les temples le 2 novembre, une liturgie spéciale avait été composée, offrant aux pasteurs des fragments de Luther, Zwingli, Farel et Calvin, et aux chœurs des Eglises, avec de la musique moderne et des chorals, des cantiques de Luther, de Zwingli, et des Psaumes harmonisés par Goudimel.

Le protestantisme français était officiellement représenté par le professeur Viénot (Fédération protestante), le pasteur Mathiot (Eglises du pays de Montbéliard) et le pasteur Mattras, venu de Gap, lieu de naissance de Farel. Le pasteur Ch. Bost assistait aux réunions comme devant donner dans le canton, à cette occasion, au nom des *Amis de la Pensée protestante,* cinq conférences sur *les Origines sociales et religieuses du mouvement réformateur.*

La municipalité de Gap vient de donner le nom de Guillaume Farel à l'avenue où se trouve le temple.

Ch. Bost.

Le sceau et la devise de Farel



La devise de Farel était : *Quid volo nisi ut ardeat V F G,* inscrite autour d'un glaive, la pointe en haut. Il est clair qu'elle a été empruntée à la parole de Jésus : « Je suis venu jeter un feu sur la terre, *et quid volo nisi ut accendatur?* » (Luc 12 : 49, dans la Vulgate. Mais que signifient les trois lettres V F G ?

D'après l'ouvrage sur *Guillaume Farel,* qui vient de paraître, il faudrait lire de droite à gauche : *Guillelmus Farellus Vapincensis* (Guillaume Farel de Gap). D'autres y ont vu les initiales des mots *Verbi flammeus gladius.* Ce qui est un peu invraisemblable. Les mots qui précèdent ont besoin d'un sujet, qui ne peut être que *Gladius.* Mais on ne peut en dire autant de l'adjectif *flammeus.* S'il était déjà *flammeus,* pourquoi vouloir que le glaive flamboie ? Ce

glaive, qui est *la Parole de Dieu* (Eph. 6 : 17; Hébr. 4 : 13), sort, d'après l'Apocalypse, de la bouche de celui dont le nom est *Verbum Dei* (19 : 13, 15), la Parole qui, devenue chair, a habité parmi nous, c'est-à-dire le Fils unique [de Dieu] (*Unigenitus Filius :* Jean 1 : 18).

Je pense, d'après cela, que ces trois lettres signifient plutôt *Unigeniti Filii Gladius : le glaive du Fils unique,* c'est-à-dire *la Parole de Dieu* annoncée *par Jésus-Christ,* ou la *parole du Christ,* Col. 9 : 16. Voilà le glaive que Farel voulait voir flamboyer. *Le glaive de la parole* est le titre d'un de ses ouvrages.

Ch. BRUSTON.

Le Séminaire d'A. Court

Le 2 novembre, les conférences qu'à Lausanne un Comité interecclésiastique organise chaque année pour le groupe Pierre Viret (Union des Associations protestantes de jeunesse), ont comporté une étude, à certains égards nouvelle, du vénéré professeur Ph. Bridel, sur le *Séminaire d'Antoine Court.* Après la réunion, au sortir même de la cathédrale et en face du porche, on a pu voir en maquette une plaque commémorative placée sur la maison que le professeur Levade occupa dès 1780, et où les derniers étudiants du Séminaire ont suivi leurs cours (voir *Bull.* 1928, p. 57). La plaque porte ces mots : « En souvenir du Séminaire français de Lausanne, 1729-1812, fondé par le zèle d'Antoine Court et de Benjamin Duplan. Cette école a donné aux Eglises Réformées de France persécutées plus de trois cents pasteurs, dont plusieurs sont morts pour leur foi. » Au haut, le sceau des anciens Synodes de nos Eglises de France; au bas, une croix huguenote avec la colombe.

Ce même jour, où Lausanne avait voulu se rappeler qu'elle fut pour notre protestantisme au XVIIIe siècle ce que Genève avait été pour lui au XVIe, on avait voulu faire appel à une voix huguenote française, et le pasteur Ch. Bost a donné, dans la Cathédrale, une conférence. Dans l'œuvre de réorganisation d'Antoine Court, dans son souci d'instaurer entre la France et la Suisse une étroite solidarité, et dans sa passion pour l'histoire des persécutés, — à la fois témoignage contre la violence et exemple pour la foi, — il a montré le passé se continuant jusqu'au présent.

L'Académie de Montauban

L'Académie de Montauban a célébré brillamment le bicentenaire de sa fondation en trois journées de fêtes soigneusement préparées par le président, un membre

fidèle de notre Société : M. le pasteur Bourchenin. Le 19 octobre, il a consacré son discours d'ouverture à la mémoire de *Bénédict Prévost,* célèbre professeur de l'ancienne académie protestante (6).

Une rue de Montauban porte ce nom.

Devant le Musée d'histoire naturelle un haut-relief en bronze représente B. Prevost, et l'inscription — assez effacée aujourd'hui, — rappelle les services rendus par lui aux agriculteurs du Midi. A Genève, en 1919, l'Université a célébré le centenaire de sa mort.

Centenaires de temples

En août, l'Eglise de Lezay (Deux-Sèvres), a célébré le centenaire de l'inauguration du temple commencé en 1828 (sur un terrain donné par une famille protestante), et terminé peut-être dès 1829, avec une subvention de dix mille francs accordée par le Gouvernement. M. le pasteur Jean Rivierre fit une conférence sur l'Eglise de Lezay il y a cent ans. Le sermon de dédicace fut prononcé par le pasteur Jean Bellivier.

Autre centenaire le même mois à Lasalle (Gard), où M. le pasteur Ch. Bost, membre de notre Comité, a retracé l'histoire des lieux de culte : celle du temple actuel est résumée sur une plaque de marbre inaugurée en même temps qu'une liste des pasteurs depuis un siècle.

A Saint-André-de-Valborgne (Gard), le pasteur Lagarde raconta cent ans de la vie de cette Eglise.

Dans le temple *des Gros,* près Mérindol (Vaucluse), a eu lieu, le 21 septembre, la commémoration du centenaire de la construction de cet édifice.

Crèvecœur

A l'occasion du cinquantenaire de la construction d'un temple à Crèvecœur (Oise), M. le pasteur Segond a fait et publié (7) quelques recherches sur les origines au XVIIIe siècle de cette petite Eglise.

---

(6) Voir la *Dépêche* de Toulouse des 20, 21, 22 octobre.

La *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre fait l'éloge du « docteur » Bourchenin, « l'un des meilleurs érudits montalbanais ».

(7) Dans la *Bonne Semence* du 1er novembre 1930.

Le culte à Grigny

Le 12 octobre, à Ris-Orangis (Seine-et-Oise), invité à participer à l'inauguration d'une nouvelle salle de culte dans l'Orangerie de l'ancien château de Fromont devenu hôtel de ville, le secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme a rappelé l'établissement du culte dans un village voisin, à Grigny, pendant quelques mois de 1599, en application de l'Edit de Nantes pour les protestants de Paris (8). M. Read a jadis rappelé dans ce *Bulletin* (1866, t. XV, p. 464), le passage de Lestoile indiquant que « le samedi 5 juin furent mises des potences à la Grève et à la Tournelle, contre ceux qui outrageraient de fait ou de paroles ceux qui iraient à Grigny ». En examinant de plus près ce *Journal de Henri IV*, et l'autobiographie de P. du Moulin (*Bull.*, 1858, p. 340), M. Pannier est arrivé à penser que le 6 juin, qui était cette année-là le dimanche après Pentecôte, fut celui où le culte à Grigny fut inauguré, et ce, par P. du Moulin récemment revenu de Lorraine : ses collègues, Lobéran et La Faye, plus âgés, se déplaçaient moins facilement (cf. *Bull.*, 1901, p. 318).

A l'Institut

A l'Académie des sciences morales et politiques, M. E. Rodocanachi a en septembre lu un mémoire sur la bataille de Marignan et ses conséquences.

La victoire de François Ier ne lui donna pas ce qu'il pouvait en attendre. Léon X, atterré, céda tout ce que les envoyés royaux exigeaient de lui, mais il se ravisa et quand le roi vint à Bologne, où le pape l'attendait, celui-ci par sa force de séduction et le charme de son abord, triompha de la finesse et de la diplomatie du roi et de ses conseillers. Il obtint ce à quoi il tenait surtout : l'abrogation de la Pragmatique sanction qui, depuis près de quatre-vingts ans, était « une épine dans l'œil de l'Eglise ». Le Saint-Siège avait su, d'ailleurs, en rendre le fonctionnement malaisé et bien des Français se considéraient comme schismatiques parce qu'ils en respectaient les clauses. On lui substitua un concordat qui fut funeste au gallicanisme.

---

(7) Grigny est à 25 km. de Paris. Voir *La Bonne Semence*, 1er novembre et 1er décembre 1930.

La Révolution de 1830 à Strasbourg, etc.

Lors de la commémoration du centenaire de 1830 en Sorbonne, organisée par le Comité des Sciences historiques, une communication a été faite le 31 octobre par un membre du Comité de la Société de l'histoire du protestantisme, M. Ch. Schmidt, inspecteur général des Bibliothèques, sur ce sujet : *L'étude des événements de* 1830 *dans les Archives nationales et départementales.*

M. Schmidt a rappelé un souvenir que lui avait raconté son grand-père, (l'illustre professeur Ch. Schmidt). Lorsque, après les journées de juillet, la diligence de Paris est arrivée à Strasbourg, elle était ornée du drapeau tricolore. On l'arbora aussitôt sur les édifices publics, et sur beaucoup de maisons, et la révolution parisienne n'eut pas, à Strasbourg, d'autre contre-coup.

Le Commandant Guilbaud

A propos de l'érection d'un monument (inauguré le 12 octobre) à Mouchamps (Vendée), en l'honneur du commandant Guilbaud, on peut rappeler qu'il fut baptisé à Mouchamps le 8 octobre 1890 par le pasteur Ducasse. Sa grand'mère et sa mère étaient en effet protestantes, mais son père était catholique, et Guilbaud, dans la seconde partie de sa vie, devint catholique.

Affecté à l'état-major du ministre de la marine, il préparait, en 1928, le raid France-Amérique, lorsqu'on lui confia la périlleuse mission de se porter au secours du dirigeable *Italia*, monté par le général Nobile. Il partit, le 16 juin, à bord du *Latham* 47; en Norvège, il prit avec lui l'explorateur Amundsen, et se perdit, avec tout son équipage, dans les glaces polaires...

Le monument placé sur le bord de la vallée d'une petite rivière a été orienté de telle sorte que le commandant Guibaud regarde le Nord.

Le 12 octobre, M. Laurent Eynac, ministre de l'air, se rendit d'abord au « Colombier », pour saluer la tombe de Clemenceau (9), puis, revenant à Mouchamps, présenta à Mme Guilbaud mère l'hommage du gouvernement.

A l'inauguration du monument, le maire de Mouchamps, un poète lyonnais, le député de la Roche-sur-

---

(9) Voir *Bulletin* 1929, p. 440.

Yon, enfin le ministre de l'air prirent la parole pour saluer le commandant du *Latham* et retracer sa vie, son enfance à Mouchamps, ses études aux lycées de la Roche-sur-Yon et de Nantes, son passage à l'Ecole navale, les brillantes étapes de sa carrière jusqu'à sa fin prématurée dans les glaces du pôle. « Ainsi se trouve exalté, conclut un compte rendu (10), le bel exemple de courage, d'abnégation et de dévouement que Guilbaud a donné au monde entier en s'élançant au secours d'explorateurs en péril. »

Fabre d'Olivet

A propos du centenaire de Mistral, consignons ici le texte de la plaque apposée le 28 juin 1924 à Ganges (Hérault), Place Couverte, sur la maison — aujourd'hui Clarion — où naquit un protestant précurseur des félibres (*Fr. prot.*, 2e éd., VI, 204) :

DINS AQUESTE OUSTAL
NASQUET LOU 8 DECEMBRE 1767
ANTONI FABRE D'OLIVET
FILOUSOFE E LINGUISTE
POUETA LENGADOUCIAN
PRECURSOU DAL FELIBRIGE

Dans les grandes Ecoles

En Sorbonne, à l'Ecole des Hautes Etudes, à la conférence dirigée par M. A. Lefranc, M. Renaudet, professeur à l'Université de Bordeaux, étudie *Erasme d'après sa correspondance*, le lundi à 17 heures.

A la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg, le doyen M. Strohl, membre de notre Comité, fait un cours sur *Bucer*. M. le pasteur-inspecteur J. Adam, docteur en théologie, qui vient de terminer le reclassement des Archives de S. Thomas, fait un cours libre sur ce qu'elles contiennent. A la Faculté des Lettres, M. le professeur Febvre étudie les Origines de la Réforme française.

---

(10) Le *Temps*, 14 octobre 1930.

A l'Université d'Aix-Marseille le doyen de la Faculté des Lettres, M. Bourrilly, étudie les débuts de la Réforme en Provence (les Vaudois, etc.).

La petite Genève

Dans la rue Visconti (ancienne rue des Marais qu'on appelait au XVIe siècle « la petite Genève »), on a récemment apposé sur l'immeuble portant le n° 17 une plaque avec cette inscription : « Dans cette maison Balzac, auteur de la *Comédie humaine,* établit son imprimerie de 1826 à 1828 ». De l'autre côté, et vers l'angle de la rue de Seine, on pourra un jour rappeler ainsi que là siégea le premier Synode national en 1559.

Lyon

A propos de la catastrophe du quartier Saint-Jean, à Lyon (glissement du sol et effondrement de maisons le 12 novembre), on a rappelé que la montée du Chemin-neuf, aujourd'hui tristement célèbre, fut ouverte en 1562 par le baron des Adrets pour établir une communication entre la ville basse de la presqu'île et la ville haute après le siège de Lyon. La rue Tramassac était une des plus vieilles de Lyon; l'hôtel du Petit-Versailles avait inspiré à Rabelais sa description pittoresque « d'une maison où le grenier d'en bas était en haut des caves », pour exprimer la différence des niveaux entre les deux voies sur lesquelles donnaient ces constructions.

Genève

On vient de sceller contre la façade de l'immeuble qui porte le numéro 14 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, une plaque de marbre surmontée d'un chapiteau avec cette inscription : « Ici vécut et mourut Agrippa d'Aubigné, capitaine huguenot, poète, défenseur de la foi (1552-1630). »

Londres

Le 27 octobre s'est ouvert dans le *Central Hall,* à Westminster, une exposition de livres et d'objets concernant l'histoire du protestantisme en général, mais spécialement en Grande-Bretagne.

Entre autres souvenirs des martyrs de la Réforme figura le poteau au pied duquel fut brûlé l'évêque Hooper, à Gloucester.

L'hôpital français de Londres et la Société de l'Histoire du protestantisme français ont volontiers accepté de garnir les panneaux concernant les huguenots de France et les réfugiés, avant et après la Révocation de l'Edit de Nantes (on voyait la Bible, qui fut le seul objet emporté au delà de la Manche par une famille fuyant après le massacre de la Saint-Barthélemy).

Les Eglises hollandaises et wallonnes étaient aussi représentées (l'Eglise d'Austin Friars, à Londres, prêta la charte de 1550 accordant cette église aux réfugiés du continent; la Société d'histoire presbytérienne d'Ecosse, un tableau attribué à Holbein : Edouard VI remettant cette charte au pasteur polonais Jean de Laski (A Lasco).

D'Allemagne était venue la boîte dans laquelle le dominicain Tetzel faisait verser les sommes en échange desquelles on recevait des indulgences : ce trafic, comme on sait, fut l'occasion de la protestation de Luther.

La riche bibliothèque de l'Université de Cambridge a consenti à se dessaisir pour une semaine de *La Noble Leçon,* écrite au XII[e] siècle par un pasteur vaudois d'Italie.

La Huguenot Society entendra le 14 janvier une conférence de M. J. Gilbert Wiblin sur *A Quiet By-lane of Huguenot story;* et le 11 mars une causerie de M. T. P. Le Fanu sur *Dumont de Bostaquet à Portarlington.*

Copenhague

Le jour de la Fête de la Réformation, dans l'Eglise des réfugiés français, a été installé comme membre du Consistoire M. *S. H. Mourier,* avocat à la Cour d'appel. Sa famille, originaire du Bas Vivarais, a donné à cette Eglise trois pasteurs qui s'y sont succédé pendant un siècle, et deux membres du Consistoire.

Berlin

Les protestants de langue française habitant Berlin seront dorénavant régulièrement desservis, par suite d'un accord avec la Légation suisse à Berlin.

Un premier service a été célébré, dans le « Dôme Français », Gendarmenmarkt, le 21 décembre.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES-RENDUS CRITIQUES

H. Hauser et Aug. Renaudet, *Les débuts de l'Age moderne, la Renaissance et la Réforme,* Paris Alcan, 1929, 640 p. in-8°, 60 francs.

Dans la collection d'histoire générale *Peuples et civilisations* ont déjà paru quelque dix volumes, sous l'habile direction de MM. L. Halphen et Sagnac. On ne pouvait composer, pour le XVIe siècle, une meilleure équipe qu'en unissant les savants professeurs de Paris et de Bordeaux dont le *Bulletin* a mainte fois signalé les travaux séparés.

M. Hauser traite d'abord des *premiers temps de l'ère nouvelle* (1492-1519); M. Renaudet, après deux chapitres sur *la maîtrise italienne,* passe à la Réforme (p. 151 à 305). On n'avait pas besoin de lire la liste compacte des « ouvrages à consulter », pour savoir que l'auteur de la thèse sur la *Préréforme* reprendrait ce sujet de main de maître. Il trouve d'heureuses formules, comme celle-ci, caractérisant en deux lignes Lefèvre d'Etaples : « Héritier de la mystique du moyen âge, il offre à l'humanisme une théologie plus profonde et plus religieuse que la philosophie chrétienne d'Erasme. » Sur la Réforme à Strasbourg (p. 199), une page (199) trop brève montre une fois de plus combien sont à encourager les recherches actuellement commencées par divers historiens sur le rôle de Bucer (M. R. ignore la monographie et les articles du professeur Anrich : *Martin, Bucer,* Strasbourg 1914; *in Bedacht Bucers über die Einrichtung von chrl. gemeinschaften,* Leipzig, 1929 (1).

Au contraire, les paragraphes sur les premières années de Calvin tiennent compte des plus récents travaux. Il n'y aurait guère à critiquer qu'une affirmation (p. 241) :

(1) M. Gustave Anrich, en dernier lieu professeur à Tubingue, est mort en novembre 1930. Il avait été professeur à Strasbourg et il faut encore citer de lui une étude intitulée : *Die Strassburger Reformation,* Leipzig, 1918.

« Calvin, dédaigneux de l'histoire comme Descartes, n'attache aucun prix à la tradition. » Le rapprochement avec Descartes est justifié, non seulement topographiquement : ils ont tous deux étudié à Poitiers, mais intellectuellement : ils font à la raison une place essentielle dans leurs théories de la connaissance (1). (Amyraut, Daillé, et maint autre sans doute parmi les théologiens calvinistes, trop peu étudiés, du XVIIe siècle, eurent de grandes sympathies pour le cartésianisme.) Mais il est faux de dire que Calvin n'attache « aucun prix » à la tradition. Dès l'épître au roi (p. XXII) il proteste contre cette erreur : « Tant s'en faut que nous contemnions (les anciens Pères), qu'il me serait facile d'approuver par leurs témoignages la plus grand' part de ce que nous disons aujourd'huy. » Il est aussi injuste de dire que Calvin est « dédaigneux de l'histoire », alors que ses lectures si nombreuses, et les citations qu'il en fait, montrent comment il connaissait et appréciait les principaux historiens profanes et sacrés.

C'est trop m'arrêter sur une phrase, mais quand on n'a qu'à admirer l'ensemble, et qu'on doit faire pourtant un « compte rendu critique », on en est réduit à chicaner sur un détail...; et celui-ci a bien quelque importance.

A Genève, M. R. établit ingénieusement, par exemple, comment tour à tour la doctrine de Calvin est « réactionnaire » par le concours du temporel avec le spirituel, et « révolutionnaire » par l'idéal proposé aux « chefs » de l'Eglise, « puisqu'ils ont pour rôle et pour devoir de contraindre l'Etat et la société à se réformer selon le type qu'offre l'Evangile interprété par la raison » ; (M. R. appelle « raison » ce qui, pour Calvin, est l'illumination de l'esprit humain par l'esprit de Dieu).

Les destinées de la Réforme sont suivies en Espagne aussi bien qu'en Suède. A peine une légère omission par-ci par-là. Ainsi (p. 240, en bas) si Mélanchthon, invité à venir en France, n'y est pas venu, c'est que le duc de Saxe ne lui a pas accordé l'autorisation (juin 1535). On ne pouvait guère, en général, être plus complet.

P. 291, il est possible d'être plus exact : le chapitre, d'ailleurs excellent, sur l'*humanisme, l'évangélisme et le rationalisme dans l'entourage de François* 1er, commence par une phrase malheureuse sur la cour de « Marguerite

---

(1) D'autre part, Calvin a blamé ce que M. R. appelle (p. 285) le « rationalisme lyonnais » de Dolet et Rabelais.

de Navarre à Nérac », devenant un centre de vie intellectuelle. Marguerite n'habita *Nérac*, et ne fut reine de Navarre, qu'après son second mariage en 1527, or, déjà à Paris, à Alençon, partout où elle se trouvait depuis plusieurs années auparavant, ses rapports avec Lefèvre et Briçonnet, son entourage — une bien petite « cour » — était un centre intellectuel. (M. R. le sait mieux que personne!)

***

Sept chapitres d'histoire économique par M. Hauser s'intercalent au milieu du volume; nous résistons au plaisir de suivre ce guide parfait à travers l'ancien et le nouveau monde où les idées de Réforme religieuse ont leur contre-coup sur l'état politique et social.

Ensuite, M. R. reparaît et apprécie à grands traits fort exacts « le Concile de Trente », et « l'organisation de l'Eglise calviniste » mais il n'a jamais existé une « Eglise calviniste », il n'y a qu'une « Eglise réformée »; à proprement parler, il y a eu une « organisation calviniste », c'est-à-dire recommandée par Calvin (et encore les Conseils de Genève ont-ils modifié le plan primitif de « l'Eglise »).

Nous préférerions, au contraire, dire que la confession de 1559 est d'inspiration strictement « calviniste », et non « genevoise » (p. 517).

Il serait difficile de résumer plus brièvement et plus équitablement à la fois, l'attitude de Calvin dans l'affaire Servet (p. 493). Cette page est un exemple, entre beaucoup, du remarquable effort d'impartialité de nos deux auteurs. Aucun ouvrage de ce genre n'y avait encore réussi au même degré. Ce *Bulletin* pourrait-il les remercier en leur accordant un plus bel éloge? Il est bien à désirer que ce livre soit non seulement acheté, mais lu dans un grand nombre de bibliothèques publiques et privées. J. P.

W.-G. Moore, Zaharoff scholar in the University of Oxford. *La Réforme allemande et la Littérature française, recherches sur la notoriété de Luther en France*, Strasbourg, publications de la Faculté des Lettres, fasc. 52, p. 514, in-8°, 50 francs.

Un Mécène d'origine israélite et grecque fonde une bourse en faveur d'un jeune universitaire d'Oxford qui voudra étudier pendant deux ans sur le continent; un Anglais lit des centaines de livres allemands et écrit en français un gros volume; conclusion : l'Université de Strasbourg décerne à juste titre un diplôme de docteur, et la Faculté des Lettres publie cette thèse.

C'est bien une *thèse* dans tous les sens du mot, car l'auteur s'est proposé de « retrouver quelques traces d'action littéraire » de Luther dans l'histoire de la France du XVIe siècle. Volontiers, il aurait pris pour épigraphe cette phrase qu'il cite : « Erst durch Luther hat sich Deutschland in seiner inneren Grösze vor Europa enthüllt. Die Offenbarung seines tiefen religiösen Gefühls wurde zugleich zur Offenbarung seines geistigen Wertes. » Th. Süpfle s'exprimait ainsi dans sa *Geschichte des deutschen Kultureinflusses auf Frankreich*, parue de 1886 à 1890.

A la même époque (1887), M. N. Weiss publiait ici-même les premiers résultats de recherches qu'il a poursuivies pendant plus de quarante ans, jusqu'aux dernières semaines de sa vie : M. Moore l'a entendu à Strasbourg, en mai 1928, faire sur ce sujet des conférences qui, hélas! resteront inédites. Il s'agissait de *Notes sur les traités de Luther traduits en français* (2). M. Moore, dès sa première page, rend un hommage ému à la mémoire du savant qui, « par ses travaux, a rendu possibles et anticipé la plupart des conclusions importantes... Par la mort de M. Weiss, ce travail a perdu non seulement son meilleur juge, mais la certitude de quelques mises au point essentielles ».

M. Moore rappelle également que, dès 1893, M. H. Hauser a « établi sur une base scientifique, la question des origines de la Réforme, en écartant formellement toute idée de simple importation étrangère. On a le droit et le devoir, dit-il, de « noter par où, en quoi et comment les idées allemandes ont influé sur les idées françaises, ne serait-ce que pour en faire plus énergiquement ressortir les différences » (3).

M. N. Weiss étudiait les idées théologiques, M. Hauser les idées en général. M. Moore a pris une position singulièrement plus difficile en faisant porter ses « recherches » sur des questions de *forme* littéraire (cf. p. 73, l. 1); il déclare avec modestie qu'il laisse aux théologiens compétents le soin d'examiner, au fond des choses, quelle influence tel écrit de Luther a pu avoir sur tel auteur français. La plupart du temps, ce que Luther avait écrit en *allemand* a été traduit en *latin* (par Bucer, par exemple), puis ce latin a été traduit (ou plutôt adapté et paraphrasé) en français. Or, les termes de comparaison que prend

(2) *Bull.* XXXVI, p. 664; XXXVII, p. 155, 432, 500.

(3) Leçon d'ouverture à la Faculté des Lettres de Clermont. (*Etudes sur la Réforme française*, 1909, p. 8.)

M. Moore sont les deux extrêmes : l'allemand de Luther et le texte français (p. 350, etc.); il présente sur deux colonnes parallèles les phrases correspondantes... mais, ce qui démontre la fragilité de sa thèse (4), il ne peut, en définitive, adopter cette disposition que dans des cas assez rares. Et cependant, il a lu ou parcouru des centaines de livres du XVIe siècle (les deux cents sept numéros des p. 445 à 489 représentent au moins deux fois plus de volumes) et près de quatre cents publications modernes! Certes, c'est beaucoup; ce n'est pas encore assez (5), car il a travaillé à Londres, à Paris, et à Strasbourg; mais à Rome, par exemple, la Bibliothèque Vaticane, parmi les livres mis à l'index, renferme certainement encore bien des trouvailles à faire. Et pour ne parler que de la Bibliothèque de notre Société, — si souvent mentionnée, et où M. Moore laisse le souvenir d'un lecteur si fervent —, il eût pu y trouver bien d'autres documents rares, outre ceux qu'il cite : par exemple le *Miroir*, s. l. n. d. (Réserve n° 11742), et plusieurs volumes de Lefèvre d'Etaples : c'est trop peu (p. 484) de citer seulement une traduction allemande de 1523 et les *Epîtres* de 1525.

Il est vrai que M. Moore, loyalement, reconnaît qu'il aurait « souhaité pouvoir compléter ces recherches » en ce qui concerne Lefèvre d'Etaples. L'étude des rapports entre l'œuvre de Lefèvre et celle de Luther, étude si importante, à peine ébauchée en quelques lignes dispersées (6), sera grandement facilitée par les documents ici rassemblés. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, la thèse de M. Moore restera un précieux instrument de travail, un recueil de matériaux rassemblés avec une patience et un soin dont on ne saurait être assez reconnaissant.

---

(4) M. Moore en convient à propos de Calvin (p. 319) : « Qu'on le veuille ou non, en étudiant l'écrivain français on s'occupe en même temps d'un théologien et d'un latiniste, donc d'un génie de portée plus vaste que ne le voudraient les termes de notre problème. »

(5) On est surpris, par exemple de ne pas trouver (p. 491) l'*Histoire de la langue française* du doyen Brunot.

(6) P. 148, 152, 164. P. 176 à propos des *Epîtres et Evangiles pour les cinquante-deux dimanches* (1525) M. Moore constate : « On serait tenté de conclure ici encore à l'imitation directe, mais il semble qu'il n'y ait pas lieu. Lefèvre explique les mêmes passages que Luther dans [*l'Adventspostille de* 1522], de façon à être compris du peuple; mais le ton des deux ouvrages suffirait presque à établir que Lefèvre a travaillé en toute indépendance. »

***

Après ces remarques sur le but de l'ouvrage et les moyens employés, il faut indiquer le plan général, et énumérer les découvertes les plus importantes. M. Moore distingue quatre « périodes de pénétration » (jusqu'en 1532, jusqu'en 1550, avant et après 1560, mais ces deux dernières parties (avant et après 1560) constituent quatre chapitres sur dix-sept : quelques pages intéressantes concernent le rôle de *J. Crespin*).

Le chapitre VI, sur les premières traductions d'œuvres de Luther, est le plus original et le plus riche en données nouvelles. (Regrettons qu'*Olivetan* n'y soit pas nommé : c'est à peine s'il apparaîtra p. 376; cependant il savait l'allemand, ce qui est le cas de peu de contemporains en France; et il a séjourné à Strasbourg, que M. Moore a si bien caractérisé comme « point de contact ».)

Quant à Berquin M. M. (p. 103) pose la question : « Faut-il penser qu'il savait l'allemand? » Je crois que la réponse doit être affirmative : cela est assez naturel, car la seigneurie de Berquin était en Flandre, et un Français qui sait le flamand comprend plus facilement l'allemand.

Voici, d'après la bibliographie (p. 446-453), les onze œuvres de Luther pour lesquelles M. Moore a découvert l'existence de traductions (ou adaptations) françaises.

1° *Auslegung deutsch des Vater unnser für die enfeltigen Leyen*, 1519. *Explanatio dominicæ orationis*, 1520.

Pater noster faict en translation et dyalogue par la Royne de Navarre. M. Moore publie en appendice (p. 432) ce texte capital, d'après le ms. 3.458 de la Bibliothèque de l'Arsenal. Ces vers ont été publiés d'après une copie (Bib. nat. ms. p. 1.723) que M. M. juge moins correcte et moins ancienne, par M. Parturier en 1904 dans la *Revue de la Renaissance*. C'est M. Weiss qui a signalé à M. Moore (p. 187, n° 18) cette traduction de la dernière partie de l'*Auslegung* (*Kurz Begriff und Ordenung*).

2° *Eyn sermon von dem Gepeet* etc., 1519. *Conciunculæ quæ dam*, etc. Strasbourg, 1526.

Sermon de la manière de prier Dieu, etc. (au British Museum c. 37 a. 22 (2) et Bibliothèque Stroehlin, 547).

3° *Tessaradecas consolatoria*, 1519. *Precationum aliquot*, etc. Strasbourg 1525.

On connaissait déjà la *Consolation chrestienne contre les afflictions de ce monde et scrupules de conscience* que

possède notre Bibliothèque (13.452) et que paraît avoir imprimé Dubois à Paris en 1528; M. Moore signale une publication de Crespin en 1552 : *Quatorze images de vraye et parfaicte consolation*, etc.

4° *Von den guten Werken*, 1520. *De bonis operibus*, Bâle, 1525.

Des bonnes œuvres sur les commandemens de Dieu. (Anvers, Lempereur, 1528?)

La fleur des Commandementz et declaration des bonnes œuvres. (Paris, Dubois, 1528?)

5° *Eyn Kurz Form der zehn Gebot*, 1520.

Brief recueil des œuvres des dix commandemens. (Anvers, Lempereur, 1528?)

Reigle de vivre d'ung chascun chrestien selon la pure doctrine de Dieu, Lyon, 1562.

6° *Das Magnificat verdeutscht*, 1521. *Super Magnificat Commentarii*, 1525. Et Strasbourg, 1526.

Une exposition sur le Magnificat.

7° *Evengelium von den zehn Aussatzigen*, 1521. *Sermonces aliquot*, etc. Strasbourg, 1526.

Exposition de l'histoire des Dix Lépreux..., translatée de latin en françois. J. Gerard, 1539.

8° *Adventspostille*, 1522. *Primus tomus enarrationum in Epistolas et Evangelia*, Strasbourg, 1525.

La manière de lire l'Evangile. Anvers, 1528.

9° *Die Epistel des Propheten Iesaia*, 1526. *De Christo Jesu puero nato ex nono Iesaiæ capite vaticinium*, Strasbourg, 1527.

Prophetie d'Esaïe de l'enfant nouveau-né Jésus-Christ. Avec les annotations du docteur de Cleremont, 1527.

10° *Sermon von der Heubtsumma Gottesgepots* etc., 1526. *Sermo de fine præceptorum*, etc., Strasbourg, 1527.

Sermon du vray et faux usage de la Loy etc., 1540.

11° *New deudsch psalter*, 1528 (*Vorrede*). *Psalterium* 1529.

Le livre des psalmes. Prefation, 1532 (Dubois, Alençon), dans notre Bibliothèque, R. 16.046.

Comme on n'avait jusqu'à présent identifié que quatre ou cinq traductions françaises d'œuvres de Luther à cette époque, le résultat des découvertes de M. Moore apparaît considérable, et fait la principale valeur, à cet égard, de son travail.

Pour conclure un si gros volume, une seule page (428-29) peut paraître un peu mince : mais une phrase, à la réflexion, suffit, et M. Moore l'a écrite lui-même (p. 203) à

propos de l'enthousiasme dont l'écho se retrouve chez Marguerite : « En général, on peut dire que l'*influence littéraire de Luther s'est manifestée par une certaine énergie insistante plutôt que par un apport intellectuel.* »

Jacques PANNIER.

H. DEHÉRAIN, *Un colon du Cap de Bonne Espérance, Adam Tas* (extraits du *Bull. de la Soc. de Géogr.*, 1927).

Ce Hollandais arrivé en 1697, fréquente quelques Français arrivés en 1688 : *Guillaume du Toit, Hercule du Pré* (*Preez*), etc. Un dimanche de 1706, vingt d'entre eux approuvent en disant *Amen* un manifeste qu'il veut adresser aux directeurs de la Compagnie des Indes. « Ils ont pris congé courtoisement et sont partis, *tous pleins de courage et de belle humeur* », note Tas dans son journal (*Diary*, publié en 1914 par L. Fouché). Le gouverneur, contre lequel le manifeste est dirigé, mande Du Toit et lui demande :

— Qui vous a obligé à signer?

— Ma conscience.

Etienne Niel et *Jacques Malan* refusent également de se rétracter, ainsi qu'*Abraham Bleuset*, de Calais, marié à *Elisabeth Posseaux*, de Paris, veuve de *Jacques Bisseux*. « On serait porté, conclut M. Dehérain, à voir dans l'attitude des colons de 1706, une préfiguration de l'histoire de leurs descendants » (en 1881, 1899-1902).

PHILIPPOTEAUX, *Recherches sur la vie et l'œuvre de M. Aurelio de Pasino* (1533-1585); l'*Entreprise de Rocroy* (1586). Sedan, A. Suzaine, in-8°, 1930, 80 p. et 52 p.

L'infatigable président d'honneur des Amis du Vieux Sedan a publié cette année encore deux brochures touchant à l'histoire du protestantisme, car Pasino était un Italien qui ne fut pas seulement l'architecte des La Marck, mais il était originaire de Ferrare, d'une famille alliée aux Arioste; or je remarque que Diane Arioste était en 1539 une des dames d'honneur de la duchesse de Ferrare (6). Renée de France est devenue veuve en 1559, et a quitté Ferrare en 1560. D'autre part, c'est en 1559 que « *Morel Pasin* » (c'est ainsi que son nom fut francisé), arrive à Sedan. M. Philippoteaux note bien la coïncidence de ces deux dates, mais repousse « la supposition qu'il se réfugia à Sedan en raison de ses opinions religieuses ». Il nous

(6) Lettre à M. de Pons, citée par M. J. Bonnet (*Bull. H. Pr.*, 1877, p. 10).

est loisible au contraire, jusqu'à plus ample informé, d'admettre cette hypothèse. *Françoise de Pique*, sa femme, en tout cas, était membre de l'Eglise réformée en 1578, date à laquelle elle fait, un jour de Cène, reconnaissance d'une faute (p. 71). Au château, Pasin travaille en collaboration avec un sculpteur de Blois, *Michel Saget*, venu à Sedan épouser, après la Saint-Barthélemy, la fille de Bernard Palissy, réfugié à Sedan. En 1579, Pasin dédie à Guillaume d'Orange un *Discours sur l'architecture de guerre*. Il construit l'enceinte bastionnée de Sedan, et les traces certaines de son activité disparaissent en 1583. En 1584 *Errard* (autre protestant) est adjoint à *Adrien Joli* en qualité d'ingénieur ordinaire de Sedan.

La seconde brochure a trait à un épisode des guerres de religion, d'après une procédure contre cinq capitaines revenus de Rocroy (papiers Villette aux Archives départementales à Mézières). M. Ph. conclut qu'il n'y eut pas, en réalité, en 1586, siège de Rocroi par le duc de Guise : « Il a passé ses dernières nuits devant les portes de la place, mais il n'y avait devant elle ni une tranchée ni un canon. » Cette enquête est conduite avec la précision minutieuse que M. Ph. apporte dans toutes ses recherches depuis un demi-siècle. J. P.

M. CHASSAIGNE, *Et. Dolet*, portraits et documents inédits (7). Paris, A. Michel, 1930, 348 p. 25 fr.

L'érudit qui partage son attention entre Calas (8) et Dolet consacre à celui-ci un volume corrigeant et complétant la biographie de Copley-Christie, qui date de près d'un demi-siècle. Peu de choses nouvelles sur les études à Paris (1521-1526, au temps où Calvin s'y trouvait), et à Padoue, qui aurait, selon M. C., « fait épanouir le paganisme auquel secrètement il inclinait » (p. 16). Pour l'arrivée à Toulouse, M. C. conclut à l'automne 1533; le départ aurait eu lieu dès les premiers jours de juin 1534 (p. 25). L'argumentation n'est pas concluante, car Dolet écrit à Budé le 22 avril 1534, qu'il a consacré au droit « bien près de deux ans » : sept mois sont un laps de temps trop court, et trop éloigné de l'arrêt du Parlement du 26 mai 1531 contre lequel proteste un discours de Dolet au nom de la « nation » des Français, déclarée, comme toutes les autres, « illicite ».

(7) L'épithète ne s'applique pas à tous : ainsi le portrait de 1573 a été reproduit dans ce *Bulletin* en 1889, p. 100.

(8) *Bull.* 1929, p. 299.

Le fait qu'un illustre protecteur du jeune Dolet, le professeur *Boyssoné,* accusé d'hérésie, ait été banni dans l'été de 1532, n'oblige pas à conclure qu'il ait pu intervenir en faveur de Dolet seulement après son retour à la fin de 1533. Par contre, cette protection offerte à Dolet semble indiquer que celui-ci n'était pas, dès lors, aussi totalement païen que le représente M. C. (cf. p. 157) ou seulement « catholique à la mode du jour » (p. 46). On ne saurait non plus reculer jusqu'en 1535 son « premier contact avec la Réforme » (p. 114) (9) : Ce qui est exact, c'est qu'il était avant tout « aceronien ».

A propos des conventicules où Boyssoné rencontrait un autre hérétique, arrêté en 1552, Cadurcé (ou *Cadourque,* comme l'appelle M. Ch. après M. Doinel), M. Ch. traite à tort de « légende » (p. 44) la « passivité des premiers réformés » (10). Il place « un peu avant le 27 janvier 1534 » un second discours, où Dolet reproche aux Toulousains de « flétrir du nom d'hérétique quiconque suit plus librement les commandements du Christ en se conformant à leur esprit ». En écrivant ces mots (si, comme le pense M. Ch., il ne les a pas prononcés), Dolet se range lui-même, dans la première période de sa vie, plutôt parmi ceux qu'on appelle au XXe siècle les libres *croyants,* que parmi les libres *penseurs.*

Toujours est-il que, vers fin mai 1534, après quelques jours de prison (deux ou trois, dit M. Ch., p. 72 et 70), Dolet juge prudent de quitter Toulouse. Il arrive à Lyon, recommandé par Boyssoné; puis à Paris, recommandé par Bording (qui, une dizaine d'années plus tard, adhérera ouvertement à la Réforme). Après l'affaire des placards, il réprouve hautement les « luthériens », « stupide engeance », dont le véritable esprit lui échappe, car il les accuse de « poursuivre une gloire malsaine ». M. Ch. le plaint (p. 97) de s'être « fourvoyé dans le plus théologique des siècles ».

Il dit que, le 13 janvier 1535, le gouvernement interdit « *provisoirement* » toute impression nouvelle : aucune restriction de ce genre ne figure dans le texte qu'a publié notre *Bulletin* en 1904 (M. Ch. cite le tirage à part, et ne rend

---

(9) A tort aussi il estime (p. 123) que la responsabilité du cardinal de Tournon, lieutenant général du roi, dans l' « exécution » des villages vaudois, a été « grandement exagérée ».

(10) De Des Périers alors rencontré, M. Ch. dit à tort qu'il venait de travailler « chez les Vaudois », c'est à Neuchâtel que Des Périers a collaboré avec Olivetan et Calvin.

pas aux services rendus à l'histoire par le *Bulletin* et par M. Weiss, en particulier, un hommage explicite, comme le fait dans sa thèse M. Moore) (11).

M. Ch. observe avec raison que Dolet se trouve fort à son aise dans la société d'hommes de mœurs aussi libres que Rabelais et Des Périers (12). Notre auteur eût pu trouver sous la plume de Calvin la raison (toute morale, ou plutôt immorale) qui empêcha Dolet de se mettre du côté des Réformateurs: Calvin dit de Des Périers :

Avec raison aussi, M. Ch. s'étonne de voir dédier à Mélanchton un poème raillant « l'insupportable race » des hommes qui « enseignent comment on parvient au ciel » (*Carminum,* lib. I, p. 31, 1538). Mais on peut n'être pas aussi « sûr » (p. 183) que Dolet n'ait « jamais réduit en système » ses idées — panthéistes plutôt qu'athées.

En 1538, s'ouvre la période des publications de Dolet *en français.* (C'était une pratique que le roi encourageait alors, M. Ch. insiste plus tard (p. 272); le savant recueil publié récemment sur *Guillaume Farel* nous fait l'honneur d'admettre comme démontrée l'hypothèse que, dès 1537, parut une première édition française sur l'*Institution*).

M. Ch. suppose que Dolet a connu par Des Périers le petit livre d'Olivetan : *Instruction des enfants,* et dit qu'il l'a « démarqué » pour « démontrer sa foi catholique ». Idée « saugrenue » (p. 204); en effet, plus encore dans la traduction que dans le texte latin du *Genethliacum* (1539).

Le chapitre (IV) consacré à l'*Editeur de livres prohibés* mentionne en note (p. 241) l'hypothèse que la *Dominicæ precationis explicatio* (1541) est peut-être de Melanchton. Il raconte — après M. H. Hauser — la grève ou « tric » des

(11) A peine trois ou quatre mentions en note p. 203, 246, 276, 320.

(12) M. Ch. admet (p. 197) que l'épigramme de Marot « Contre l'inique » vise Dolet et non Des Périers. Je remarque que, en 1544, Calvin écrit à Viret qu'il se méfie d'un homme qui a été « très familier » avec Dolet, et un autre « *ejusdem farinæ* » (*Op.* Calv., XI, 749).

Dans le Traité des Scandales, en 1550, il range Dolet parmi les contempteurs de l'Evangile : « *Doletum et similes vulgo notum est tanquam Cyclopas quospiam evangelium semper fastuose sprevisse.* » Quelques lignes plus loin il ajoute : « *Alii, ut Rabelaysus, Deperius et Goveanus, gustato evangelio, eadem cæcitate sunt percussi* » (*Op. Calv.,* VIII, 45). En 1558, écrivant à Calvin, Farel, de même, appelle Dolet un « impie » qui argumentait contre les prédicateurs de l'Evangile (*Op. Calv.,* XVII, 139).

imprimeurs, au cours de laquelle Dolet fut le seul patron qui se rangeât du côté des ouvriers. C'est alors sans doute qu'il imprime les *Psaumes* de Marot (13), signalés dans ce *Bulletin* en 1929 (p. 238). Car M. Ch. le montre débitant « tous les livres qui rapportent » (p. 256). Raison d'ordre beaucoup plus terre à terre que la théorie montrant jadis Dolet converti dans cette dernière partie de sa vie à « un catholicisme biblique, à moitié réformé ». M. Douen (14) a, d'ailleurs, si bien traité cette partie biblique de l'œuvre de Dolet que M. Ch. se borne à y renvoyer.

M. Ch. ne met pas en doute que Dolet ait imprimé une traduction du Nouveau Testament (p. 265), mais laquelle ? Lefèvre ? Olivetan ? Du Nouveau Testament imprimé par Dolet en 1541 il existe à Paris au moins un exemplaire, à ma connaissance, dans la Bibliothèque de M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, qui possède aussi, à la première page d'un volume imprimé, un des rarissimes spécimens de l'écriture de Dolet.

M. Ch. pense que c'est la reine de Navarre qui, en 1542, oriente son activité « à mi-pente de l'hérésie ». Faut-il faire intervenir Marguerite? Le succès de l'*Institution*, en 1541, montre assez combien le public en général s'intéressait aux livres religieux, et ce n'est pas comme le dit M. Ch. (p. 269), « surtout à partir de 1540 », que la princesse devint mystique. Elle l'était dès 1525!

Après l'arrêt de juillet 1542 (*Bull.*, 1884, p. 16), M. Ch. estime que Dolet fut poursuivi parce qu'il se livrait à « la contrebande des livres protestants plus condamnables encore que ceux qu'il imprimait, et il essaie une sorte de réhabilitation de l'inquisiteur Orry « avisé théologien » dont il admire la « perspicacité » et la « vigilance »! (p. 281)

En prison quinze mois, Dolet travaille encore, il traduit, dédie au roi, et fait publier les *Tres Eulanes*.

Le roi le fait relâcher, et, entre temps, Dolet fait une nouvelle édition des *Psaumes* de Marot, mais après une nouvelle saisie de livres prohibés, il fuit en Piémont (*Bull.*, 1930, p. 57), vient en Champagne pour supplier le roi, est repris, jugé... et, comme naguère Orry, le président Lizet, est repré-

---

(13) En décembre 1541, Calvin écrit à Farel : « Lugduni hoc boni est quod Doletus nunc psalterium excudit, mox Biblia incipiet ac versionem Olivetani sequetur » (*Op. Calv.*, XI, 357).

(14) *E. Dolet, ses opinions religieuses*, p. 31. C'est un tirage à part de notre *Bulletin* de 1881.

senté par M. Ch. comme victime d'appréciations calomnieuses. « Libre aux protestants d'insulter de leurs quolibets malpropres la mémoire de *cet honnête homme!*

Après avoir rimé son dernier cantique, qui n'est pas chrétien, mais qui, au point de vue de la langue est « son chef-d'œuvre », Dolet monte sur le bûcher. « Malheur, conclut M. Ch. (p. 335), aux isolés qui se hasardent, en temps de guerre, entre les deux armées. »

M. Ch. n'a pas relevé dans le livre de Severt (*Antimartyrologe,* Lyon, 1622, p. 475, en marge), ce détail que Dolet mourut — quoique ce fût le 3 août — « un jour de pluie ou temps d'hiver ».

Ce volume fait partie de la collection *Ames et Visages d'autrefois,* publiée sous la direction de M. Em. Magne. Mais tandis que celui-ci pourvoit ses propres ouvrages d'index copieux, ce précieux instrument de travail fait ici cruellement défaut au lecteur. J. P.

A. Piaget et G. Berthoud, *Notes sur le Livre des Martyrs de Crespin,* Neuchâtel, Université, 1930, 268 p.

L'Université de Neuchâtel a fort à propos placé dans la collection de ses publications (Faculté de Théologie) ce volume, fruit des travaux du Séminaire d'histoire de la Réformation en 1929. On ne peut que féliciter l'éminent directeur d'avoir de tels étudiants, et les étudiants d'avoir un tel maître; on ne peut aussi que les remercier de citer si fréquemment notre *Bulletin.*

Il y a cependant dans la documentation quelques lacunes regrettables; ainsi les auteurs n'ont pas consulté le livre de M. le professeur J. Viénot : *Promenades à travers le Paris des martyrs* (2e éd., Paris, 1914).

Sans doute il y aurait beaucoup d'autres choses à dire, mais des recherches telles que celles-ci sont déjà grandement dignes d'approbation.

A propos de la première édition (15) il est établi ici que la *France prot.* (deuxième édition) et M. Vander Haeghen (dans sa *Bibliographie des martyrologes*) se sont trompés. Avant l'imprimatur, Crespin avait tiré des exemplaires avec et sans nom d'*imprimeur,* et il a demandé l'imprimatur en qualité *d'auteur.*

A propos du *contenu* (accrû d'édition en édition), est traitée la question des sources. (Il reste, après ce résumé,

(15) Bibl. de Genève, Rés. 4148 Bd, exemplaire réputé unique, titre reproduit en tête de ces *Notes.*

encore bien des découvertes à faire, notamment dans les archives des Parlements.)

A propos des *Ecrits des Martyrs* (ch. III), on peut se demander (contrairement à l'opinion exprimée p. 61), s'il n'existe pas quelque part certains textes originaux. Et il reste à rechercher dans les pages de Crespin les provincialismes dénotant que tel martyr est Picard, tel autre Gascon, etc. (Cf. p. 53).

Les *Notes* établissent qu'une *Histoire abrégée* (1684) est l'œuvre de *Daniel Des Marets;* et le sermon préliminaire est de 1680, non 1682 comme le dit *la France protestante* (2ᵉ éd. IV, 898).

Le premier auteur d'un *Antimartyrologe* fut-il, comme on le dit ici, Florimond de Raemond ? Il serait surprenant qu'entre 1554 et 1605 n'eût déjà été composé aucun ouvrage de ce genre. *Antimartyrologe* est le titre d'un autre ouvrage, commencé en 1612, dédié au roi en novembre 1621 (je note que c'est après la destruction du temple de Charenton) : *Jacques de Severt* (ce village est près de Chambéry), ne parvient à trouver qu'une seule erreur dans Crespin (éd. de 1619, fol. 116b); *Jean Cornon,* Bressan, supplicié à Mâcon fin juin 1535, serait en réalité un nommé *Brotechoux,* étranglé en juillet. Cette identification proposée soixante-dix ans après en 1605, n'est nullement prouvée. Par contre, M. Piaget signale que Crespin a fait lui-même dès 1556 une correction dont on n'a jamais tenu compte, jusqu'à la *France protestante* incluse (2ᵉ éd. III, 407) : *Hubert Burré* se nommait en fait *Cheriet.*

Rédigé par un Savoisien qui habita Mâcon, *L'Antimartyrologe* renseigne sur maint épisode de la Réforme en Bresse. Il nous apprend aussi que Jean de Léry fut pasteur à Vufflens près Genève (p. 125), et à Lavigny (non Savigny: *Bull.,* 1886, p. 570).

La controverse entre Maimbourg et Jurieu sur l'*Histoire du Calvinisme* concerne, au fond, moins les *Martyrs* de Crespin que les principes du martyre et de la persécution en général. Intéressantes, mais classées suivant un singulier ordre alphabétique, sont les données concernant l'âge des martyrs, leur condition sociale, leur instruction, la nature des supplices, les évasions (mot préférable à *fuites*), les livres saisis (on aurait pu identifier certaines éditions, d'après la date de la saisie), par exemple (p. 204), l'*Unio H. Bodii* est *l'Unio dissidentium* de *Bucer,* d'après Herminjard; on aurait pu également déterminer, d'après les vers

cités, quelle édition des Psaumes de Marot ou de Bèze connaissait tel ou tel martyr.

Il est naturel que des Neuchâtelois intitulent un chapitre (X) *Neuchâtel et le Livre des Martyrs :* cependant ils commencent par reconnaître que Genève et Lausanne ont là un rôle plus considérable. Répartir les martyrs d'après les lieux de leur naissance, de leur arrestation, de leur supplice, fournirait la matière de trois listes instructives, et on cherche en vain après l'index des noms de personnes un index des noms de lieux.

Sous la rubrique *Neuchâtel* il est parlé d'*Hugues Gravier :* il y revenait et fut arrêté en Bresse en 1552 : « Au départir du logis du père de sa femme, il fut pris à l'issue du pont de la dite ville » (éd. 1619, f. 234a, 2e ligne du bas) signifie-t-il : à la tête du pont de Mâcon, sur la rive gauche de la Saône, au faubourg de Saint-Laurent; ou bien : à l'issue de *Pont de Veyle,* car les prisonniers sont amenés « à Baugé » (f. 234 *verso*), c'est-à-dire à Bagé-le-Châtel : toutes ces localités sont en Bresse. Aussi on peut se demander si Crespin ou son collaborateur a eu raison d'écrire : « Il estoit du pays *du Maine,* d'un lieu nommé Viré. » C'est bien loin d'aller chercher jusqu'à Viré-en-Champagne dans la Sarthe, alors qu'il y a deux Viré en Saône-et-Loire, l'un près de Chalon, l'autre près de Lugny. Un scribe aurait-il écrit : du pays *de Macon,* et le typographe aurait lu : *du Maine ?*

Ceci est un exemple entre mille des recherches minutieuses qu'auront à faire les auteurs d'une nouvelle édition de Crespin; nous la souhaitons prochaine, comme fait M. Piaget : il montre la voie, pour identifier les noms d'après des documents d'archives, en identifiant *Antoine Bonnet* (non *Bouvet*) avec le pasteur *Thomassin,* fondateur de l'Eglise de Mâcon en 1561 (*Bull.,* 1898, p. 33).

J. P.

———

QUESTIONS POSÉES A NOS LECTEURS

Actes concernant les Religionnaires récemment décédés

En dépouillant des minutes de notaire de la région de Mouilleron, en Vendée, j'ai relevé, à plusieurs reprises, des actes — de rédaction identique — qui me paraissent indiquer la manière dont les protestants arrivaient à esquiver les atroces rigueurs de l'édit de 1724.

Voici la teneur essentielle d'un de ces actes :

« Aujourd'hui, 31 jour d'octobre 1742, après-midi, ce requérant Pierre *Gallot de la Noue*, demeurant au village de la Métairie Bonnet, paroisse de Cheffois, je, Esprit-Antoine Soullard, notaire royal à la Châtaigneraie, me suis transporté en la maison du dit Gallot, où étant, le dit Gallot nous a dit que *Marie Fourestier*, veuve de Pierre Gallot demeurant en la maison dudit Gallot, était atteinte depuis quelque temps d'hydropisie, mais n'était point alitée lorsqu'elle s'est trouvée subitement plus mal et est morte sans qu'on ait pu lui donner de secours.

« Ont été requis comme témoins... (suivent les noms de huit voisins).

« De quoi ledit Gallot a requis acte que moi Soullard lui ai octroyé pour lui valoir et servir ce que de raison. »

Mes recherches dans l'état civil de la région m'assurent que ces Gallot étaient protestants. Dans ces conditions, j'imagine que les actes notariés dressés dans des circonstances analogues devaient avoir pour but de faire constater par un homme de loi que le défunt avait été saisi par la mort *subitement* et que, par conséquent, il avait été impossible d'aller chercher le curé comme le voulaient les ordonnances. On évitait ainsi l'abjuration et surtout l'inique procédure contre les cadavres des relaps.

Mon interprétation est-elle exacte et de pareils faits ont-ils déjà été signalés?

Dr MERLE,
8, avenue de la Rochelle, Niort.

Baptême du futur maréchal de Berwick

La Société d'émulation du Bourbonnais recherche l'acte de naissance du maréchal de *Berwick*, duc de Fitz James, fils illégitime de Jacques II et d'*Arabella Churchill*. Sous prétexte de prendre les eaux de Bourbon, elle s'était arrêtée à Moulins, où naquit l'enfant, les uns disent en 1670, les

autres en 1671. Y a-t-il un acte de baptême en France (1). Dans ses *Mémoires*, Berwick dit qu'il revint en France à sept ans, pour être élevé dans la religion catholique.

Mme H. MONCEAU,
35, Boulevard de Courtais, Moulins (Allier).

Correspondance

Réfugiés à Amsterdam en 1684.

Permettez-moi de compléter la page 315 du *Bulletin.* Si H.-J. Koenen, en 1846, s'est borné à reproduire la dédicace du pasteur *Scion,* par contre Mlle Léonie van Nierop, dans l'*Economisch-Historisch Jaarboek* de 1921 (p. 180-195), sans nous donner la liste des réfugiés telle qu'elle se présente dans le registre, du moins, reproduit les données de ce document sous forme de tableau. Il est donc dès maintenant utilisable. J'ajouterai que les diverses pièces relatives aux industries de Réfugiés à Amsterdam (*Stukken betreffende de nijverheid der* Réfugiés *te Amsterdam*) données par Mlle van Nierop tant dans le Jaarboek de 1921 que dans celui de 1923 constituent une contribution des plus importantes à l'histoire de l'émigration industrielle huguenote *avant* la Révocation.

Henri HAUSER.

---

(1) Sur l'Eglise de Moulin voir *Bull.*, XLI, 637, et *passim.* Cette Eglise a fait partie tantôt du colloque de Bourbonnais et Berry dans la province d'Orléanais, et tantôt du colloque de Chalon dans la province de Bourgogne (N. D. L. R.).

ACQUISITIONS NOUVELLES

Acquisitions nouvelles de la Bibliothèque

Autographe de *Court de Gébelin*. Lettre du 14 novembre 1782, au Dr Maret, secrétaire de l'Académie royale de Dijon, lui annonçant que le neuvième volume du *Monde primitif* qui vient de paraître (*la France prot.*, t. IV, col. 820), donnait à tort la date 1784; le dixième volume « roulera sur la chronologie primitive, sur celle des Egyptiens éclaircie par l'origine de ce peuple et de sa langue, sur sa philosophie, théologie, monuments, etc... » (Le volume publié eut d'autres sujets.) Gébelin annonce en outre qu'il a été nommé président du *Musée de Paris*, société qui forme une bibliothèque, un cabinet d'histoire naturelle, etc.

Cession et transport par Messire Jacques de Montgommery, chevalier, seigneur de Courbouzon, maréchal des camps et armées du Roi, intendant des affaires de Mgr Henri de Savoie, duc de Genevoy et de Nemours, fondé de procuration dudit duc, à honorable Pierre Jacquet, l'un des adjudicataires des gabelles de France, de la somme de cinquante mille livres à prendre sur noble Vincent Bohier, trésorier de l'épargne du Roi, en représentation de pareille somme avancée par ledit Jacque audit duc. 26 août 1619 (3 pages in-folio, signées de Montgommery).

C'est le sieur de *Courbouzon* (et non *Courboujon : Bull.* 1855, p. 92) qui escorte, avec sa compagnie, les protestants revenant de Charenton à Paris le dimanche après l'incendie du temple, 3 octobre 1621. (Cf. J. Pannier, *L'Eglise de Paris sous Henri IV*, p. 506, n° 4; id., *sous Louis XIII*, p. 69, n° 1).

Livres rares

On a récemment mis en vente à Londres (1) dix volumes provenant de la célèbre bibliothèque de J. A. de Thou dispersée en 1789; ils sont reliés en maroquin à ses armes sous diverses formes : 1° avant son premier mariage;

---

(1) *Catalogue of a valuable country library, part II*, London, H. Sotheran, 1930, p. 173, n° 957 à 966.

2° pendant son mariage (1587-1601) avec *Marie de Barbançon* dont les armes sont alors accolées aux siennes; 3° après son second mariage (1605). Il est intéressant de comparer avec ces volumes, un précieux recueil de notre bibliothèque (fonds André, n° 1154, planches de Tortorel et Perrissin, sur les guerres de religion) : les armes, ici, sont celles antérieures à 1587, mais sans l'inscription qui se trouve ailleurs; IAC. AUGUST. THVANVS. Un autre recueil orné de figures sur bois qui appartenait à M. Ern. Stœhlin (2), avait une reliure de la seconde période (après 1587), pendant laquelle l'illustre historien était marié à une petite-fille de la dame de Cany, correspondante assidue de Calvin (Et Marie de Barbançon elle-même était fortement suspecte d'hérésie). Le recueil de la collection Stœhlin renfermait un catéchisme d'Erasme (1556), la *Nef des fous* de Seb. Brant, et une *Antithesis de præclaris Christi et indignis Papæ facinoribus* publiée à Genève en 1557.

La même collection provenant d'un comté anglais renfermait un volume in-4°, évidemment publié à l'intention des réfugiés, relié par un d'entre eux dans le goût français, et acheté 10 shillings le 30 novembre 1689 : *Sainte Bible, reveue et conferée sur les textes hebrieux et grecs. Avec les Psaulmes mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Bèze.* Londres, B. Griffin et R. Everingham, 168. Ce volume était inconnu du bibliographe Lowndes.

Un psautier aux armes du Luxembourg.

Dans la salle des séances de notre Comité est exposée une magnifique taque en fonte (n° 106 du catalogue du Musée) qui porte le nom de *Jean de Luxembourg,* la date 1565, et, entre autres inscriptions, un verset du psautier de Marot (ps. 72) : « *Tes jugemens, Dieu véritable, baille au Roy pour régner.* » Au centre, les armes de la maison de Luxembourg. Or, elles se retrouvent sur un volume relié en maroquin olive qui faisait partie de la bibliothèque de M. Edouard Kann (3) : *Pseaultier de David,* Paris, Mettayer, 1586, petit in-folio.

Les angles sont décorés d'un monogramme composé des initiales entrelacées qui désignent *François de Luxembourg,* duc de Piney, et sa femme *Diane,* fille de Claude de

---

(2) *Catalogue* de sa bibliothèque, 2ᵉ partie, Paris, Paul, 1912, n° 846, p. 141 : *Icones Symboli Apostolici.*

Lorraine. Des mains entrelacées symbolisent cette union, et c'est peut-être le même symbole qu'il faut voir dans un semis d'S barré qui ailleurs signifie *fermeté* (fermesse) dans la symbolique des huguenots. (*Bull.* 1927, p. 497; 1928, p. 169; 1929, p. 87.)

Jean de Luxembourg avait épousé une sœur de Henri-Robert de la Marck, le prince protestant de Sedan, et, comme dans sa jeunesse, il avait fréquenté les *Pithou* et autres réformés de Troyes, M. Dannreuther (*Bull.* 1894, p. 515) pensait, non sans raison, que les protestants « avaient pu s'habituer à penser à lui comme à un protecteur futur »; espoir qui ne fut point réalisé.

J. P.

Livres de la Bibliothèque de Du Plessis-Mornay (4).

La Bibliothèque Mazarine possède un volume de Mornay, imprimé sur velin et relié en maroquin vert à ses armes (12.686 A) : *Advertissement aux Juifs*, et *Philippi Mornayi Lacrimæ;* mais on n'y trouve plus le *Mystère d'Iniquité* sur velin, relié en maroquin rouge, dont parle notre *Bulletin* de 1852 (I, p. 240).

Un catalogue de libraire parisien renfermait dernièrement un acte de prestation de foi et hommage par Mme Philippe de Maridor, veuve de Messire Yves du Liscouet, chevalier, seigneur dudit lieu, des Planches et de la Pichardière, au nom de ses enfants mineurs, à Messire Louis Potier de Gesvres chevalier, seigneur dudit Gesvres, de Vésinet et du Plessis-Bouchard (Maine) pour la terre de la Pichardière, mouvant du fief dudit Plessis-Bouchard. 8 février 1599, 2 pages in-4° signées de *Maridor* et de *Gesvres.*

Philippe de Maridor était la fille d'*Anne de Matignon,* mariée en 1552 à *Olivier de Maridor,* écuyer de Jeanne d'Albret. Ils habitaient, à 14 kilomètres du Mans, le château de la Freslonnière (*Bull.,* 1910, p. 419-421). Avant son mariage avec le sieur du Liscouet, Philippe avait exigé qu'il se fît huguenot. Le hameau de la Pichardière est dans la commune de Saint-Symphorien, près de Conlie (Sarthe).

---

(3) N° 144 et pl. XXVI du catalogue publié par M. G. Andrieux, Paris, 1930.

(4) Voir *Bull.* 1924, p. 78 et 366; 1925, p. 202.

A TRAVERS LA PRESSE

REVUES FRANÇAISES

Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France, 1929, p. 87. M. Roy, *Jehan du Thier*, de Sens.

Secrétaire des finances en 1547. « Il connut sans doute *Théod. de Bèze*, ainsi que permettent de le présumer ses rapports avec le frère aîné de celui-ci, Jehan de Bèze, grenetier de Vézelay » (qui, en 1557, choisit Du Thier pour procureur quand il résigne son office).

Gazette des Beaux-Arts, 1930, p. 26. P. du Colombier, *Un modèle antique de Jean Goujon.*

Au Louvre (nos 389-391) sont exposés trois bas-reliefs, anciens soubassements de la Fontaine des Innocents; M. du C. compare finement l'un d'entre eux à une page du *Codex Escurialensis*.

Revue d'histoire ecclésiastique, XXV, Louvain, 1929, p. 471-506. P. Polman, *Méthode polémique des premiers adversaires de la Réforme.*

Nouvelles littéraires, 9 août : *La religion de Benserade.*

Diverses personnalités littéraires normandes ont inauguré, dimanche 3 août à Lyons-la-Forêt, près de Rouen, une plaque commémorative sur la maison où le poète est né, selon eux, en 1612. Mais Benserade naquit à Paris et non en Normandie.

C'est l'abbé Tallemant, dans la vie de Benserade, placée en tête de la première édition collective de ses *Œuvres* (1697) qui le dit né à Lyons, en 1612, d'un père huguenot et baptisé au temple protestant. Mais l'abbé était mal renseigné : Benserade naquit dans le Marais, en 1613 et non en 1612; il fut baptisé à l'église catholique Saint-Médéric. Son acte de baptême, du 5 novembre 1613, a été publié d'après les registres de la paroisse Saint-Médéric, par A. Jal (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 1874).

(Il convient donc de rectifier ce *Bulletin* en 1855, p. 612.)

Revue de Saintonge et d'Aunis, XLIII, 1929. A. DUMONTET, *Cloche de Saint-Georges-de-Cubillac.*

Elle porte cette inscription : « LA. PRESENTE. APARTIENT. A. LEGLISE. REFORMEE. DARCHIAC. FAITE. EN. LAN 1615. » Le temple d'Archiac fut démoli en 1673 et l'église catholique bâtie sur son emplacement cinq ans plus tard.

L'Ouest protestant, sept. 1930. L. BASTIDE, *Encore l'ancienne Bible bretonne.*

« L'existence d'une version de la Bible en breton au XVI[e] siècle ne fait guère de doute pour ceux qui se sont occupés de l'histoire si peu connue de la Réforme en Bretagne. Le culte réformé, qui a, depuis l'origine, comporté la lecture de la Bible en langue vulgaire, se célébrait dans de nombreuses localités de Basse-Bretagne. *Gaspard Carmel,* d'origine bretonne et neveu par alliance du réformateur Farel, lors du voyage de Dandelot, considéré à tort comme le point de départ de la Réforme bretonne, a prêché en sa langue maternelle au Faou et à la Roche-Jégu, terres du baron de Nevez, et probablement en d'autres lieux. On prêchait encore en breton, les Synodes provinciaux de Bretagne en font foi, au XVII[e] siècle, à Morlaix et à Pont-Labbé où, contrairement à l'opinion émise par Vaurigaud, l'Eglise, qui comptait une nombreuse noblesse, a subsisté longtemps après la mort du baron *Charles de Quellenec,* vicomte de Rostrenen.

Les enquêtes de la cour de Rennes nous apprennent que les livres prohibés étaient introduits en Bretagne par mer et par Nantes, voie qui permettait d'éviter la police française, le plus souvent sous forme de feuilles d'impression, dans des ballots ou tonneaux, puis reliés en volumes à Nantes ou à Rennes. Il en venait tant, qu'on manqua une fois de cuir pour les reliures à Nantes et qu'il fallut en venir chercher à Rennes. Les gens de justice et le clergé font provenir indistinctement tous les livres protestants de Genève, et nous ne sommes pas loin d'adopter cette opinion en ce qui concerne la Bible bretonne. On allait beaucoup de Bretagne à Genève. En un seul jour, le 3 mai 1549, le registre du Conseil mentionne neuf gentilshommes bretons qui sollicitaient l'autorisation de résider dans la ville.

La Bretagne au XVI[e] siècle jouissait d'une situation privilégiée. Régie par son statut spécial, la tolérance y fut longtemps grande quand on la compare au reste du

Royaume. Peut-être, la Bible bretonne fut-elle simplement imprimée à Rennes, comme le furent la *Confession de foi* de 1559 et la *Police* des Consistoires que l'on soupçonnait, à l'époque, sorties des presses de l'imprimeur même du Parlement. »

Christianisme au XXe *siècle*, 23 oct., Em. DOUMERGUE, *Calvin et la Mission en pays païen*.)

La Grande Revue, janv. 1930. A. FEUGÈRE, *L'Accusateur de Calas était-il un « fripon » ?*

Christianisme au XXe Siècle, 6 nov., X... [Ch. BRUSTON] *Rabelais, historien des débuts de la Réforme.*

Temps, 21 oct. 1930; Em. HENRIOT, *Le mystère Benjamin Constant.*

L'Ami du Peuple, 8 nov. 1930, G. CHAMPENOIS, *Un martyr de droit commun, Et. Dolet.*

REVUES ÉTRANGERES

Bulletin de la Société d'Histoire Vaudoise, Torre Pellice, sept. 1930. J. JALLA, *La Riforma in Piemonte negli anni* 1610-1618.

A l'assemblée politique de Grenoble (nov. 1611), les réfugiés du marquisat de Saluces sont représentés par J. Resplendino, établi à Guillestre. Ils obtiennent d'être naturalisés Français collectivement.

En 1614, les commissaires pour l'exécution de l'Edit de Nantes ordonnent que le culte sera continué à *La Chanal*, comme il a été ordonné en 1605; mais une fois par mois, le pasteur pourra aller prêcher dans un autre point de la vallée, à « *bas Bellins* ».

En janvier 1617, le pasteur *Faure*, « ministre de camp des troupes françaises de la religion », écrit de Turin au Consistoire de Genève, au sujet des démarches faites pour obtenir la liberté de conscience dans les vallées vaudoises. Appuyées par Lesdiguières (encore protestant), elles aboutissent à l'édit que Charles-Emmanuel accorde à Asti, le 28 septembre 1617; le texte italien est ici, page 45.

D. PONS, *Michel Léger*. Texte de son *Mémoire concernant les Eglises du Piémont* (1728) et de son rapport au Conseil

de Genève (1730). D. Rivoir, *Les armoiries du peuple Vaudois.*

Le premier document où apparaît le chandelier avec les étoiles est dans un livre de 1642.

Dans l'*Histoire* de Léger figure, en 1669, la devise *Lux lucet in tenebris,* traduite du français, remarque M. Rivoir, tandis que la Vulgate et Bèze ont une construction latine plus correcte : *Lux in tenebris lucet.* L'emblème vaudois n'a pas pour origine, comme on l'a cru, le blason des seigneurs de Luzerne, il est d'inspiration toute biblique (Apocalypse I; Ev. de Jean 1 : 5), comme l'emblème et la devise de la Société de l'Histoire du protestantisme français.

Echo des Vallées, Torre Pellice, 10 oct., *David Jourdan.* M. J. J[alla] donne d'intéressants détails sur ce pasteur, (qui est bien le prisonnier à Alger mentionné dans ce *Bulletin* (ci-dessus, p. 156, note).

« La famille *Jourdan* ou *Jordan* laissa au XVIe siècle le Lauze d'Oulx et s'établit à Fénestrelles... David, pasteur à Châteaudauphin, vit son temple interdit en octobre 1684 et passa au Roure... La Révocation supprima les Eglises du Val Pragela. Jourdan se rendit en Angleterre, d'où, en juin 1687, il s'embarqua pour la Hollande » (avec les pasteurs *Brassard* et *Jacques Fournes :* c'est alors qu'ils furent capturés... Le 12 juin 1689 ils se présentent ensemble au Consistoire d'Amsterdam pour obtenir du secours).

Retourné en Angleterre, il trouva un groupe de personnages pieux : l'évêque Lloyd, persuadé que les Vaudois et les Huguenots étaient les deux « témoins » de l'Apocalypse qui devaient revivre après trois jours et demi, calcula que l'Eglise vaudoise renaîtrait en 1690 et pressa Jourdan de retourner dans sa patrie. Pendant son voyage il apprit en effet que les Vaudois avaient pu revoir leur pays. Le Synode reconstitua les paroisses : Jourdan demeura au Villar jusqu'en 1698. Né sujet français, il fut alors une des victimes du deuxième exil. Il arrive à Hambourg en 1699 avec sa femme, *Anne Vulson de la Colombière* (cf. *France prot.,* 1re éd., IX, 535) et sa nièce *Catin Besson...* Il desservit les Eglises de Dornholzhausen (1699-1717), puis d'Offenbach, où Dieu l'appela en 1725 à monter plus haut, après un long et fidèle ministère traversé par bien des épreuves vaillamment supportées. »

El Expositor bautista, Buenos-Ayres, 15 juillet 1930, p. 252. P. Besson, *El reformador G. Farel.*

Le Messager, New-York, Juillet 1930. Compte rendu de l'inauguration de la Maison de Calvin et allocution de M. le pasteur Maynard.

OUVRAGES DONNÉS

par les auteurs et éditeurs

Guillaume Farel, 1489-1565. Biographie nouvelle, écrite d'après les documents originaux, par un groupe d'historiens, professeurs et pasteurs de Suisse, de France, d'Italie, ornée d'un portrait en couleurs et de 25 planches hors texte. Très beau volume de 780 pages in-4°, 125 fr. broché; 150 fr. relié. Editions Delachaux et Niestlé, 26, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Projections lumineuses. Catalogue des vues mises en location par *La Cause* (69, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine).

Ce précieux répertoire, œuvre — comme la plupart des vues elles-mêmes — de M. Charles Martel, renferme sur les *Débuts de la Réforme en France, Son expansion, Coligny,* le *Musée du Désert,* etc., des séries très bien documentées, en partie grâce à des objets et à des livres appartenant à notre Société. Ce catalogue, dont le prix est de 2 francs, est donc un très utile document à conserver pour les pasteurs et autres conférenciers.

Les Origines de la Réforme à Mulhouse. Librairie Evangélique, Mulhouse, 1930. Prix : 2 fr. 50.

M. Moeder, *Les premiers aspects de la Réforme à Mulhouse* (1523-1529), Mulhouse, 1930, 8 p. in-8°.

Sous le titre modeste « notes lues à l'assemblée de paroisse », M. Moeder expose d'après les documents des archives de Mulhouse, etc., avec autant d'exactitude que de sens psychologique, quelques traits successifs de cette période de transition, au point de vue des cérémonies et de l'organisation du culte. En beaucoup d'autres villes, sans doute, les transformations ont été ainsi progressives, et non opérées d'un seul coup, « comme au contact d'une baguette magique ». Des monographies locales aussi sérieuses que celles-ci continuent à être fort utiles pour l'histoire générale.

N. de Visme, *Excelsior,* La Rochelle, imp. de l'Ouest, 1930, 294 p. in-16.

Choix de lectures, « paillettes d'or », extraites d'auteurs divers, mais tous excellents, et de sermons prêchés par

M. de Visme à La Rochelle, presque toujours à l'occasion d'une fête chrétienne, notamment, — quatre au moins, — le jour de la fête de la Réformation : cette indication en sous-titre eût été utilement jointe, sur la couverture, au mot d'ordre *Excelsior*, ou relevée dans une table des matières à la fin de cet édifiant recueil.

P. DOUMERGUE, *Servir : pour une chrétienté nouvelle*, Paris, Berger-Levrault, 1929, 322 pages.

Dans ce livre, animé d'un beau souffle chrétien, et résumant une longue expérience, un chapitre, notamment, touche à l'objet de nos études (*Ce qui changera dans l'Eglise*). On y lit, par exemple, (p. 208) : « Ce serait un magnifique changement de front que de revenir, pour désigner le culte, le service divin, à l'ancien terme de la Réforme française : l'*assemblée*. Ce serait, par delà même le XVIe siècle, rejoindre le premier siècle de l'Eglise : *ecclesia*, en grec, marquait la *convocation*... pourquoi? pour recevoir *vocation.* »

Ch. NOUGUIER, *Coup d'œil sur l'histoire de Montargis*, Montargis, 1930.

G. LAUGA, *La Terre qui parle*, La Cause, Neuilly; 24 pages, 3 francs.

Célébration à Paris du IVe centenaire de la Confession d'Augsbourg, Paris (16, rue Chauchat), 1930, 1 franc.

Les très substantiels discours de MM. S. Lambert, Jundt et Marc Bœgner ont une valeur historique et apologétique permanente, qui donne à ces seize pages sur deux colonnes une importance dépassant de beaucoup celle d'une publication de circonstance. Les auteurs se complètent, ayant envisagé la même question à des points de vue très différents.

C. CLEMEN (et plusieurs collaborateurs), *Les religions du monde, leur nature, leur histoire*, trad. par J. Marty, Paris, Payot, 1930, 552 p. in-8° : 50 francs.

Le chapitre sur le *Christianisme*, rédigé par E. Seeberg, professeur à l'Université de Berlin, consacre cinq pages (474-479) à Calvin considéré comme « l'élève le plus génial de Luther ». Plus d'un historien jugera cette dépendance fort contestable, mais tous liront avec intérêt le parallèle entre l'œuvre et l'esprit des deux réformateurs.

Actes et décisions du Synode national des Eglises réformées évangéliques de France à La Rochelle, 1930. Coueslant, Cahors, 1930, in-8°.

Les déclarations de la conférence œcuménique de Lausanne sur la nature de l'Eglise et le saint Ministère forment l'objet d'un rapport de M. F. Méjan où sont très exactement exposées les doctrines des anciennes Eglises réformées de France (p. 170 à 178).

Magyar Kàlvinistàk Naptàra (*Almanach calviniste* publié à Budapest pour 1930). Benedek ZOOLT, *La maison de Calvin rebâtie.* Pàsztor JOZSEF, Ahrang (illustration : assemblée du Désert, par Leenhardt).

Commission municipale du Vieux Paris, procès-verbaux de 1925, Paris, imp. munic., 1930, in-4°. Annexe : *La Place Royale,* par L. LAMBEAU.

Monument international de la Réformation à Genève. Guide-mémorial en français, anglais et allemand, illustré, Genève, Kundig, 48 pages oblong., 1930.

Sur le plan de situation est indiqué l'emplacement, du côté de la place Neuve, d'un haut-relief non encore exécuté qui représentera *Olivetan.*

L. MAZOYER, *Essai critique sur l'histoire du protestantisme,* Issy, Editions *Je Sers,* 1930, 24 pages in-8°.

Les chants du terroir, recueil de chansons cévenoles, poésie et chant, par M. VERSEILS et Em. HAEIN, pasteurs; préface de M. le pasteur P. ROUGER. Publication du *Musée du Désert,* 1930, en dépôt chez le conservateur du Musée du Désert et à la Bibliothèque, 54, rue des Saints-Pères, Paris; 70 pages avec musique et illustrations. Prix : 5 francs.

Ce petit volume, fort bien imprimé, a sa place marquée non seulement dans les Unions chrétiennes de jeunes gens du Languedoc et de la Provence, mais chez tous les Cévenols dispersés loin de leurs chères montagnes, et chez tous ceux qui s'intéressent à la poésie régionale et à la musique populaire. Voici les titres de quelques morceaux qui donnent idée de l'ensemble : *Les Gardons, La Garrigue, Vers à soie, La Cigale, Les Olives, La Cloche du temple, Les Psaumes.* Le président de la Commission du Musée, aussi fervent hugue-

not que fervent musicien, auquel sont dédiées les pages intitulées : *Les Prophètes,* doit être remercié pour avoir rendu possible cette excellente publication.

J. DE MISSÈCLE, *Les Huguenots et la monarchie au* XVI[e] *siècle,* 16 p., Colmar, 1928. — *L'édit de Nantes et sa révocation,* 44 p., Colmar, 1930.

La première brochure étudie « le royalisme sous la croix; la crise du royalisme et les guerres de religion; l'épanouissement du royalisme huguenot »; la deuxième est une publication de l'Association Sully fondée en Alsace « pour rechercher les Français patriotes de dénomination protestante, et les unir pour restaurer parmi leurs coreligionnaires les traditions qui ont contribué à la formation historique de la France »; elle a formé un comité d'étudiants (royalistes) et entrepris une série de publications. La deuxième, citée plus haut, représente (p. 25) les édits précédant la Révocation comme « arrachés l'un après l'autre à Louis XIV ».

ROCENKA, *Annuaire de la Faculté Jean Huss* à Prague (qui date du 1[er] octobre 1919), t. I.

Etude sur le texte de la Bible de Kralice, traduction tchèque publiée de 1579 à 1593, en prenant pour base la Bible d'Anvers (1569-1572).

SBORNIK, *Almanach de la Faculté,* 1919-1929.

M. le doyen F. Hrejsa décrit les débuts des études théologiques en Tchécoslovaquie au temps des Hussites et des Frères tchèques, et les efforts pour organiser une Faculté à Prague après 1608, 1783, 1848. Dans un autre article, il fait l'histoire de l'Eglise évangélique de Prague depuis 1609 (l'Eglise du Sauveur lui est affectée jusqu'après la bataille de la Montagne blanche, peu de temps de nouveau après 1631, définitivement en 1863).

M. F. Bednar étudie les rapports entre la doctrine officielle de l'Eglise et la liberté de conscience du prédicateur; il examine la prédication de Huss, Luther, Calvin, etc.

Alex. FÉRON, *La vie et les œuvres de Ch. Maignart de Bernières* (1616-1662). *L'organisation de l'Assistance publique à l'époque de la Fronde.* Lestringant, Rouen, 1930, 428 p. in-4°.

Albert CHOISY, *Notice généalogique et historique sur la famille Mallet de Genève, originaire de Rouen.* Atar, Genève, 1930, 168 p. in-4° (hors commerce).

Paul PERRET, *Le Monde et l'Humanité. De la création au déluge. Editions* « Je Sers », Issy, 1930, 208 p. in-16°.

N. DE VISME, *Excelsior* (*Plus haut*). Imp. de l'Ouest, La Rochelle, 1930, 296 p. in-16°.

P.-L. COUCHOUD, *L'Apocalypse, traduction nouvelle du poème avec introduction et notes.* Editions Rieder, Paris, 1930, 224 p. in-16°, 15 fr.

B. MASTRONARDI, *De la Harpe à la Lyre,* poèmes inspirés *par la Bible, vol. I, Ancien Testament.* Robert, Genève et Fischbacher, Paris, 1930, 208 p. in-16°, 12 fr.

Elie BRACKENHOFER, *Voyages en Suisse* (1643 et 1646), traduit par H. Lehr. Berger-Levrault, Nancy-Paris-Strasbourg, 1930, 156 p. in-8°, 25 fr.

C. CLÉMEN, *Les religions du monde, leur nature, leur histoire.* Payot, Paris, 1930, 552 p. in-8°, 50 fr.

S. ROCHEBLAVE, *Agrippa d'Aubigné,* Editions « Je Sers », Paris, 1930, 300 p. in-8°.

BACH, *Chorals et Préludes* pour orgue en 5 vol. in-f° revus par A. Cellier. Paris 1930.

H. GUITON, *Paris historique.* Asnières, 1930, 60 p. in-12°, 6 fr.

M. ARGENTINE, *Pourquoi je crois à la vie éternelle.* Editions « Je Sers », Paris, 1930, 16 p. in-16°, 2 fr.

Jules Dietz (3 *novembre* 1847-28 *novembre* 1928). Callmann-Lévy. Paris, 40 p. in-16°.

P. BERRON, *Souvenirs de journées sombres.* Ed. de l'Action Chrétienne en Orient, Strasbourg, 1930, 80 p. in-16°.

W. T. WHITLEY, *Charles-Marie de Veil.* Ed. The Baptist Quaterly, Londres, 1930, 40 p. in-16°.

H. J. COWELL, *The sixteenth century french speaking and englis speaking refugee churches at frank fort.* Ballantyne, Londres, 1930, 36 p. in-16°.

C. CLAIREAUX, *Un banc seigneurial aux armes de Sully à Nogent-le-Rotrou.* Public. de la Société Percheronne d'histoire et d'archéologie, Nogent-le-Rotrou, 1929, 16 p. in-16°.

A. PHILIPPOTEAUX, *Sur un épisode ardennais des guerres de religion : l'entreprise de Rocroy* (1586). Suzaine, Sedan, 1930, 52 p. in-8°.

C. BOST et P. BOURGUET, *Trois obstinés religionnaires : Jean Bernard, Jean Rouvière, Louis Ranc.* Musée du Désert, 1930, 84 p. in-8°, 5 fr.

A. PHILIPPOTEAUX, *Recherches sur la vie et l'œuvre de M. Aurelio de Pasino, architecte italien des La Marck.* Suzaine, Sedan, 1930, 80 p. in-8°.

Magyar Kalvinistak Naptara, 1931. Bethlen Gahr, Budapest 1930, 100 p. in-8°.

Guide-Mémorial du Monument international de la Réformation à Genève. Kundig, Genève, 1930, 48 p. in-4°, 2 fr. suisses.

M. BATAILLON, *Les Portugais contre Erasme à l'Assemblée théologique de Valladolid* (1527). Imprensa da universidade, Coimha, 1930, 28 p. in-4°.

G. ANDRIEUX, *Catalogue de la Bibliothèque Edouard Kann,* Paris, 1930, 140 p. in-4°.

P. MOIZARD, *Un contemporain de Jean Bodin, François Grimaudet, avocat du Roi au Présidial d'Angers* (1520-1580). Société des Editions de l'Ouest, Angers 1930, 32 p. in-8°.

R. GOBILLOT, *Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, reine de Navarre.* Imp. alençonnaise, Alençon 1927, 24 p. in-8°.

A. PIAGET et G. BERTHOUD, *Notes sur le livre des Martyrs de Jean Crespin.* Université de Neuchâtel, 1930, 272 p. in-8°.

M. VERSEILS et E. HAEIN, *Les Chants du Terroir, Recueil de chansons cévenoles.* Musée du Désert, 1930, 72 p. in-8°, 5 fr.

J. FAUREY, *L'Edit de Nantes et la question de la Tolérance.* Paris, de Boccard, 1929, 64 p., in-8°.

H. BOURDE DE LA ROGERIE, *Germain Gaultier, architecte et sculpteur* (1571-1624), *et les premiers projets du palais du Parlement de Bretagne.* Rennes, Imprimerie Commerciale de Bretagne, 1930, 60 p. in-8°.

Dr CABANÈS, *Les indiscrétions de l'histoire.* La deuxième partie contient *La maladie « secrète » de Calvin.* Paris, Albin-Michel, 1930, 388 p. in-16. Prix, 20 fr.

SÉANCES DU COMITÉ

17 *Juin* 1930.

Présidence de M. A Lods. Présents : MM. Beuzart, de Billy, Jaulmes, H. Patry, R. Patry, Puaux, Schmidt, Pannier.

M. A. Chevalley, ministre plénipotentiaire, commandeur de la Légion d'honneur, est nommé membre associé.

La Commission administrative du Musée du Désert s'y est réunie le 11 juin. Elle a décidé des réparations indispensables à la maison destinée au délégué à la conservation. Celui-ci sera M. le pasteur Raoul Durand. Divers dons importants ont été reçus, notamment (du vice-président de la Commission) douze psautiers en belles reliures, avec une vitrine pour les exposer.

La Commission a pris diverses mesures pour que l'assemblée du premier dimanche de septembre soit bien ordonnée et édifiante.

Le Comité de la Société prépare de même l'inauguration de la Maison de Calvin. Il décide de s'en remettre au Conseil presbytéral de Saumur pour l'emplacement du médaillon Du Plessis-Mornay.

Tous pouvoirs sont donnés à M. J. Bas, de Nauroy, pour signer l'acte d'achat du lieudit « la Boîte à Cailloux ».

21 *Octobre.*

Présidence de M. le professeur Viénot. Présents : MM. Beuzart, Dobler, Jaulmes, Morel, H. Patry, R. Patry, Puaux, Pannier.

Le conservateur de la Bibliothèque de Toulon écrit que les seuls avirons de galère connus sont les petits modèles exposés dans son musée, et dans celui de a Marine, au Louvre.

La Commission administrative du Musée du Désert s'y est réunie le 6 septembre et a reçu les ingénieurs chargés du tracé de la ligne électrique. Le plan primitif a été modifié de façon à ne pas abîmer les abords du Musée.

M. Bouzanquet est nommé membre de la Commission de patronage.

Après discussion, l'élévation du tarif des abonnements est décidée : France, 30 francs (pasteurs, professeurs, étudiants, 15 fr.); étranger, 40 francs (pasteurs, 30 fr.). Toute Eglise de France ayant envoyé une collecte de 15 francs recevra le *Bulletin* un an.

18 Novembre

Présidence de M. le Professeur Viénot. Présents : MM. Beuzart, de Billy, H. Patry, R. Mirabaud, de Peyster, Rocheblave, Schmidt, Pannier.

Le Président rend compte des fêtes pour le IVe centenaire de la Réformation à Neuchâtel. Il y a assisté et pris la parole au nom de la Fédération protestante de France.

Le propriétaire — ou plutôt le locataire emphytéotique — de la maison 21, rue Valette où se trouvent quelques anciens bâtiments du Collège Fortet, classés comme monument historique, est disposé à négocier avec la Société pour lui louer la chambre dite de Calvin (1533).

Le tome II des tables, récemment sorti de presse, est présenté au Comité. Le tome III, dont la composition est terminée, sera mis en souscription aussitôt.

A la demande du professeur Ph. Bridel, une subvention est accordée pour la plaque commémorative à placer sur la maison de Lausanne où fut réuni quelque temps le séminaire d'A. Court.

A la demande de M. Ch. Schmidt, une subvention est accordée pour le monument à élever près du Chambon-sur-Lignon, au « Moulin de Boyer », en souvenir des assemblées tenues là vers 1780.

Séances du Comité en 1931

Le Comité se réunira le troisième mardi du mois, à 17 *heures précises,* 54, rue des Saints-Pères, aux dates ci-après :

20 janvier.	21 avril.	20 octobre.
17 février.	19 mai.	17 novembre.
17 mars.	16 juin.	15 décembre.

MM. les membres titulaires, honoraires et associés sont priés de prendre note de ces séances, et d'y assister.

NÉCROLOGIE

Le pasteur Jean de Visme

A Montmorency est mort, le 2 septembre, dans sa quatre-vingt-dixième année, M. Jean de Visme, né à Dour (Belgique), en 1841. Pendant plus du tiers de sa vie (trente-trois années durant, de 1869 à 1902), il fut directeur de l'Ecole préparatoire de théologie de Batignolles : le « Pater » fit, là, preuve de qualités pédagogiques éminentes (1). Il fut ensuite président de la Société biblique de France, où sa connaissance approfondie du grec s'appliqua très utilement à la revision de la traduction du Nouveau Testament; vice-président de la Société centrale; président de la Commission des études à la Société des Missions.

Il est juste que notre Société rende hommage à ce digne descendant d'une vieille famille protestante de Picardie qui a fourni à nos Eglises cinq générations de pasteurs. En ces dernières années (1927), J. de Visme a raconté l'histoire de son grand-père, né à Vraignes comme *J.-B. Née* (2), et, pour écrire cette remarquable monographie, il n'a utilisé qu'une petite partie des documents des XVII[e] et XIX[e] siècle dont il avait hérité la collection, et qu'il a bien voulu donner à notre Société.

Le scrupule extrême, le souci de perfection, qu'il apportait en toutes choses, l'ont empêché de publier plus d'ouvrages historiques et théologiques où il eût fait valoir la clarté et la vigueur de sa pensée et de son style. L'Université presbytérienne de Montréal l'avait nommé docteur en théologie *honoris causa* (3). J. P.

(1) Cf. *Bulletin*, 1927, p. 499; 1859, p. 569, etc.; *France prot.*, 2[e] éd., V, 391; Arm. DE VISME, *Registres de l'Eglise d'Oisemont*, Paris, 1888; *Cinquantenaire pastoral de M. Casimir de Visme*, 1881; rapport présenté à la 27[e] assemblée générale de l'Ecole préparatoire, à l'occasion du jubilé, 1902; un ancien sous-directeur, M. René Guisan, a excellement caractérisé l'ancien directeur dans le *Christianisme au* XX[e] siècle du 25 septembre. Voir aussi le *Journal des Missions*, oct. 1930, p. 185.

(2) Ci-dessus p. 453.

(3) En 1899 ont paru à Montauban deux études intitulées : *Quelques traits du Jésus de l'Histoire*. En 1922 un Cahier missionnaire (n° 6) consacré aux *Précurseurs de l'idée missionnaire en France* contient quelques pages de M. de Visme sur *Le pasteur Drelincourt et les Missions*.

Trente rapports de l'Ecole de Batignolles renferment bien des pages d'intérêt général.

Le pasteur Léon Stapfer

Le pasteur L. Stapfer est mort à quatre-vingt-six ans, le 24 octobre 1930, dans le château de Talcy (Loir-et-Cher) dont il avait résumé l'histoire dans ce *Bulletin* (1874, p. 276-278. Cf. 1888(p. 217). Comme le doyen de la Faculté de théologie Edmond Stapfer, il était le petit-fils de P.-A. Stapfer, ministre plénipotentiaire, l'un des fondateurs de la Société biblique de Paris, etc. (Cf. *Bull.*, 1893, p. 37); il avait donné à notre *Bulletin* des articles excellents, mais trop rares (1875, p. 235; 1876, p. 284). Le sujet de sa thèse à Montauban en 1871 avait été : *Adolphe Monod, l'Homme et le prédicateur.*

Le pasteur Armand

Un autre représentant d'une vieille famille pastorale, dauphinoise celle-ci (*Fr. Prot.*, 2e éd., I, 350), le doyen des pasteurs de France, est mort en octobre, dans sa cent-deuxième année : *Louis Armand,* né à Poët-Laval (Drôme), en 1829, avait fait ses études à Genève (en 1847, on faisait trois cents kilomètres *en diligence*), et Strasbourg, où il avait soutenu sa thèse sous la présidence d'Ed. Reuss.

Jules Fabre

Le 30 novembre est mort à Paris M. Jules Fabre, né à Paris en 1848, membre du Comité de notre Société depuis 1912, avocat honoraire à la Cour d'appel, ancien maire du Xe arrondissement de Paris, officier de la Légion d'honneur. L'inhumation a eu lieu à Caen.

DONS REÇUS

De M. le pasteur Philippe de Félice et M. Pierre de Félice: correspondance de M. le professeur Guillaume de Félice et portrait de M. le pasteur Paul de Félice, membre du Comité, mort en 1911.

De M. E. Benoît-Germain : correspondance avec MM. F. de Schickler, Viguié, Dardier, etc. (1876 et suivantes).

De M. Romane Musculus : photographie de la maison de Berne, Herrengasse, où habita, de 1549 jusqu'à sa mort (1563), *Wolfgang Musculus* (né à Dieuze). En 1560, — date qu'on lit encore au-dessus de la porte Renaissance, — il fit placer dans un petit triangle les initiales W. M. et le premier verset du psaume 127 en hébreu : « *Si l'Eternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent travaillent en vain.* » Sur la porte de la cave, aujourd'hui murée, on lisait en grec : « *Fais usage d'un peu de vin.* » (1 Tim. V, 23.) Cette maison appartient à l'Eglise française qui y loge son pasteur.

De Mlle L. Lucie : photos d'une Bible latine de R. Estienne : BIBLIA / BREVES IN EA- / dem annotationes, ex doctis / interpretationibus / etc. ANTVERPIE / Ex officina Ioannis Strelsii / Anno à (*sic*) Christo nato / M. D. XXXVII./ In scuto Burgundiæ. (Outre l'exemplaire de cette collection parisienne, on n'en connaît qu'un au British Museum et un à Munich.)

De Mlle Anna Knight-Soubeiran (de Glasgow): imprimés d'amendes infligées à Nîmes par l'intendant (« à cause des Assemblées illicites de N. C. qui se sont tenues les 21 mars et 4 avril 1745 », et, en 1746), au sieur *Viala*, à sa sœur et à *Mlle de Soubeiran.*

Certificat de mariage de *Claude Eymar*, marchand à Marseille, né à Arvieux, et *Suzanne Pepin*, née à Nîmes, de la main et avec la signature d'*Antoine Court*, le 26 juillet 1744.

Trois reçus.

Mlle *Knight-Soubeiran* a bien voulu joindre à ce don précieux les notes généalogiques ci-après, où l'on trouve parmi les alliés de

ces familles protestantes le nom de l'illustre explorateur *Francis Garnier* :

« *Claude Eymar* et *Suzanne Pepin* eurent trois fils. — *Claude, Jean* et *Hyacinte,* et une fille, *Suzanne,* qui épousa *Charles de Soubeiran* (de Nîmes) et fut la mère de mon grand-père, *Jean-Jacques Soubeiran.* Ce dernier n'eut qu'une fille, Marie-Louise, qui épousa M. Alexandre H. Knight d'Edimbourg, fixé en France dès sa jeunesse et qui n'eut que trois filles dont je suis l'ainée.

« Ma seconde sœur épousa *Francis Garnier,* l'explorateur du Tonkin, où il fut tué; et ma plus jeune sœur (morte en avril 1928) était la femme de M. W. Bauer, professeur agrégé au lycée Carnot et frère aîné de M. Henri Bauer, banquier à Paris.

« Les *Viala* étaient cousins éloignés des Soubeiran; une demoiselle *Louise Viala* ayant épousé un Soubeiran. »

Du Dr Maynard : Sceaux de l'Eglise française du Saint-Esprit à New-York en 1796 (réorganisation de l'Eglise huguenote) et 1930 (la date 1628 rappelle le premier culte français à New-York; 1804, la « connexion » avec l'Eglise épiscopale).

Du Haut Commissariat de l'Union Sud-Africaine à Londres : brochures et livres sur les diverses régions et villes de l'Union.

Pour le Musée Calvin

De M. le Pr Eynard : portrait de Calvin entouré de huit scènes de sa vie. Lithographie Clappie à Lyon. Epoque romantique (ou peut-être après la publication des *Œuvres françaises* par le bibliophile Jacob en 1842).

De M. Girodie : portrait de Calvin dessiné par Eug. Delacroix, gravé par Wacquier.

RECETTES

Fête de la Réformation

Agen, 100 fr.; Antibes, 77 fr. 85; Aix-en-Provence, 76 fr. 50; Boissy-Saint-Léger, 121 fr.; Bordeaux, 460 fr. 70; Bourg, 126 fr. 30; Calvisson, 13 fr. 70; Casablanca, 75 fr.; Castres (Egl. réf.), 93 fr. 60; Dijon, 100 fr.; Mantes, 50 fr.; Montauban (Eg. réf. év.), 25 fr.; Mont-de-Marsan, 28 fr. 80; Nantes, 128 fr.; Nîmes, 1.200 fr.; Orthez (Eg. réf. év.), 50 fr.; Paris (Etoile), 933 fr.; Oratoire, Saint-Esprit, 399 fr. 65; Poissy, 50 fr.; Reims, 270 fr.; Rom, 15 fr.; Saint-Cloud, 100 fr.; Sens et Saint-Julien, 61 fr. 60; Sochaux-Charmont, 50 fr.; Soissons, 50 fr. (1929), + 60 fr.

Aiguesmortes, 61 fr.; Aimargues, 62 fr.; Grau du Roi, 17 fr.; Bolbec, 75 fr. 75; Bellevue, 175 fr. 10; Cannes (Rédemption), 50 fr.; Laon, 22 fr.; Mazères, 25 fr.; Paris, Oratoire, 1.093 fr.; Montmartre, 53 fr.; Pentemont, 311 fr. 90; Etoile, 933 fr.; Milton, 269 fr. 15; Beauvoisin, 90 fr.; Bergerac, 171 fr. 25; Chateauneuf, 25 fr.; Château-Thierry, 50 fr.; Clarensac, 17 fr.; Florac, 50 fr.; La Rochelle, 200 fr.; Lille, 100 fr.; Marseille (réf. év.), 470 fr. 90; Montargis, 74 fr. 15; Montpellier (réf.), 150 fr.; Parfondeval, 216 fr.; Pouilly et Cosne, 28 fr.; Ribaute, 56 fr.; Rochefort, 58 fr. 60; La Roche-sur-Yon, 40 fr.; Rouille, 76 fr. 70; Rom, 15 fr.; Saint-Côme, 24 fr.; Saumur, 20 fr.; Tunis, 500 fr.; Vire, 81 fr. 40; Eymet, 29 fr. 50; Sainte-Foy, 71 fr.

Eglises donatrices :

Corbeil et Villeneuve (inauguration du lieu de culte à Ris), 155 francs; Chambon-sur-Lignon, 60 francs; Sedan, 100 fr.; Lyon (ég. réf.), 100 fr.; Nancy, 50 fr.

Donateurs :

Huguenot Society of America, 5.000 francs.

R. Puaux, 100 francs; Bouzanquet, 100 fr.; baronne de Charnisay, 100 fr.; Mlles Marg. et Emily Colani Hope, *Sark*, 200 francs; Estrabaud, 25 fr.

Maison de Calvin (compte n° 2).

J. de Saussure, *Genève*, 98 fr. 50; Ecole du dim., *Saint-Cloud*, 20 francs. Pr Corbière, *Marsillargues*, 10 fr.

Mme Cottignies (2e don), 100 fr.

Médaillon Du Plessis-Mornay.

Marquise de Balleroy, née Mornay, 100 francs.

Pour le monument de la « Boîte à Cailloux ».

Maurice Drancourt, à *Hesbécourt*, 110 fr.; R. Delahaye, *Rouillé*, 50 fr.; *Nauroy* (Fête de la Réf.), 128 fr. 10.

Pour monument du Chambon :

R. Puaux, 50 fr.; R. de Billy, 50 fr.

AVIS IMPORTANT

Le 2e volume des Tables

DE CE BULLETIN (1852-1902)
LETTRES (H-Z)

sera envoyé aux souscripteurs

PROCHAINEMENT

Prix pour les non souscripteurs :
France : 60 fr.; Etranger : 70 fr.